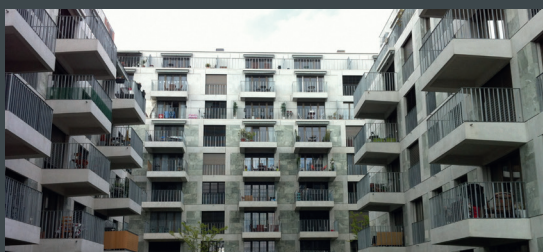


Société neuchâteloise de géographie
Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel



GÉO-REGARDS

REVUE NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE

LA MULTIRÉSIDENTIALITÉ EN QUESTIONS

GÉO-REGARDS

REVUE NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE

LA MULTIRÉSIDENTIALITÉ EN QUESTIONS

**PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE MATHIS STOCK,
PATRICK RÉRAT, JEAN RUEGG**

N^{os} 11-12, 2018-2019

**SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE ET
INSTITUT DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL**

ÉDITIONS ALPHIL-PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2020

Case postale 5

CH-2002 Neuchâtel 2

www.aphil.ch

www.aphilrevues.ch

© Société neuchâteloise de géographie, www.s-n-g.ch

© Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel, www.unine.ch/geographie

Géo-Regards: revue neuchâteloise de géographie est une revue à comité de lecture issue de la fusion du *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie* et de *Géo-Regards: cahiers de l'Institut de géographie*. *Géo-Regards* est, entre autres, référencé par Elsevier (Scopus), sur le portail Mir@bel, et par le Comptoir des presses d'universités. La revue figure sur la liste des revues scientifiques de l'Union géographique internationale.

N^{os} 11-12, 2018-2019

DOI : 10.33055/Geo Regards.2018-2019.011-012.01

ISSN 1662-8527

Abonnements

L'adhésion à la Société neuchâteloise de géographie comprend l'abonnement à *Géo-Regards: revue neuchâteloise de géographie*.

Cotisations annuelles: membre ordinaire: 40.-; couple: 60.-; étudiant(e): 20.-Abonnement (sans adhésion): 33.-

Société neuchâteloise de géographie

Case postale 53

2006 Neuchâtel

www.s-n-g.ch

Vente directe et librairie

Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

Case postale 5

2002 Neuchâtel 2

commande@aphil.ch

Vente version électronique

www.aphilrevues.ch

Rédacteur en chef

Patrick Rérat (Université de Lausanne)

Comité scientifique
et de rédaction

Roger Besson (Uni. de Neuchâtel), Patrick Bottazzi (Uni. de Berne), Frédéric Dobruszkes (Uni. libre de Bruxelles), Marion Ernwein (Uni. of Oxford), Marie-Christine Fourny (Uni. Grenoble Alpes), Jean-Marie Halleux (Uni. de Liège), Hugues Jeannerat (Uni. de Neuchâtel), Francisco Klauser (Uni. de Neuchâtel), Laurent Matthey (Uni. de Genève), Étienne Piguet (Uni. de Neuchâtel), Raffaele Poli (Uni. de Neuchâtel), Martine Rebetez (Uni. de Neuchâtel), Jean Ruegg (Uni. de Lausanne), Joëlle Salomon Cavin (Uni. de Lausanne, responsable de la présentation des thèses), Ola Söderström (Uni. de Neuchâtel), Thierry Theurillat (Haute École Arc), Mathieu van Criekingen (Uni. libre de Bruxelles)

Traduction des résumés

Claude Fleischner, Hubert Rossel et les auteurs

Photographies de couverture

Patrick Rérat (Lenzerheide, Lausanne, Falera)

Secrétaire de rédaction

Léonard Schneider

Responsable d'édition

Sandra Lena, Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

ÉDITORIAL

LA MULTIRÉSIDENTIALITÉ EN QUESTIONS

MATHIS STOCK, mathis.stock@unil.ch

PATRICK RÉRAT, patrick.rerat@unil.ch

JEAN RUEGG, jean.ruegg@unil.ch

Institut de géographie et durabilité, Université de Lausanne

INTRODUCTION

La multirésidentialité connaît des changements quantitatifs et qualitatifs fondamentaux, avec de nouveaux développements qui contribuent à brouiller les pistes et rendent complexe son investigation scientifique. La raison principale est que les usages ou pratiques de la multirésidentialité ne se laissent que difficilement appréhender avec les données existantes : les statistiques concernent, pour chaque système statistique différemment, uniquement le nombre de « résidences secondaires », notion administrative, et ne renseignent que peu les *usages* de ces résidences. Une autre raison réside dans les différentes formes de multirésidentialité : des fonctions et infrastructures se sont multipliées au sens où plusieurs résidences peuvent être pratiquées pour le loisir, les vacances, le travail, la gestion familiale et amoureuse, et avoir comme support des habitats multiples : appartements, maisons, voire hôtels. L'essor des plateformes de partage (de type Airbnb) contribue à modifier les formes de la multirésidentialité. Ainsi, les styles de vie mobiles remettent en cause ce que résider veut dire.

En mobilisant le terme de multirésidentialité, nous acceptons certes, faute de mieux, que la résidentialité reste un enjeu malgré les formes très variées qu'elle peut prendre. Par multirésidentialité, nous entendons des pratiques fondées sur l'utilisation temporaire, plus ou moins régulière, d'au moins deux lieux de résidence distincts. Ainsi, cette définition ne vise pas seulement la résidence secondaire – qu'elle soit située dans des villes ou des régions touristiques ou à la campagne – mais plus globalement l'ensemble des pratiques sociospatiales impliquant un mode d'habiter multilocal ou polytopique. L'objectif est ainsi de rendre compte du mouvement récent de ce qu'on pourrait appeler « *multilocality studies* » qui tente d'articuler mobilités et pratiques de multiples lieux géographiques et qui permet donc d'aller encore un pas plus loin que les « *mobilities studies* ». Les mobilités s'inscrivent en effet dans des modes de vie, des « styles d'habiter » qui organisent des systèmes de lieux complexes. Ainsi, plusieurs changements de la problématique scientifique se sont faits jour :

1. De la résidence secondaire à la multirésidentialité pour prendre acte qu'habiter un lieu de résidence n'est pas nécessairement « secondaire ».

2. Plus largement, de la prise en compte de la multilocalité au sens très large où non seulement les résidentialités mais aussi d'autres formes d'habiter sont reconnues.

3. Du lien avec la mobilité où la question de l'habiter des lieux de résidence est couplée avec les formes de présence et d'absence et les enjeux en termes de mouvement et de déplacement que cela pose.

Les résidences secondaires ont constitué un sujet de recherche important en géographie et en sociologie au cours des quarante dernières années, commençant dans les années 1970 avec la recherche sur les résidences secondaires (COPPOCK, 1977) et suivi par des études plus intenses dans les années 1990 et 2000 (ODERMATT, 1990; MÜLLER, 1999; DUHAMEL, 2000; MÜLLER, 2007; MÜLLER, HOOGODOORN, 2013). Elles ont même leur *handbook* depuis 2018, intitulé «Second home tourism and mobilities» (MÜLLER, HALL, 2018), ce qui d'emblée installe une confusion: en quoi les résidences secondaires relèvent-elles de pratiques touristiques? Des contributions sur les villes, les campagnes, les montagnes, les bords de mer et dans de nombreux pays (BONTET *et al.*, 2015; MENZL, 2011; MÜLLER, 2007; MÜLLER, 2007; MÜLLER, 2011; PARIS, 2011; PERLIK, 2011; ROCA, 2013; VYE *et al.*, 2017) sont maintenant disponibles et montrent l'omniprésence du phénomène, mais aussi les différences culturelles. Une grande partie de ces recherches reste attachée au terme technique ou administratif de «résidence secondaire» – avec toutefois des significations différentes selon les contextes juridiques – et ne remet souvent pas en question cette appellation. Certes, des efforts sont entrepris pour situer ce phénomène par rapport aux subjectivités d'une part, et aux significations politiques et économiques d'autre part. Quatre axes de recherche sont à mentionner:

1) Les questions de planification sont de plus en plus souvent prises en compte (MÜLLER, HALL 2004; HALL, 2015). La recherche a mis l'accent spécifiquement sur les résidences secondaires et s'est penchée sur la réglementation de ce type de développement par l'aménagement du territoire et la politique fiscale (HIDLE *et al.*, 2010; ARNESEN, ERICSSON, 2013).

2) Les effets sur le marché du logement ont également retenu l'attention dans la mesure où certaines parties du parc immobilier sont retirées du marché local et injectées dans un marché du logement (trans)national, comme objet d'investissement financier. Cela augmente la pression sur le marché «normal» de la résidence et peut conduire à des processus de gentrification (PERLIK, 2011; RÉRAT, 2018).

3) En ce qui concerne les usages, les questions du «*place making*» et de la négociation du lieu, du foyer et de l'identité sont au centre des préoccupations (BONNIN, DE VILLANOVA, 1999; MCINTYRE *et al.*, 2006; SEIDL, 2009). Elles ont conduit à une compréhension et une interprétation renouvelées de la résidence secondaire non seulement en tant que résidence secondaire fonctionnelle mais aussi en tant qu'élément central de l'identité personnelle, d'autant plus que, dans certains cas, elle est plus importante sur le plan émotionnel que la résidence «principale».

4) Des études détaillées ont été menées sur des maisons multiples (pied-à-terre) dans des métropoles, par exemple à Paris (CHEVALIER *et al.*, 2013), Londres (PARIS, 2011) et Hambourg (MENZL *et al.*, 2011). La recherche a permis d'arriver

à une compréhension plus subtile de ce que signifie «résidence secondaire» pour différentes personnes: à des fins professionnelles, de loisirs, d'études ou familiales, comme véhicule d'investissement, comme distinction sociale, comme appropriation de l'altérité.

Or, l'enjeu paraît différent dans un contexte où le monde du travail et des loisirs, la vie familiale et la carrière professionnelle, les différentes formes de mobilité (allant du tourisme à la migration) reconfigurent la place de la «maison» (*home*) dans *l'habiter* des personnes, c'est-à-dire dans l'ensemble des lieux et mobilités pratiqués. La littérature a notamment commencé à s'intéresser à la «vie multilocale» (MCINTYRE *et al.*, 2006; STOCK, 2006; ROLSHOVEN, 2007; WEISKE *et al.*, 2008; WEICHHART, RUMPOLT, 2015). Ce tournant a donné naissance à de nouvelles idées conceptuelles, dont l'interaction des mobilités et des fixités, la relationnalité (ici, là et entre les deux), les rythmes de présence et d'absence, la forte référence au temps et à l'espace, ainsi que le contexte et la situation des arrangements multilocaux (SCHIER *et al.*, 2015). Cela a eu comme conséquence de remettre en cause le terme même de «résidence secondaire» en raison des pratiques multiples des logements ou «abris». La distinction entre résidence principale et résidence secondaire n'est ainsi plus adéquate: les façons d'habiter les différents lieux rendent la catégorisation obsolète. Par exemple, la notion administrative et hiérarchique de résidence secondaire peut se trouver en contradiction avec la réalité de la vie des habitants multilocaux (ROLSHOVEN, 2007; SEIDL, 2009; PETZOLD, 2013). De nouveaux outils théoriques, tels que la théorie des réseaux d'acteurs sur la médiation technique, ont été introduits et étendus à la recherche sur les résidences secondaires (BÆRENHOLDT, 2012) ou les théories anthropologiques de la parenté (ABRAM, 2014) se sont révélées utiles pour repenser ce que «résidence secondaires» veut dire.

Cependant, la focalisation sur le «*home*» et le «*place-making*» ne doit pas faire oublier l'autre face nécessaire au maintien de la multirésidentialité: la mobilité. La multirésidentialité ne peut être maintenue que par la circulation entre les différents lieux et les enjeux en termes de mobilité doivent être appréhendés. Les recherches peuvent donc élargir aux «*mobility studies*», ce qui permettrait de mieux comprendre la tension entre mobilité et ancrage (BERTHELOT, HIRSCHHORN, 1996; STOCK, 2006; HANNAM *et al.*, 2006; RÉRAT, LEES, 2011). En effet, les mobilités entre logements ou «abris» multiples remettent en question la question de l'attachement au lieu, d'autant plus qu'elles sont des circulations à la jonction des migrations, de la mobilité quotidienne et du tourisme, mais aussi entre travail et loisirs. Il est donc nécessaire de contextualiser la littérature sur les questions multilocales dans le contexte de l'émergence d'un «nouveau paradigme des mobilités» (SHELLER, URRY, 2006) qui reconnaît que «vie sociale mobile» (LARSEN *et al.*, 2006) est centrale dans la compréhension des sociétés contemporaines.

Loin de pouvoir reconstruire ici la richesse des *mobility studies*, on peut faire le lien avec la multirésidentialité de quatre points de vue:

- 1) Les études sur les mobilités ont mis en évidence, au cours des vingt dernières années, plusieurs éléments pertinents à la multirésidentialité. Tout d'abord, la mobilité fait référence au «savoir-circuler» (TARRIUS, 1996), à une pratique où le savoir est utilisé et produit. Afin de comprendre les inégalités de mobilité, il convient d'étudier non seulement les mobilités réelles mais aussi les mobilités potentielles. Cela a

conduit à conceptualiser la « motilité » comme une mobilité potentielle (KAUFMANN *et al.*, 2004) et un « capital mobilité » (MURPHY-LEJEUNE, 2002; CERIANI, 2004). Bien que la connaissance et l'expérience de la mobilité aient été présentées comme un « capital spatial » (LÉVY, 2003), on ne sait pas encore clairement comment, dans une approche biographique, l'accumulation du capital spatial permet aux individus de faire face à la mobilité et l'usage de plus d'un lieu de résidence.

2) Deuxièmement, l'augmentation de la mobilité ne signifie pas la disparition des « mouillages » ou des ancrages. Des études récentes sur des personnes très mobiles pour des raisons professionnelles ont montré que le principal lieu d'attachement et d'identification reste le domicile familial. Les managers mobiles européens semblent fortement attachés à leur quartier, comme le montrent les exemples de Paris (ANDREOTTI *et al.*, 2008) mais aussi d'autres régions (BEAVERSTOCK, 2004). Le lieu de résidence familiale est un lieu d'enracinement et de revitalisation, autour duquel les mobilités s'organisent et prennent sens (DUBUCS *et al.*, 2011). Les limites entre les lieux de travail et les lieux privés sont minces et poreuses, surtout avec l'émergence du télétravail (VINCENT-GESLIN, KAUFMANN, 2012).

3) Troisièmement, la mobilité a des conséquences sur le développement régional. Le lien entre la migration d'agrément et les résidences secondaires (GOSNELL, ABRAMS, 2011) d'une part et l'économie résidentielle (DAVEZIES, 2008) ou l'économie présente (TERRIER, 2006; SEGESSEMANN, CREVOISIER, 2013) d'autre part est particulièrement important car il pose la question des impacts économiques de la mobilité et des résidences dites secondaires. L'économie territoriale ne repose pas seulement sur l'innovation industrielle et l'exportation, mais aussi sur la présence d'individus mobiles, soit par la migration (comme le changement « permanent » de résidence en cas de retraite ou de migration d'agrément), soit comme « circulation » entre plusieurs lieux. Ainsi, le développement régional n'est plus seulement abordé en termes d'économie de production, mais aussi en termes d'économie de présence des consommateurs (SEGESSEMANN, CREVOISIER, 2013).

4) Enfin s'est posée la question de l'émergence d'espaces sociaux transnationaux (PRIES, 2009; LEY, 2010) qui sont produits et reproduits (partiellement du moins) par les mobilités transnationales. Ces dernières se réfèrent à la migration, à la mobilité professionnelle mais aussi de loisirs, familiale et de couple, qui conduisent à des attachements multilocalisés et à des « systèmes résidentiels » tant dans les pays d'origine que de destination (DUREAU, 2002; DITTRICH-WESBUER, PLÖGER, 2013). C'est le cas notamment des communautés diasporiques (GOREAU-PONCEAUD, 2010) ou, dans les stations alpines, des travailleurs saisonniers du secteur du tourisme (GENTIL, 2016).

LA SITUATION EN SUISSE

Si ce dossier de *Géo-Regards* n'est pas focalisé sur la Suisse, cet éditorial donne l'occasion de faire un bref état de la question de la multirésidentialité dans ce territoire spécifique.

En Suisse, l'ARE (2012) estime à 500 000 le nombre de résidences secondaires. Cette connaissance statistique contraste fortement avec le débat politique intense et controversé entourant l'initiative populaire intitulée « Pour en finir avec les

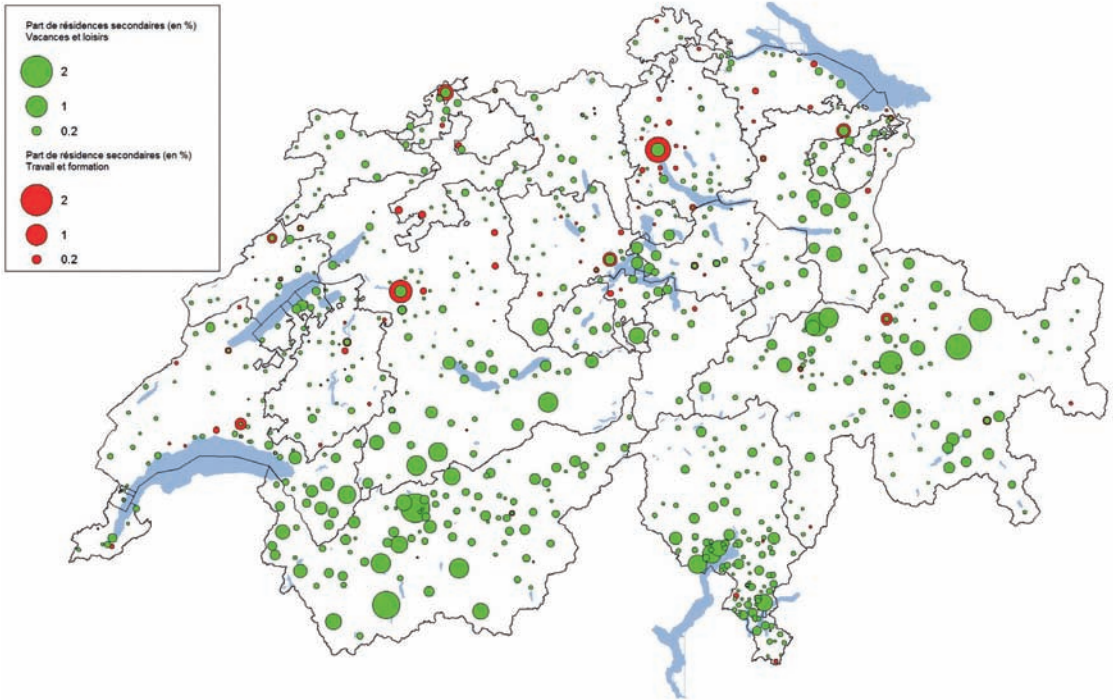


Figure 1 : Part des résidences secondaires dans les communes. Source : ARE (2012).

constructions envahissantes de résidences secondaires» (dite Lex Weber) acceptée par le peuple suisse en 2012 (voir DEBARBIEUX, 2015 pour une analyse du vote et RUEGG dans ce numéro). Malgré les débats politiques, le phénomène reste largement méconnu et les catégories statistiques et administratives ne recouvrent pas la diversité des manières d’habiter les résidences secondaires. Étonnamment, on sait peu de choses sur les modes de vies et les pratiques des multilocaux passant une partie de leur temps dans les régions alpines suisses.

Les résidences secondaires en Suisse ont rarement été abordées dans la littérature scientifique (ODERMATT, 1990; CLIVAZ, 2007; STETTLER, DANIELLI, 2008; PERLIK, 2009). Cela est surprenant compte tenu de l’importance du phénomène dans les Alpes (SONDEREGGER, 2014) et dans l’ensemble du pays. Quelques études ont examiné les avantages et les inconvénients des résidences secondaires (STF, 1985; STETTLER, DANIELLI, 2008; ARE, 2010) ainsi que les défis auxquels sont confrontées les régions touristiques (CLIVAZ, 2006; CLIVAZ, 2007; SONDEREGGER, DANIELLI, 2010). Selon ces recherches, les principaux bénéficiaires sont les propriétaires fonciers, les promoteurs, les professionnels du bâtiment et les avocats-notaires, ainsi que les autorités locales, qui tirent profit des opportunités économiques et des

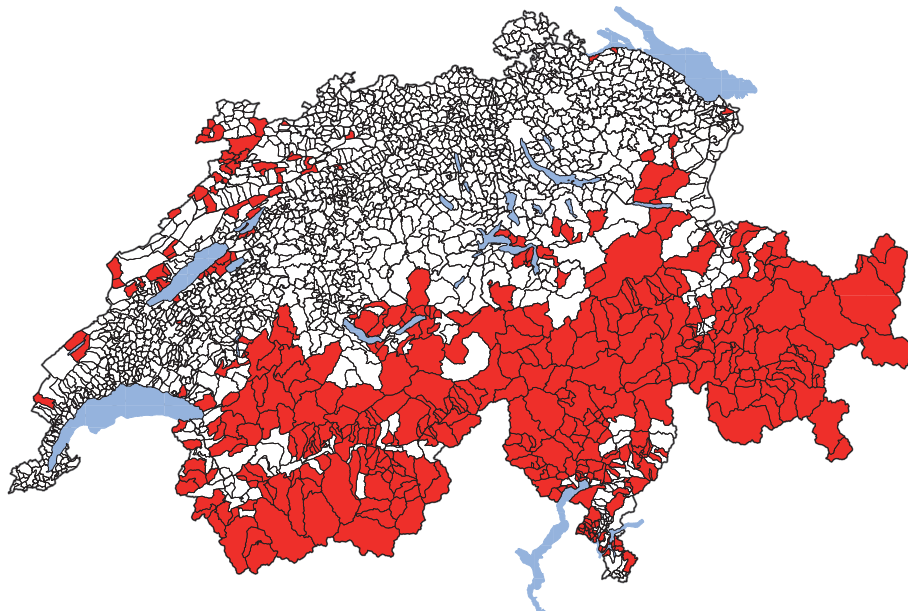


Figure 2: Communes avec plus de 20% de résidences secondaires (état le 1^{er} décembre 2015). Source: ARE (2015).

recettes fiscales accrues. Les inconvénients, qui se posent souvent à long terme, sont cependant nombreux et certains d’entre eux deviennent de plus en plus importants.

Parmi ces inconvénients, on peut citer un faible taux d’occupation. Sur la base du Microrecensement Mobilité et Transports de 2005, l’ARE (2010) a calculé que 35 % des résidences secondaires ne sont occupées que jusqu’à quatre semaines par an, ce qui soulève des doutes quant à leur impact positif sur l’économie locale. Ce problème s’insère dans une problématique plus vaste de l’économie présente où les services ne sont pas seulement pour les résidents, mais de plus en plus pour les consommateurs mobiles. Ceci pose ainsi la question de la mesure de la population présente, ce que propose Ourednik (2012) avec l’exploitation du même microrecensement pour calculer des présences de population dans les différentes communes par un nouvel indicateur, le temps de séjour total («*total stay time*») où la population mobile est transformée en minutes de présence par lieu considéré. C’est là l’un des enjeux où les modes d’habiter mobiles créent des présences de population nouvelles, difficiles à reconnaître dans les chiffres classiques de la «population résidente», même avec les registres sophistiqués de la Suisse.

D’autres inconvénients renvoient aux difficultés croissantes pour la population locale d’accéder au marché du logement en raison de la pression sur les prix (PERLIK, 2011) et aux coûts élevés pour les communautés locales de la construction et de l’entretien des infrastructures (évacuation des eaux usées, approvisionnement en eau potable, réseaux routiers, traitement des déchets). L’étalement urbain ou la perte de contrôle

sur l'utilisation du sol sont d'autres exemples de problèmes retenant l'attention. L'acceptation de l'initiative Weber a lancé un nouveau débat sur l'opportunité de définir un nouveau modèle de développement des stations de sports d'hiver (CLIVAZ, 2014).

Finalement, il se pose la question des manières dont ces résidences sont *habitées*. Dans le cadre du projet soutenu par le Fonds national de la recherche scientifique et intitulé «Multilocal living in Switzerland» (DUCHÊNE-LACROIX *et al.*, 2013 ; SCHAD *et al.*, 2015a ; 2015b), une enquête représentative auprès des résidents suisses âgés de quinze à septante-quatre ans montre que 28 % d'entre eux utilisent plus d'une maison (pour divers motifs tels que les loisirs, le travail, l'éducation, la famille, etc.) et qu'il est de plus en plus difficile de distinguer entre résidences principale et secondaire en raison d'un phénomène de «double sédentarité» (SCHAD *et al.*, 2015a). Ce phénomène montre la pertinence de questionner les modes d'habiter où la mobilité et l'appui sur une multirésidentialité constituent une ressource (mais aussi une contrainte) par rapport aux exigences changeantes du monde du travail et du loisir.

PRÉSENTATION DU DOSSIER THÉMATIQUE

Quatre articles constituent le dossier thématique de ce numéro de *Géo-Regards*. Dans le premier article, Jean Ruegg aborde la problématique de la multirésidentialité sous l'angle politique. Il s'intéresse plus particulièrement à l'initiative populaire intitulée «Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires» soumise au peuple suisse en 2012. Cette initiative, qui proposait de limiter les résidences secondaires à maximum 20% du parc de logement de chaque commune, a été acceptée à une courte majorité. S'en est suivi le travail du législateur afin d'édicter une nouvelle loi fédérale ainsi qu'une ordonnance d'application. L'analyse porte notamment sur les relations entre instruments normatifs (techniques, juridiques) et acteurs et renvoie plus généralement au débat sur la quantification de l'action publique. Elle montre les difficultés que soulève la mise en œuvre d'un critère quantitatif pourtant clair de prime abord. Cette mesure fixe en effet un plafond unique indépendamment de la diversité des situations. Elle se heurte de surcroît à plusieurs écueils (méconnaissance du phénomène des résidences secondaires et absence de définition, d'indicateur et de base de données harmonisés) qui rendent difficile son application.

Fabienne Cavaillé s'intéresse à la multirésidentialité des enfants à la suite de la séparation de leurs parents. Le phénomène est répandu : en France, ils sont 900 000 à partager leur temps entre le domicile de leur mère (généralement la résidence principale) et celui de leur père. L'importance croissante du phénomène (mis en place de manière informelle puis devenu disposition juridique) et les différentes implications de la résidence alternée ont retenu l'attention de la littérature de jeunesse qui est analysée dans l'article. Cette littérature aborde par exemple la dislocation du foyer qui mène à la double résidence. Elle met en avant les espaces-temps contraints et structurés autour de la circulation des enfants, les lieux et moments de transition entre les domiciles, le rôle des objets transitionnels (ex. le sac de transport, le doudou) et le parallélisme qui peut se construire entre deux espaces de vie. La littérature de jeunesse révèle également les agissements, postures et gestes, les manières de faire avec et dans l'espace qui se trouvent au cœur de la multirésidentialité des enfants de parents séparés ou divorcés.

La multirésidentialité est également le fait des seniors comme le montre David Frati qui a étudié le cas de retraités états-uniens vivant toute ou partie de

l'année dans un camping-car ou dans un autre type d'habitat mobile. Ces retraités alternent six mois dans le désert d'Arizona et six mois dans un autre espace l'été (une saison pendant laquelle la majorité ont un mode de vie sédentaire). Leur nouveau mode de vie n'implique ainsi pas un déménagement et un changement définitif de lieu de vie. Sa recherche ethnographique aborde le passage à l'habitat mobile, ses origines ainsi que les normes qui lui sont associées. Frati observe un double mouvement d'adhésion à une forme nouvelle d'habitat et de détachement des valeurs du groupe d'appartenance initial (individualisme, rythme de vie, cadre de vie urbain, travail). La multirésidentialité implique un caractère évolutif de l'attache aux lieux de vie. La « socialisation du désert » ne vient pas se poser comme une couche sur l'ancienne socialisation, mais supprime la socialisation précédente rendant ainsi la saison d'été plus difficile à vivre.

La multirésidentialité peut paraître comme un phénomène récent et réservé à une certaine élite ou aux pays du Nord. Elle concerne toutefois également des pratiques anciennes de classes populaires ailleurs dans le monde. C'est ce qu'analyse Clémence Léobal dans une ethnographie réalisée en Guyane française et consacrée aux « configurations de maisons » populaires bushinenguées. Elle s'inspire dans sa recherche de l'anthropologie de la parenté tout en y ajoutant une analyse spatiale et cartographique. Les habitants ont des pratiques spatiales multiples et ils sont en mouvement entre plusieurs maisons occupées par des personnes proches (ils « vivent ensemble dans plusieurs maisons »). Habiter est une affaire de parenté et la configuration des maisons renvoie à différents échanges et formes de collaboration (pouvoir dormir, manger, circuler, laisser les enfants à garder dans les différentes maisons). Ce mode d'habiter renvoie également à une appropriation des espaces extérieurs à la maison et traverse la frontière entre le Surinam et la Guyane française.

Dans l'ensemble, les articles du dossier illustrent la richesse du phénomène de la multirésidentialité. Ils en explorent les multiples facettes en s'intéressant à des formes, des espaces, des acteurs et des contextes variés tout en adoptant diverses perspectives théoriques.

BIBLIOGRAPHIE

- ABRAM Simone, 2014: « Values of property (properties of value): capitalization of kinship in Norway », *Journal of Tourism and Cultural Change*, 12(3), 253-266.
- ARE (Bundesamt für Raumentwicklung), 2010: « Faktenblatt Zweitwohnungen der Schweizer Bevölkerung », Berne: ARE.
- ARE (Bundesamt für Raumentwicklung), 2012: « Faktenblatt Zweitwohnungen », Berne: ARE.
- ARNESEN Tor, ERICSSON Birgitta, 2013: « Policy Responses to the Evolution in Leisure Housing: From the Plain Cabin to the High Standard Second Home (The Norwegian Case) », in ROCA Zoran (éd.), *Second Home Tourism in Europa. Lifestyle Issues and Policy Responses*, Farnham & Burlington: Ashgate, 285-306.

- BÆRENHOLDT Jørgen Ole, 2012: «Enacting destinations. The politics of absence and presence», in DUIM René van der, REN Carina, JÓHANNESSON Gunnar Thór (éd.): *Actor-Network Theory and Tourism*, Abingdon & New York: Routledge, 111-127.
- BONNIN Philippe, DE VILLANOVA Roselyne (éd.), 1999: *D'une maison à l'autre. Parcours et mobilités résidentielles*, Grane: Éditions Créaphis.
- BONTET Caroline, BELLANGER Olivier, BLONDY Caroline, DONNAT Stéphane, PLUMEJEAUD-PERREAU Christine, VACHER Luc, VERMANDE Murielle, VYE Didier, 2015: «Comment observer les résidents secondaires: le cas de la Charente-Maritime (France)», *5^e colloque international de l'Association ASTRES*, La Rochelle: Association Tourisme, Recherche et Enseignement Supérieur.
- CAVAILLÉ Fabienne, 2019: «Avoir deux maisons dans la littérature de jeunesse. Aspects de l'habiter des enfants de parents séparés», *Géo-Regards*, 11-12, p. 37-54.
- CHEVALIER Sophie, LALLEMENT Emmanuelle, CORBILLÉ Sophie, 2013: *Paris, résidence secondaire – Enquête chez ces habitants d'un nouveau genre*, Paris: Belin.
- CLIVAZ Christophe, 2006: «Crans-Montana-Aminona (Suisse): y a-t-il un pilote dans la station? / Crans-Montana-Aminona (Switzerland): Is there anyone in charge of the resort?», *Journal of Alpine Research*, 94(1), 75-94.
- CLIVAZ Christophe, 2014: «Acceptance of the initiative on second homes. Emergence of a new development model for Swiss winter sports resorts?», *Journal of Alpine Research*, <http://rga.revues.org/1866>.
- CONSEIL FÉDÉRAL, 2014: «Message concernant la loi fédérale sur les résidences secondaires», Berne, RS 2014-0034.
- COPPOCK John Terence, 1977: *«Second Homes: Curse or Blessing?»*, Oxford: Pergamon.
- DAVEZIES Laurent, 2008: *«La République et ses territoires: la circulation invisible des richesses»*, Paris: Seuil.
- DITTRICH-WESBUER Andrea, PLÖGER Jörg, 2013: «Multilokalität und Transnationalität – neue Herausforderungen für Stadtentwicklung und Stadtpolitik», *Raumforschung und Raumordnung*, 71, 195-205.
- DUCHÊNE-LACROIX Cédric, SCHAD Helmut, 2013: «Mobilitätskapital, Raumkapital, Räumlichkeitskapital. Ein „Sieg des Ortes über die Zeit“ mit welchem raumbezogenen Handlungsvermögen?», in SCHEINER Joachim, BLOTEVOGEL Hans-Heinrich, FRANK Suzanne, HOLZ-RAU Christian, SCHUSTER Nina (éd.), *Mobilitäten und Immobilitäten. Menschen – Ideen – Dinge – Kulturen – Kapital*, Essen: Klartext Verlag, 61-77.
- DUCHÊNE-LACROIX Cédric, HILTI Nicola, SCHAD Helmut, 2013: «L'habiter multilocal: discussion d'un concept émergent et aperçu de sa traduction empirique en Suisse», *Revue Quetelet/Quetelet Journal*, 1(1), 63-89.
- DUHAMEL Philippe, 2000: «Vivre à Majorque. La sédentarisation des résidents secondaires», *Revue Espaces*, 176, 33-37.
- DUREAU Françoise, 2002: «Les systèmes résidentiels: concepts et applications», in LÉVY Jean-Pierre, DUREAU Françoise (éd.), *L'accès à la ville: les mobilités spatiales en questions*, Paris: L'Harmattan, 355-382.
- FRATI David, 2019: «La socialisation des retraités mobiles dans le désert d'Arizona: une critique de la vie urbaine», *Géo-Regards*, 11-12, p. 55-72.
- GOSNELL Hannah, ABRAMS Jesse, 2011: «Amenity migration: diverse conceptualizations of drivers, socioeconomic dimensions, and emerging challenge», *GeoJournal*, 76(4), 303-322.

- GOREAU-PONCEAU Anthony, 2010: «Pratiques touristiques de et en diaspora. Quand les Indiens prennent possession du monde», *Mondes du tourisme*, 2, 70-86.
- HALL Colin Michael, MÜLLER Dieter K. (éd.), 2004: «*Tourism, Mobility and Second Homes. Between Elite Landscape and Common Ground*», Clevedon [etc.]: Channel View.
- HALL Colin Michael, 2015: «Second homes: planning, policy and governance», *Journal of Policy Research in Tourism, Leisure & Events*, 7(1), 1-14.
- HALL Colin Michael, MÜLLER Dieter K (éd.), 2018: «*Second Home Tourism and Mobilities*», Londres: Routledge.
- HANNAM Kevin, SHELLER Mimi, URRY John, 2006: «Mobilities, immobilities and moorings», *Mobilities*, 1(1), 1-22.
- HIDLE Knut, ELLINGSEN Winfried, CRUICKSHANK Jørn, 2010: «Political Conceptions of Second Home Mobility», *Sociologia Ruralis*, 50(2), 139-155.
- HILTI Nicola, 2009: «Multilokales Wohnen. Bewegungen und Verortungen. *Informationen zur Raumentwicklung*», (BBR) 2009 (1/2), 77-86.
- HILTI Nicola, 2013: «*Lebenswelten multilokal Wohnender. Eine Betrachtung des Spannungsfeldes von Bewegung und Verankerung*», Wiesbaden: VS Verlag.
- HILTI Nicola, 2015: «Lifeworlds of Multi-local Dwellers Between Movement and Mooring», *Cultural Studies*, Special Issue (Im)Mobilities of Dwelling: Places and Practices.
- HIRSCHHORN Monique, BERTHELOT Jean-Michel (éd.), 1996: «*Mobilités et ancrages: vers un nouveau mode de spatialisation ?*», Paris & Montréal: L'Harmattan.
- KAUFMANN Vincent, 2002: «*Re-thinking Mobility*», Ashgate.
- KAUFMANN Vincent, BERGMAN Manfred Max, JOYE Dominique, 2004: «Motility: Mobility as capital», *International Journal of Urban and Regional Research*, 28(4), 745-756.
- LARSEN Jonas, URRY John, AXHAUSEN Kay W., 2007: «Networks and tourism - Mobile Social Life», *Annals of Tourism Research*, 34(1), 244-262.
- LÉOBAL Clémence, 2019: «Vivre ensemble: solidarités et conflits dans des "configurations de maisons" populaires bushinenguées», *Géo-Regards*, 11-12, p. 73-90.
- MCINTYRE Norman, WILLIAMS Daniel, MCHUGH Kevin (éd.), 2006: *Multiple Dwelling and Tourism*, Cambridge, MA: CABI Publishing.
- MÜLLER Dieter, 2011: «Second homes in rural areas: Reflections on a troubled history», *Norsk Geografisk Tidsskrift*, vol. 65, n° 3, 137-143.
- MÜLLER Dieter, 2013: «Progressing Second home research: A Nordic Perspective», *Scandinavian Journal of Hospitality and Tourism*, vol. 13, n° 4, 273-280.
- MURPHY-LEJEUNE Elizabeth, 2002: *Student Mobility and Narrative in Europe: The New Strangers*, Londres: Routledge.
- ODERMATT André, 1990: «*Zweitwohnungen in Städten. Eine Untersuchung über die Zweitwohnungsproblematik in den fünf schweizerischen Grossstädten*», Diploma thesis, Department of Geography, University of Zurich.
- OUREDNIK André, 2012: «Mapping the diachronic reality of the inhabited space on 2D», *EspacesTemps.net*, Textuel, 27 février 2012.
- PARIS Chris, 2009: «Re-positioning Second Homes within Housing Studies: Household Investment, Gentrification, Multiple Residence, Mobility and Hyper-consumption», *Housing, Theory and Society*, 26, 292-310.
- PARIS Chris, 2011: «*Affluence, Mobility and Second Home Ownership*», Londres & New York: Routledge.

- PERLIK Manfred, 2009: «Quartiere auf Zeit. Multilokalität als Grenze der lokalen Governance», in DRILLING Matthias, SCHNUR Olaf (éd.), *Governance der Quartierentwicklung. Theoretische und praktische Zugänge zu neuen Steuerungsformen*, Wiesbaden: VS-Verlag, 69-87.
- PETZOLD Knut, 2013: *Multilokalität als Handlungssituation*, Wiesbaden: Springer.
- PRIES Ludger, 2001: *New Transnational Social Spaces: International Migration and Transnational Companies in the Early Twenty-first Century*, Londres: Routledge.
- RÉRAT Patrick, 2018: «Spatial Capital and Planetary Gentrification: Residential Location, Mobility and Social Inequalities», in LEES Loretta, PHILLIPS Martin (éd.), *Handbook of Gentrification Studies*, 103-118, Londres: Edward Elgar Publishing.
- RÉRAT Patrick, LEES Loretta, 2011: «Spatial capital, gentrification and mobility: evidence from Swiss core cities», *Transactions of the Institute of British Geographers*, 36(1), 126-142.
- ROCA Zoran (éd.), 2013: *Second Home Tourism in Europe. Lifestyle Issues and Policy Responses*, Farnham & Burlington: Ashgate.
- ROLSHOVEN Johanna, 2007: «Multilokalität als Lebensweise in der Spätmoderne», *Schweizerisches Archiv für Volkskunde*, 103/II, 157-179.
- RUEGG Jean, 2019: «20% de résidences secondaires en Suisse? Le chant des sirènes de la quantification de l'action publique», *Géo-Regards*, 11-12, p. 17-36.
- SCHAD Helmut, HILTI Nicola, 2015: «Wie verankert sind die Multilokalen? Befunde aus der Schweiz, *Berichte*», *Geographie und Landeskunde*.
- SCHAD Helmut, HILTI Nicola, HUGENTOBLE Margrit, DUCHÊNE-LACROIX Cédric, 2015: «Multilokales Wohnen in der Schweiz – erste Einschätzungen zum Aufkommen und zu den Ausprägungen», in WEICHHART Peter, RUMPOLT Peter (éd.), *Mobil und doppelt sesshaft. Studien zur residenziellen Multilokalität*, University of Vienna.
- SCHIER Michaela, HILTI Nicola, SCHAD Helmut, DITTRICH-WESBUER Andrea, MONZ Anna, TIPPEL Cornelia, 2015: «Residential Multi-locality Studies. The Added Value for Research on Families and Second Homes», *Tijdschrift voor economische en sociale geografie*.
- SEGESSEMANN Alain, CREVOISIER Olivier, 2013: «L'économie résidentielle en Suisse: une approche par les emplois», *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 4, 705-735.
- SEIDL Daniella, 2009: «Wir machen hier unser Italien... Multilokalität deutscher Ferienhausbesitzer», Münster [etc.]: Waxmann.
- SHELLER Mimi, URRY John, 2006: «The new mobilities paradigm», *Environment and planning A*, 38(2), 207-226.
- SONDEREGGER Roger, 2014: «Zweitwohnungen im Alpenraum. Bewertung des alpenweiten Bestandes und der Situation in der Schweiz in Bezug auf eine Nachhaltige Entwicklung», Saarbrücken: Südwestdeutscher Verlag für Hochschulschriften.
- SONDEREGGER Roger, DANIELLI Giovanni, 2010: «Langfristig entwickeln statt kurzfristig profitieren: Entwicklung des Ortsbildes in Schweizer Alpendestinationen», in EGGER Roman (éd.), *Tourismus im Spannungsfeld von Polaritäten*, Münster: LIT Verlag, 39-54.
- STETTLER Jürg, DANIELLI Giovanni, 2008: «Image, truth and illusion in tourism promotion: the problem of the rapid spread of second homes in Switzerland and planning strategies», in KELLER Peter, BIEGER Thomas (éd.), *Real Estate and Destination Development in Tourism. International Tourism Research and Concepts*, 3, Berlin: Erich Schmidt Verlag, 249-266.

- STOCK Mathis, 2005 : « Les sociétés à individus mobiles : vers un nouveau mode d'habiter ? L'exemple des pratiques touristiques », *Espacestems.net*, Textuel, 25 mai 2005, <http://www.espacestems.net/en/articles/les-societes-a-individus-mobiles-vers-un-nouveau-mode-drsquohabiter-en/>
- STOCK Mathis, 2006 : « L'hypothèse de l'habiter poly-topique », *Espacestems.net*, Textuel, 26 février 2006, <http://www.espacestems.net/en/articles/lrsquohypothese-de-lrsquohabiter-poly-topique-pratiquer-les-lieux-geographiques-dans-les-societes-a-individus-mobiles-en/>
- STOCK Mathis, 2009 : « Polytopisches Wohnen – ein phänomenologisch-prozessorientierter Zugang », *Informationen zur Raumentwicklung*, 1/2, 107-116.
- TERRIER Christophe, 2006 : *Mobilité touristique et population présente. Les bases de l'économie présentielle des départements*, Paris : Direction du tourisme.
- URBAIN Jean-Didier, 2002 : « Le résident secondaire, un touriste à part ? », *Ethnologie française*, 32, 515-520.
- WEICHHART Peter, 2009 : « Multilokalität – Konzepte, Theoriebezüge und Forschungsfragen », *Informationen zur Raumentwicklung*, 1/2, 1-14.
- WEISKE Christine, PETZOLD Knut, ZIEROLD Diana, 2008 : « Multilokale Haushalte – mobile Gemeinschaften. Entwurf einer Typologie multilokaler Lebensführung », *Sozialer Sinn*, 9, 281-300.
- WEISKE Christine, PETZOLD Knut, SCHAD Helmut, 2015 : « Multilocal living – the approaches of rational choice theory, sociology of everyday life and actor network theory », *Tijdschrift voor economische en sociale geografie*.

20 % DE RÉSIDENCES SECONDAIRES EN SUISSE ? LE CHANT DES SIRÈNES DE LA QUANTIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE

JEAN RUEGG, Institut de géographie et durabilité, Université de Lausanne,
jean.ruegg@unil.ch

RÉSUMÉ

L'initiative populaire « Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires » est approuvée par le peuple et les cantons en mars 2012. Elle porte au cœur de la Constitution suisse un objectif quantitatif. Cet article s'interroge sur ses effets. Recourir au chiffre impose de pouvoir mesurer... tâche qui exige de définir une unité de mesure et d'identifier une base de données pertinente. La discussion porte alors sur la manière dont ces impératifs ont été satisfaits. En rassemblant les acteurs concernés par la problématique des résidences secondaires, la culture politique suisse a été respectée. Mais cet élan participatif débouche sur de nombreuses difficultés de mise en œuvre et par une mise à distance du politique qui est supplanté par l'administration et les juges. Ces développements laissent penser que la quantification aurait soit exigé une approche très autoritaire en rupture avec la culture politique suisse, soit réclamé que le chiffre soit maintenu à sa juste place.

Mots clés : quantification de l'action publique, résidence secondaire, boundary object, matérialité, mesure.

Au soir du 11 mars 2012, le monde politique helvétique fait profil bas. Contre son avis, le peuple suisse et les cantons viennent d'accepter l'initiative populaire fédérale « Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires » (nommée initiative PCRS, ci-après)¹.

¹ Le droit d'initiative est un outil puissant en Suisse pour exprimer les préoccupations de la société civile. Mais son effet est lourd de conséquences. Une initiative implique une modification de la Constitution. Pour cette raison, elle est conditionnée à la double ratification de la majorité des

Ce résultat est étonnant à plus d'un titre. Il révèle d'abord une démarcation géographique. Les régions les plus défavorables à l'initiative sont celles qui se retrouvent en première ligne pour en assumer les effets². Ensuite, et même si le score final témoigne d'une faible majorité des suffrages (50,6%), il marque un désaveu à l'égard de la classe politique. Le Conseil fédéral et les Chambres recommandaient clairement son rejet, les principaux partis politiques aussi. Le Conseil fédéral ne niait pas le problème: «[il] partage les préoccupations et les visées des initiants et reconnaît la nécessité d'agir» (CONSEIL FÉDÉRAL, 2008, p. 7899). Mais il estimait que d'autres moyens étaient disponibles sans modifier la Constitution fédérale: «[il] exprime sa volonté de rester dans le cadre de la répartition fédéraliste des compétences fixé par l'art. 75 Cst. et propose une modification de la [loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)] qui se limite à des prescriptions cadres, le choix des mesures et leur mise en œuvre étant laissés aux cantons» (CONSEIL FÉDÉRAL, 2008, p. 7897). Œuvrant précisément à la révision de la LAT à la fin des années 2000, il se voulait rassurant jugeant que celle-ci suffirait. Enfin l'approbation de l'initiative PCRS revient à introduire dans la Constitution un nouvel article précis et apparemment simple puisqu'il contient un indicateur chiffré. Ses deux dispositions principales précisent que: «Les résidences secondaires constituent au maximum 20 pour cent du parc des logements et de la surface brute au sol habitable de chaque commune» (art. 75b, al. 1 Cst.) et «La loi oblige les communes à publier chaque année leur plan de quotas de résidences principales et l'état détaillé de son exécution» (art. 75b, al. 2 Cst.).

Dans le dispositif institutionnel suisse, l'adoption d'une initiative populaire oblige le législateur à édicter une nouvelle loi fédérale et une ordonnance d'application. Dans le cas précis, il s'agit de la Loi sur les résidences secondaires (LRS) et de l'Ordonnance sur les résidences secondaires (ORSec) qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Les lignes qui suivent ne visent pas tant à discuter le bien-fondé du diagnostic qui fonde l'initiative. Elles sont plutôt motivées par la solution préconisée. En introduisant dans la Constitution une limite qui fixe à 20% la part de résidences secondaires (RS, ci-après) autorisées dans chaque commune, l'initiative n'a-t-elle pas pour effet de restreindre les scènes du débat public? Les exigences issues de la norme quantitative n'entraînent-elles pas une délégation de la gestion d'un objet éminemment politique – à savoir la protection du paysage dans des sites sensibles soumis à la pression de développements touristiques – hors du champ public? Autrement dit, le nouvel article constitutionnel 75b n'est-il pas «[...] un utile masque de fumée [...], pour dépolitiser des questions fondamentalement politiques» (LASCUMES, LE GALÈS, 2004, p. 26) et ne conforte-t-il pas justement les travers que ces deux auteurs assimilent au «Gouverner par les instruments»?

personnes qui participent au vote et de la majorité des cantons pour entrer en force. Rares sont les initiatives qui, à l'instar de l'initiative PCRS, parviennent à remplir cette double condition. Des compléments relatifs au fonctionnement des institutions suisses sont disponibles dans une publication de la Chancellerie fédérale (2019).

² L'initiative PCRS constitue en quelque sorte un contre-exemple au principe NIMBY (*Not in my backyard*). En l'occurrence, les personnes impactées fortement et négativement, qui sont relativement peu nombreuses, ne sont pas parvenues à s'opposer avec succès à une mesure qui semble profiter au plus grand nombre.

Les analyses classiques de l'action publique tendent à privilégier les relations entre acteurs seulement. Cet article cherche à les compléter en intégrant également les relations entre instruments normatifs (techniques, juridiques, quantitatifs) et acteurs, suivant en cela l'approche relationnelle proposée par Marskamp *et al.* (2017). Appliquée à l'initiative PCRS, cette perspective revient à considérer que ni la formalisation quantitative ni la formalisation juridique ne sont neutres. En premier lieu, toute formalisation a des effets « [...] sur le questionnement, la définition des objets ou le mode de raisonnement » (MARTIN, 2000, p. 376). En second lieu, toute formalisation fondée sur le chiffre contribue à générer « une boîte noire » dont le contenu tend précisément à échapper au débat public (LATOURE, 2011, p. 71).

L'objectif est alors de discuter les effets de l'initiative à partir d'une littérature qui porte sur la quantification de l'action publique (DESROSIÈRES, 2008 ; LASCOUMES, LE GALÈS, 2014 ; OGIEN, 2010 ; SALAIS, 2010 ; VALVERDE, 2011 ; VAUCHEZ, 2008), d'une part et sur la performativité des systèmes de mesure (GILBERT, 2009 ; HOLDEN, 2013 ; MARTIN, 2000 ; STAR, GRIESEMER, 1989 ; TURNHOUT, 2009) d'autre part.

L'article comprend quatre parties. Dans un premier temps, et en guise d'introduction, il s'agit d'identifier ce qu'induit le recours à un objectif quantitatif. Ce type de formalisation procède d'une volonté de rationalisation et d'objectivation. L'argument revient à montrer que dans un système de gouvernance démocratique et pluriel, la quantification ne peut pas déboucher sur une action publique autonome qui se suffirait à elle-même et qu'il n'y aurait qu'à appliquer. Dans un second temps, les conditions de mise en œuvre d'une formalisation quantitative sont abordées. Elles constituent le corps principal de l'article. Le concept de *framing* proposé par GILBERT (2009) est utilisé pour analyser ce qui se passe entre le 11 février 2012 et le 1^{er} janvier 2016, soit durant la période qui sépare l'adoption du nouvel article constitutionnel 75b et l'entrée en vigueur de la LRS et de l'ORSec. Cette clef de lecture aide à mettre en exergue les différents enjeux et débats qui caractérisent à la fois la définition des résidences secondaires (RS) et l'identification de la base de données adéquate pour les dénombrer. Ces investigations permettent d'évoquer, en troisième partie, les difficultés d'application que la LRS et l'ORSec rencontrent aujourd'hui. Ces normes légales induisent des biais qui éloignent les pratiques actuelles du débat politique pour les confier aux cercles plus fermés de l'administration et des juges (LASCOUMES, LE GALÈS, 2004 ; MARTIN, 2000 ; OGIEN, 2010). Enfin, la quatrième partie tire prétexte de la discussion d'un autre mode de régulation pour s'éloigner du cas helvétique et relativiser les propos en précisant mieux en quoi le recours au chiffre peut se révéler problématique. La Suisse n'est pas le seul pays à être confronté à la problématique des RS et le mode d'action induit par l'initiative PCRS n'est pas le seul disponible. L'exemple de Whistler (Canada) est intéressant car un seuil quantitatif y est également présent pour plafonner les lits disponibles dans la station (GILL, 2007). Mais, contrairement à l'initiative PCRS, le statut de chaque lit est indifférencié : nul besoin donc de définir la RS. En outre, le plafond ne constitue pas une limite absolue, infranchissable. Au contraire, lorsque le seuil est atteint le dispositif retourne au politique en offrant une voie à la négociation. Ainsi, ce modèle utilise le recours au chiffre comme pour mieux mettre en évidence l'utilité du « politique ». Il sera donc évoqué en conclusion pour nuancer l'argument préalable qui reviendrait à se méfier et à rejeter comme « non-politique » tout recours à une action publique qui serait fondée sur une valeur numérique.

LA QUANTIFICATION POURSUIT SON ŒUVRE AU SEIN DE LA CONSTITUTION

L'initiative PCRS a constitué avec l'« Initiative pour le paysage » un duo inséparable dont l'objectif était de « Sauver le sol suisse » (CONSEIL FÉDÉRAL, 2008, p. 7897). Déposées simultanément en 2007, elles n'ont toutefois pas connu le même sort. La révision de la LAT évoquée ci-dessus a en effet servi de contre-projet indirect à l'« Initiative pour le paysage ». Cette dernière fut finalement retirée avec l'adoption par le peuple de la révision de la LAT en mars 2013 (RUEGG, LETISSIER, 2015).

L'initiative PCRS en revanche fut couronnée de succès. Elle s'attache plus précisément à lutter pour la sauvegarde de sites sensibles qui sont exploités à des fins touristiques. Ses promoteurs mettent en avant l'argument du paysage et de la nature pour incriminer les RS. Trois citations rendent compte de leur raisonnement (www.zweitwohnungsinitiative.ch/preserver-le-sol-suisse.html) (consulté le 4 juin 2018).

« Nos paysages sont menacés : nos enfants sont en droit de profiter de la beauté de nos paysages de montagne telle que la nature et la culture les ont créés. »

« Sans nature intacte, pas de tourisme : pour beaucoup de communes en montagne, le tourisme constitue économiquement parlant une ressource potentielle non négligeable [...]. Des paysages intacts représentent l'atout principal dans la compétition pour attirer les vacanciers. »

« Le principal problème est : des volets fermés, des bâtiments froids et sans âme, des villes fantômes ; les RS ne sont habitées en général que durant quelques semaines par an ; le reste du temps elles sont vides. »³

Ni ce constat ni les relations de cause à effet qu'il sous-tend n'ont tellement suscité la controverse. Ils furent largement partagés au moment de la votation, et même au-delà. Plus intrigante est la solution préconisée : introduire dans la Constitution un article limitant à 20 % la part de RS rapportée à l'ensemble des unités de logement de chaque commune. Cette mesure fixe un plafond unique indépendamment de la diversité des situations en présence à l'échelle locale. Surtout, elle définit un chiffre, c'est-à-dire un indicateur absolu, en deçà duquel la situation est conforme et au-delà duquel toute nouvelle construction de RS est interdite. Autrement dit, jusqu'à 20 % de RS, le paysage et la nature sont préservés en tant que ressource propice au développement touristique. En revanche, ce potentiel est détruit au-delà de 20 %. Le recours à des seuils quantitatifs n'est pas nouveau en soi. Mais le vote du 11 mars 2012 renforce la présence de la quantification de l'action publique au cœur de l'État de droit : sa Constitution, texte fondamental par excellence⁴.

³ Les deux premières citations sont issues d'un document élaboré par les responsables de l'initiative PCRS avant le vote de mars 2012. Celui-ci n'est plus disponible sur le site de l'initiative. En revanche, le site existe toujours à l'adresse : <http://www.zweitwohnungsinitiative.ch/preserver-le-sol-suisse.html> (consulté le 4 juin 2018).

⁴ Plusieurs articles constitutionnels contiennent des valeurs chiffrées pour régler les droits politiques (art. 136, art. 138, art. 141 Cst.), constituer l'Assemblée fédérale (Chapitre 2 Cst.), fixer la politique monétaire (art. 99 Cst.), définir les assurances sociales comme l'assurance vieillesse (art. 112 Cst.)

Cette façon de procéder invite à s’y intéresser de plus près. Pour en traquer le sens, il est tentant de suivre Ogien qui suggère que « [...] *ce qui est escompté est la déférence et la fascination que l’invocation et l’affichage du chiffre ne devraient pas manquer d’exercer* » (2010, p. 35). Il est toutefois peut-être exagéré de prêter de telles intentions aux promoteurs de l’initiative PCRS qui souhaitaient avant tout exprimer leur insatisfaction face aux insuffisances de l’État et des régimes existants.

Le Conseil fédéral (2008) en convient implicitement : « *Actuellement, il incombe aux communes d’infléchir la construction de résidences secondaires. Les cantons peuvent influencer la mise en œuvre de réglementations en approuvant les régimes de base des communes en matière de construction (plan d’affectation et règlement de construction) ou en définissant la législation et le plan directeur du canton* » (2008, p. 7894). Et plus loin il reconnaît que les cantons et les communes qui régulent la construction de RS sont peu nombreux alors que le problème est sérieux. « *Cette part [de RS par rapport au parc de logements] dépasse 20 % dans un quart de toutes les communes, et même 50 % dans de nombreuses communes touristiques. La plupart des 650 communes affichant un taux de logements habités temporairement supérieur à 20 % se situent dans les régions touristiques des Grisons, du Valais et du Tessin ainsi que dans les cantons de Berne et de Vaud* » (2008, p. 7895) (fig. 1).

Ces insuffisances ont pu inciter les promoteurs de l’initiative PCRS à vouloir intervenir fermement afin de pallier un État jugé défaillant. Et ils recourent au chiffre pour remédier au problème. Ils proposent donc un nouvel article constitutionnel qui s’inscrit dans un processus de rationalisation. En s’attaquant à un objet particulier (la RS) qu’ils limitent quantitativement, ils cherchent à induire de bonnes pratiques (VATIN, 2009 ; in OGIEN, 2010, p. 21). Autrement dit, l’action publique est quantifiée afin de permettre le « gouverner au résultat », où le résultat⁵ est la « [...] *mesure de la performance de l’action de l’État selon le degré de réalisation d’objectifs chiffrés appliqués aux politiques* » (OGIEN, 2010, p. 23).

Dans cette perspective, recourir à la quantification revient à poser que le chiffre est vrai. Une telle affirmation est évidemment discutable. « *Les mathématiques ne constituent pas un corps doté d’une logique et de sens totalement indépendants du*

ou la prévoyance professionnelle (art. 113 Cst.), par exemple. Des chiffres sont aussi utilisés pour préciser les impôts directs (art. 128 Cst.), permettre l’utilisation de redevances liées aux transports (art. 86, 87a et 87b Cst.), assurer une péréquation financière (art. 135 Cst.) ou réguler les jeux d’argent (art. 106). De ce point de vue, l’introduction de l’art. 75b Cst. n’est pas exceptionnelle. En revanche, il est intéressant de relever qu’elle s’inscrit dans une problématique aujourd’hui très sensible politiquement qui a fait l’objet d’autres votes populaires (troisième révision de la LAT en mars 2013, initiative contre le mitage en février 2019). Elle invite alors à faire une analogie avec un autre sujet socialement controversé : les modifications constitutionnelles intervenues par votation populaire en février 2014 en matière de législation dans le domaine des étrangers et de l’asile (art. 121 Cst.) et de gestion de l’immigration (art. 121a Cst.). Or ces deux articles contiennent eux aussi des références à des quotas ou à des données chiffrées explicites dont la mise en œuvre se révèle délicate, pour le moins.

⁵ « *Cette préférence accordée au “résultat” reste un peu ambiguë. Toute action produit un résultat ; et il en va de même pour toute action politique. On ne voit pas comment un gouvernement nommé à la suite d’élections démocratiques ne prendrait aucun engagement* » (OGIEN, 2010, p. 23). Le « gouverner au résultat » promu dans cette acception dès la fin des années 1980 est typique du courant du *New Public Management*.



Figure 1: Communes (en gris foncé) dont la part de «logements habités temporairement» représente 20% ou plus du parc total des logements, état des communes au 1^{er} janvier 2007 (CONSEIL FÉDÉRAL, 2008, p. 7896).

contexte» (MARTIN, 2000, p. 378). Cette question n'est toutefois pas débattue ici. La suite de l'article ne traite pas non plus du seuil retenu par les promoteurs de l'initiative PCRS même si, dans leur argumentaire, la justification du choix des «20 %» reste énigmatique⁶. Il est plus intéressant de chercher à comprendre comment le problème se donne à voir au travers du dispositif quantitatif défini désormais à l'article 75b Cst. Pour ce faire, la notion de *framing* proposée par Gilbert (2009, p. 34) est utile. Elle invite à porter attention à trois composants. Les représentations participent à confectionner le problème et à légitimer l'action publique. Les données pertinentes et disponibles rendent compte du problème et en confirment l'existence. La construction d'indicateurs enfin articule les représentations et les données disponibles. Par ailleurs, les indicateurs sont nécessaires pour permettre le monitoring, l'évaluation et donc le «gouverner au résultat». Les lignes qui suivent se concentrent sur un enjeu précis du *framing* qui a largement sollicité celles et ceux qui ont eu à opérationnaliser le nouvel article constitutionnel en définissant la LRS et l'ORSec. Cet enjeu peut être formulé ainsi : afficher un seuil quantitatif comme

⁶ En 1981, dans son message relatif au projet de loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'initiative populaire «contre le bradage du sol national», le Conseil fédéral évoque le chiffre de 20%. Mais il s'agit alors de limiter la part de logements en mains étrangères. «Ce pourcentage correspond à la part de résidences secondaires actuellement en mains étrangères (v. ch. 111.3)» (CONSEIL FÉDÉRAL, 1981, p. 599). S'agit-il d'une pure coïncidence? Mystère, d'autant que cette référence chiffrée ne figure plus dans le texte définitif de la LFAIE qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 1985.

objectif de régulation suppose une capacité à mesurer... au sens où «[...] *mesurer, c'est disposer d'une origine et surtout d'une unité*» (MARTIN, 2000, p. 389). La partie suivante discute cette double exigence en montrant comment elle a été satisfaite suite à l'adoption de l'initiative PCRS.

LA QUANTIFICATION SUPPOSE DE POUVOIR MESURER

Déterminer l'origine et l'unité constitue une condition *sine qua non* de la mise en œuvre de l'article 75b Cst. Cet enjeu se manifeste très vite après le vote du 11 mars 2012. Il renvoie à deux préoccupations principales. La première concerne la RS en tant qu'unité. Il s'avère rapidement que la RS n'est pas si bien connue. Un travail important de définition sera nécessaire avant de pouvoir en faire une unité de mesure acceptable. La seconde renvoie à l'origine, c'est-à-dire, par extrapolation, à l'accord requis pour définir la donnée pertinente, valider la base de données adéquate, identifier et reconnaître l'organe responsable de sa production, de sa gestion (collecte des données, entretien et mise à jour de la base de données) et de sa mise à disposition.

Couvrir tout ce champ constituerait encore une tâche trop ambitieuse pour la portée de cet article. C'est pourquoi, seuls quelques éléments saillants sont présentés pour illustrer ces deux préoccupations. Mais en procédant de la sorte, une partition artificielle est introduite. En effet, la RS n'est pas une unité objective et neutre dont l'existence serait établie préalablement et une fois pour toutes. Pour être une unité de mesure opérationnelle, la RS dépend fortement des données disponibles. En ce sens, les données – avec leurs qualités, leurs imperfections et leurs approximations – sont co-constitutives de la définition même de la RS. Malgré cette importante limite, la séparation entre les deux préoccupations est maintenue afin de faciliter l'exposé et respecter l'agencement des événements.

QUE MESURER : DÉFINIR LA RS COMME UNITÉ DE MESURE

Il est étrange d'imaginer que la définition de la RS puisse faire problème. Si le libellé de l'initiative PCRS est avare en précision, une lecture attentive de l'article 75b Cst. révèle quelques pistes. L'alinéa 2 laisse supposer que les RS se distinguent des «résidences principales». Faute d'indication supplémentaire, il faut donc déduire que celles et ceux qui déposaient un bulletin de vote connaissaient les relations qu'entretiennent entre elles les «résidences principales» et les «résidences secondaires». De même, ces personnes savaient aussi apprécier les liens entre RS et «parc des logements», d'une part, et «surface brute au sol habitable», d'autre part, qui sont mentionnés à l'alinéa 1. Le sens de tous ces éléments était donc suffisamment clair pour permettre à 45,2%⁷ de tous les citoyens et citoyennes de s'exprimer le 11 mars 2012. Ainsi les RS constituaient une entité connue *a priori*.

Cette explication est pourtant trompeuse. Ou, plus précisément, elle doit être interprétée différemment. Toutes les personnes qui ont participé au vote avaient

⁷ Ce chiffre rend compte du taux de participation officiel. Il s'agit d'un score tout à fait honorable puisqu'il s'inscrit dans la moyenne des taux de participation mesurés par l'Office fédéral de la statistique depuis le début des années 2000.

certainement une idée plus ou moins claire de ce qu'est une RS. Mais rien ne permet d'affirmer que leurs représentations coïncidaient et constituaient ensemble une entité homogène. Un examen plus serré de la situation confirme la diversité des points de vue en présence.

Le résultat du vote du 11 mars 2012 implique la mise en œuvre de dispositions transitoires. L'une d'elles stipule que le Conseil fédéral doit édicter une ordonnance afin de garantir le respect du nouvel article 75b Cst., le temps que la LRS et l'ORSec entrent en vigueur (art. 197, chap. 8, al. 1 Cst.). La Confédération se met rapidement à l'ouvrage et propose une version initiale du projet d'ordonnance qu'elle soumet à une audition le 18 juin 2012. Son article 3 offre une première version de la définition : «*Constitue une RS au sens de l'art. 75b Cst. un logement dont l'occupant n'est pas domicilié dans la commune*»⁸ (CONSEIL FÉDÉRAL, n. d.). Autrement dit, le statut de l'occupant déciderait si un logement est une RS ou une résidence principale. Il suffirait donc de déplacer son domicile pour qu'un logement utilisé temporairement sorte du champ d'application de l'art. 75b Cst. Cette formulation fut évidemment inacceptable pour les initiants. De fait, elle suscitera de nombreuses réactions qui feront voler en éclat l'apparente harmonie qui semblait caractériser le sort de la RS lors du vote du mois de mars. Surtout, elles préfigurent l'ampleur de la tâche qui attendra le Conseil fédéral dans ses tentatives successives pour accorder les vues des parties prenantes⁹ et parvenir à «la» définition de l'unité de mesure (ARE, 2012b, p. 3).

Ce premier épisode va aussi contribuer à remettre au goût du jour toute une série d'éléments. Au lieu d'être une entité nouvelle qu'il s'agirait de fabriquer, la RS a déjà une existence fondée sur une problématique bien différente qui remonte au début des années 1950 (CONSEIL FÉDÉRAL, 1981, p. 560) et qui fut traitée par différents Arrêtés du Conseil fédéral puis par la Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) du 16 décembre 1983¹⁰. Dans cette loi, la RS est associée à un logement de vacances sans qu'il soit facile de comprendre en quoi elle s'en distingue (art. 8, al. 1, let. c et let. d LFAIE). Elle semble être à la fois une catégorie qui englobe le logement de vacances (CONSEIL FÉDÉRAL, 1981, p. 577) et un

⁸ «*Le domicile de toute personne est au lieu où elle réside avec l'intention de s'y établir [...]»* (art. 23, al. 1 Code civil suisse). Quant à la notion de «commune d'établissement», il s'agit «*[d'une] commune dans laquelle une personne réside de façon reconnaissable pour des tiers, avec l'intention d'y vivre durablement et d'y avoir le centre de ses intérêts personnels; une personne est réputée établie dans la commune où elle a déposé le document requis; elle ne peut avoir qu'une commune d'établissement*» (RE, 2012a, p. 4, note 3).

⁹ 18 cantons, 7 partis politiques, 3 associations faitières (Association des communes suisses, Union des villes suisses, Groupement suisse pour les régions de montagne), 4 organisations économiques nationales et 26 autres milieux et organisations intéressés (dont les promoteurs de l'initiative PCRS) participent à l'audition du 18 juin 2012, tandis que 77 prises de position écrites sont transmises à la Confédération (ARE, 2012, p. 2).

¹⁰ Cette loi est plus connue sous le nom de «Lex Furgler» du nom du conseiller fédéral alors à la tête du Département fédéral de justice et police dont émane la LFAIE. Il est à relever qu'elle fut présentée comme un contre-projet indirect à l'Initiative populaire «contre le bradage du sol national» (CONSEIL FÉDÉRAL, 1981, p. 581) qui visait à limiter l'acquisition de la propriété foncière aux personnes physiques ayant le droit de s'établir en Suisse (CONSEIL FÉDÉRAL, 1981, p. 572), voir ci-dessus note 6.

synonyme: «*Dans un but de simplification, la définition “logements de vacances” au sens de la lettre d englobera toutes les catégories de résidences secondaires figurant aux articles qui suivent*» (CONSEIL FÉDÉRAL, 1981, p. 596, note 1).

Plus proche de la votation de mars 2012, dans un petit texte destiné aux médias et intitulé «*Sind Ferienwohnungen auch Zweitwohnungen?*», les promoteurs de l’initiative PCRS reconnaissent que leur texte ne définit pas la RS. Ils admettent aussi que cette dernière n’est pas davantage spécifiée au niveau fédéral, ni dans la Constitution, ni dans la loi sur l’aménagement du territoire ou son ordonnance (FONDATION FRANZ WEBER / HELVETIA NOSTRA, 2012, p. 1). Pour eux, il reviendra au Parlement de s’atteler à ce travail de définition, si l’initiative est acceptée (FONDATION FRANZ WEBER / HELVETIA NOSTRA, 2012, p. 1). Ils précisent simplement: «*Die Initianten haben seit Lancierung der Initiative darauf hingewiesen, dass aus ihrer Sicht Zweitwohnungen mit “nicht bewirtschafteten, touristischen Zweitwohnungen” (kalte Betten in touristischen Gebieten) gleichzusetzen sind*»¹¹ (FONDATION FRANZ WEBER / HELVETIA NOSTRA, 2012, p. 2). Autrement dit, la RS est problématique lorsqu’elle abrite des lits froids, c’est-à-dire des lits qui ne sont pas suffisamment utilisés. Mais la formulation retenue indique explicitement qu’il s’agit d’un avis que les initiants n’imposent pas pour autant.

À ce stade, il apparaît donc que tous ces éléments participent à cerner l’objet RS. Mais ils ne le précisent toutefois pas encore suffisamment pour en faire le porteur légitime et incontestable de la norme quantitative des 20%. Or, comme la citation de Martin le rappelle ci-dessus (2000, p. 389), le résultat du vote oblige à fixer la RS d’une manière univoque. Sinon, le nouvel article 75b Cst. ne peut être mis en œuvre.

Les travaux de consolidation vont alors se poursuivre selon un parcours tortueux mais typique de la culture politique suisse. Il s’agit de rassembler les différentes opinions et de chercher le consensus au moyen de compromis. Cette tâche sera effectuée par un groupe *ad hoc*, puis par une commission placée sous l’égide du Parlement avant que ce dernier ne s’en empare en dernier ressort. Au cours de ce processus, la RS va être malaxée, triturée, complétée, raturée, adaptée afin d’en faire le meilleur conteneur possible de toutes les représentations et de tous les intérêts en présence.

Deux exemples rendent compte de ce cheminement qui prend fin le 20 mars 2015 avec l’adoption de la LRS.

Le premier renvoie au texte de l’Ordonnance du 22 août 2012. La RS se définit toujours par la négative. «*Est réputée résidence secondaire une résidence qui n’est pas utilisée toute l’année: a. par une personne domiciliée dans la commune; b. pour les besoins d’une activité lucrative ou d’une formation*» (art. 2). Reprenant la question des lits froids, la durée de l’utilisation est évoquée à la fois pour différencier la RS de la résidence principale et pour éviter qu’il soit possible d’échapper au but de l’initiative par un simple changement de domicile. Parallèlement, la RS devient aussi multiforme. Son sort varie selon qu’elle est un élément du patrimoine (art. 5), ou qu’elle entretient une relation avec l’hôtellerie. Un établissement

¹¹ Traduction: «*Dès le lancement de l’initiative, les initiateurs ont toujours prétendu que, de leur point de vue, les RS devaient être comprises comme des “RS qui sont situées en zones touristiques et qui ne sont pas mises en location” (problématique des lits froids dans les zones touristiques).*»

hôtelier qui ne serait plus rentable pourrait être réaffecté en RS (art. 3, al. 3). Sa transformation possible en résidence principale est également évoquée. En outre, les termes mobilisés pour la caractériser gagnent en technicité (art. 3, art. 4). La RS se distingue de résidences « [...] qui ne seront pas personnalisées et qui seront mises à la disposition d’hôtes toute l’année, aux conditions usuelles du marché [...] » (art. 4, let. b). Enfin, l’exigence de ne pas dépasser 20% de la surface brute au sol habitable disparaît, faute de données probantes pour mesurer cet indicateur (ARE, 2012a, p. 3). Seule compte donc la part de RS par rapport au nombre total de « logements » dans une commune, qui ne doit donc pas excéder 20%. Au passage, cela revient à dire que la RS soumise à l’ordonnance est un logement... ce qui oblige également à qualifier ce qu’est un logement... « [...] la définition d’un logement exclut les habitations sans équipement de cuisine (mention “Ni cuisine, ni cuisinette” dans la colonne “Équipement de cuisine” ; WKCHE 7300¹²) » (ARE, 2012b, p. 3).

Le second est fourni par l’article 2 de la LRS du 20 mars 2015 qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Le législateur a choisi de le nommer « Définitions ». Et effectivement, il offre le matériel nécessaire pour saisir la RS. Voici son contenu intégral :

Art. 2 Définitions

¹ Est un logement au sens de la présente loi un ensemble de locaux qui remplit les conditions suivantes :

- a. être propre à un usage d’habitation ;
- b. former une unité de construction ;
- c. disposer d’un accès soit depuis l’extérieur, soit depuis un espace commun à plusieurs logements à l’intérieur du bâtiment ;
- d. être équipé d’une installation de cuisine ; et
- e. ne pas constituer un bien meuble.

² Est une résidence principale au sens de la présente loi un logement occupé par une personne au moins ayant comme commune d’établissement au sens de l’art. 3, let. b, de la loi du 23 juin 2006 sur l’harmonisation de registres³ la commune dans laquelle se trouve le logement.

³ Est assimilé à une résidence principale un logement qui remplit l’une des conditions suivantes :

- a. être occupé durablement pour les besoins d’une activité lucrative ou d’une formation ;
- b. être occupé durablement par un ménage privé qui occupe durablement un autre logement situé dans le même bâtiment ;
- c. être occupé durablement par des personnes non tenues de s’annoncer au contrôle des habitants, notamment par du personnel diplomatique et des requérants d’asile ;
- d. être vacant depuis deux ans au plus, habitable et proposé pour une location durable ou mis en vente (logement inoccupé) ;

¹² Voir la section « Où mesurer » pour comprendre le contenu de cette parenthèse.

- e. être utilisé pour l'agriculture et ne pas être accessible toute l'année à des fins agricoles en raison de son altitude ;
- f. être utilisé par une entreprise pour l'hébergement de personnel pendant de courtes périodes ;
- g. être utilisé comme logement de service pour des personnes qui travaillent notamment dans des établissements hôteliers, des hôpitaux et des foyers ;
- h. être affecté temporairement et licitement à une autre utilisation que l'habitation.

⁴ Est une résidence secondaire au sens de la présente loi tout logement qui n'est ni une résidence principale ni un logement assimilé à une résidence principale.

Source : Loi fédérale sur les résidences secondaires du 20 mars 2015.

Cet article de la LRS permet de tirer deux enseignements. En premier lieu, tout le processus confirme qu'en droit suisse, la RS s'apprécie par la négative. Cette caractéristique semble garantir l'efficacité et l'économie de sa définition. Au final, la RS est simplement un logement « *qui n'est ni une résidence principale ni un logement assimilé à une résidence principale* » (art. 2, al. 4 LRS). Mais cette simplicité n'est qu'apparente. En second lieu, toute une série d'exceptions se sont glissées qui font de la RS une entité très particulière, aux contours pluriels. La liste générée par les alinéas 1 à 3 de l'article 2 n'est d'ailleurs pas exhaustive. Il faut encore y ajouter les logements affectés à l'hébergement touristique (art. 7 LRS), les logements en relation avec des établissements d'hébergement organisés (art. 8 LRS) et les nouveaux logements dans des bâtiments protégés (art. 9 LRS) qui tous échappent à la sanction des 20% qui pèse donc sur la RS uniquement. Par ailleurs, des expressions comme « être occupé durablement » ou « être affecté temporairement » restent floues et sujettes à des interprétations possibles.

Ces développements invitent alors à établir un autre constat. Entre le lancement de l'initiative et le 1^{er} janvier 2016, soit durant tout un processus qui dure plus de sept ans, la définition de la RS va graduellement acquérir toutes les caractéristiques d'un *boundary object* (BO), au sens proposé par Star et Griesemer¹³ (1989). Un BO n'est pas engendré par un individu ou un groupe représentant un seul *social world*. « [...] *but rather emerged through the process of the work. As groups from different worlds work together [...]* » (STAR, GRIESEMER, 1989, p. 408). La LRS est en effet le fruit des interactions induites au sein d'un aréopage hétérogène institué en différents groupes de travail successifs dont la mission est de définir les dispositions légales nécessaires à la mise en œuvre du nouvel article 75b Cst. voté le 11 mars 2012. « *BOs are policy tools used to create a forum at the dynamic interface between different social arenas by organisations that come together to coproduce knowledge and decisions* » (TURNHOUT, 2009, cité par HOLDEN, 2013, p. 90). Les efforts entrepris par toutes les parties concernées pour trouver un accord relatif à la définition de la RS ne reviennent toutefois pas à dissoudre les divergences. Ils

¹³ En français, le *boundary object* est devenu « objet-frontière » (voir par exemple : TROMPETTE, VINCK, 2009). Cette traduction n'est pas pleinement satisfaisante dans la mesure où la richesse du concept original tient dans sa capacité à rendre compte de mécanismes qui lient entre eux des mondes sociaux différents (*to bound*). La notion d'objet-liant aurait donc semblé plus judicieuse (STAR, 2010, p. 20). C'est pour rappeler cela que l'anglais est préféré ici.

consistent plutôt à les expliciter et à trouver des formulations qui soient acceptables... en sachant que la marge de manœuvre est étroite. La majorité obtenue lors du vote du 11 mars 2012 est faible et géographiquement limitée. Il est donc nécessaire de laisser de la place aux opposants. Dans le même temps cependant, le résultat de l'initiative doit bel et bien être respecté. Ses promoteurs ont donc une certaine légitimité à brandir la menace du référendum au cas où le contenu de la LRS leur paraîtrait insuffisant et bafouerait l'esprit de leur initiative. Les évolutions progressives de la définition des RS indiquent donc bien une volonté commune de fournir les précisions nécessaires pour savoir de quoi il est question (l'approche par la négative constituant le premier enseignement évoqué ci-dessus) tout en élargissant le spectre afin que chaque partie puisse «vivre avec» (la liste des exceptions constituant le second enseignement). Le résultat, c'est la fabrication d'une «RS – BO» au sens où «[BOs] *are both sufficiently stable and ambiguous enough to be able to connect different social worlds and allow for different meanings in each of them*» (TURNHOUT, 2009, p. 410).

Arrivé là, il y a lieu de convenir que cette définition laborieusement construite fait de la RS une unité de mesure dont la légitimité est acquise quand bien même des failles et des oublis restent possibles. Le premier but semble donc atteint. Il est temps de se pencher sur le second, à savoir où – et comment – mesurer.

OÙ MESURER : IDENTIFIER UNE BASE DE DONNÉES ET DÉSIGNER SON GESTIONNAIRE

Dans son message de 2008, le Conseil fédéral (2008, p. 7896) fournit un document cartographique qui identifie les communes dont la part de «logements habités temporairement» excède 20% (fig. 1, ci-dessus). Ce décalage entre «logements habités temporairement» et RS relève d'un enjeu lié aux bases de données disponibles. L'adoption de l'Ordonnance du 22 août 2012 ne permet pas de résoudre ce problème: «*Une liste des communes concernées figure en annexe à l'ordonnance. Il s'agit toutefois d'une présomption car il n'existe pas de statistique nationale recensant avec précision la part de résidences secondaires dans les communes*» (ARE, 2012b, p. 1 – souligné par l'auteur). Dans la perspective de la quantification, cet aveu est évidemment embarrassant. Le législateur va néanmoins trouver à combler cette lacune. Les données pertinentes seront celles du Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) «[...] *couplées à l'application de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR)*» (ARE, 2012b, p. 1). Le RegBL¹⁴ est géré par l'Office fédéral de la statistique (OFS). «*Il répertorie au moins l'ensemble des bâtiments à usage d'habitation et leurs logements sur le territoire suisse*» (OFS, 2017, p. 5).

Cependant, pour garantir la qualité du registre et permettre à l'OFS d'effectuer correctement sa mission de gestion, deux arrangements seront encore requis. Pour être opérationnel, le registre dépend d'informations que les communes détiennent. Il faut donc d'abord préciser la nature de leurs obligations (art. 75b, al. 2 Cst.). De fait, la bonne facture du RegBL sollicite doublement les communes. Pour établir le parc de logements, il est nécessaire que les services de construction communaux

¹⁴ C'est dans le RegBL qu'est défini le WKCHE mentionné ci-dessus, dans la note 12. Ce dernier fixe l'un des caractères de l'entité «Logement» documentée par le RegBL (OFS, 2017, p. 105).

transmettent à l'OFS les données relatives à l'octroi des permis de construire. Puis, pour que la base de données permette l'application de la LRS, il est encore nécessaire d'assigner à chaque logement un habitant dont il s'agit de vérifier s'il est établi dans la commune ou non (art. 2, al. 2 LRS). Ces renseignements sont détenus par les registres cantonaux des habitants qui sont alimentés par les services des habitants des communes... qui eux-mêmes dépendent d'habitants qui sont tenus de s'annoncer sur une base volontaire. La valeur du RegBL et la capacité de l'OFS à assumer son rôle dépendent donc d'indications fournies à la fois par le Service des constructions et par le Service de la population qui sont généralement rattachés à deux départements différents de l'administration communale. Ce dispositif concrétise les devoirs de la commune. Mais il reste de toute évidence fragile aux yeux des responsables de la mise en œuvre de la LRS, surtout dans les communes qui ont majoritairement voté contre l'initiative PCRS¹⁵. L'administration fédérale a donc défini une deuxième modalité qui se révèle être une véritable ruse dont l'origine et la mise en place mériteraient des investigations approfondies. Le chiffre et l'enjeu de la qualité de la base de données l'ont-ils générée ou dissimule-t-elle une intention politique ? L'absence de débat véritable ne permet pas de trancher. Toujours est-il que le Conseil fédéral a validé le principe déjà évoqué de la « présomption » et qu'il est parvenu à l'imposer dès le 22 août 2012. L'ORSec contient ainsi une annexe qui recense toutes les communes qui détiennent une part de RS présumée supérieure aux fameux 20 %. Il appartient alors à la commune de démontrer que la présomption est erronée si elle souhaite que son nom soit retiré de la liste (art. 11, al. 2 ORSec)¹⁶. Le recours à la présomption justifie au moins deux commentaires. Il confirme la difficulté à assurer la qualité et la fiabilité de la base de données. Mais le transfert à la commune du fardeau de la preuve est de nature à y contribuer. Il est en effet dans l'intérêt de la commune de remplir son mandat correctement pour pouvoir, le cas échéant, amener des éléments de preuve convaincants pour « sortir de la liste ». Sur un plan plus général, il constitue une avancée étonnante. Il met à mal la « présomption d'innocence » en la renversant. Certes, il faut se garder de confondre le droit public et le Code de procédure pénale suisse dont la présomption d'innocence en est un des fondements¹⁷. Mais cette dernière étant largement admise, elle tend à infuser l'ensemble des pratiques et à servir de référence générale¹⁸. Il est donc surprenant qu'elle n'ait apparemment pas été défendue plus farouchement dans ce cas précis.

¹⁵ Huit cantons et trois demi-cantons ont refusé l'initiative dont ceux qui sont le plus directement concernés par la problématique des RS et des lits froids. Le canton du Valais est celui qui l'a rejetée le plus massivement (74 %).

¹⁶ Il y a cependant lieu de préciser que cette liste a été abrogée à la fin de l'année 2017, une fois l'Ordonnance sur le RegBL prête à entrer en vigueur. Il n'en reste pas moins qu'entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2018, 413 communes figuraient sur la liste, ce qui représente plus du sixième de toutes les communes suisses !

¹⁷ Il serait intéressant de solliciter un juriste afin de mieux comprendre comment la présomption définie dans l'ORSec est articulée au principe de proportionnalité et notamment à l'une de ses composantes : l'établissement d'une relation de causalité entre le problème identifié et la mesure retenue.

¹⁸ Ce propos est à nuancer. Dans le contexte international, il arrive qu'un pays soit placé sur une liste « noire ». À lui de démontrer l'inanité de cette évaluation pour que son nom soit retiré. Tel est par exemple le cas de la « Liste des paradis fiscaux non coopératifs » établie par l'OCDE.

Dans tous les cas, la sophistication que la quantification de l'action publique requiert pour alimenter le système d'informations pertinentes et la standardisation qu'elle implique afin que les différents acteurs jouent le jeu sont à relever. Ogien utilise le terme de « concessions » (2010, p. 35) pour rappeler tous les travaux d'ajustements qu'elle exige. Ce propos trouve un écho ici dans les nombreux arrangements que l'usage du chiffre appliqué à la régulation des RS est parvenu à imposer dans un pays réputé pour son attachement au fédéralisme et au principe de subsidiarité (incluant l'autonomie des communes)!

Dans la mesure où la mise sur pied de l'ensemble du dispositif est récente, il est encore trop tôt pour fournir une évaluation documentée de la performativité du stratagème général et de la fiabilité de la base de données. Mais les premiers cas de mise en œuvre de la LRS suscitent déjà quelques remarques.

LA QUANTIFICATION EXIGE LA MODERNITÉ

Le recours à la quantification laisse croire que la problématique soulevée par l'initiative PCRS serait soluble dans l'interdiction de construire plus de 20 % de RS dans chaque commune suisse. Les paragraphes précédents ont permis de montrer comment les exigences induites par l'« objectivation » des RS ont été satisfaites dans la LRS et l'ORSec. Ils rendent compte des opérations qui ont été entreprises. Mais celles-ci ne sont pas suffisantes. D'autres actes comptent tout autant : ceux qui renvoient à la mise en œuvre et aux pratiques issues de la nouvelle base légale en action (BLOMLEY, 1994 ; DELANEY, 2015).

Que révèlent alors les premières observations ? Le 20 avril 2018 à Aigle, lors d'une journée d'étude¹⁹ consacrée aux enjeux de la LAT révisée et de la LRS, deux orateurs au moins ont pointé les problèmes de mise en œuvre de la LRS et le rôle prépondérant du Tribunal fédéral (TF) appelé à trancher en dernier recours²⁰. Malgré tous les efforts entrepris, la LRS et l'ORSec resteraient délicates à appliquer face à la diversité des cas concrets à traiter, à la complexité des réponses à donner aux requérants, à la difficulté du suivi pour des communes qui ne disposent pas forcément d'une administration très fournie ni d'un service juridique. Tous ces obstacles seraient encore augmentés par les Arrêts du TF qui sont certes utiles pour amener des précisions et faire évoluer la jurisprudence²¹ mais qui génèrent aussi une certaine instabilité juridique.

Ces remarques invitent à revenir au concept de BO.

En associant les parties concernées par la problématique, les travaux nécessaires à la définition de la RS lui ont conféré les caractéristiques utilisées par Star et Griesemer (1989) pour fonder le concept de BO. Mais un BO est-il compatible avec la quantification ? L'accord formalisé dans la LRS entre acteurs représentant

¹⁹ Elle fut organisée par le Département de géographie et environnement de l'Université de Genève (prof. Debarbieux) et par l'Institut de géographie et durabilité de l'Université de Lausanne (prof. Clivaz), dans le cadre de la formation continue universitaire.

²⁰ Rien que pour le canton de Vaud, 138 cas étaient pendants au Tribunal fédéral en avril 2018.

²¹ Dans ses deux arrêts de janvier 2018, le TF donne raison au recourant. Ce dernier, Helvetia Nostra, se plaît à relever que le TF a ainsi démasqué les « vraies fausses résidences principales ».

des *social worlds* différents maintient un certain nombre d'ambiguïtés au cœur même de la RS. Or tout porte à croire que ces ambiguïtés inoculent les difficultés futures de mise en œuvre de la LRS. Élaborer la base légale (LRS, ORSec, RegBL) n'est pas la finalité mais le moyen requis pour forger le cadre dans lequel des décisions doivent être prises afin d'autoriser une construction ou non. En paraphrasant Ogien, il semblerait que tous les efforts menés pour identifier et dénombrer les RS ont surtout conduit à « [...] *déterminer un ensemble de règles qu'il faut imposer à la réalité pour la façonner selon certains objectifs* » (ISRAEL, 1996, p. 87, cité par OGIEN, 2010, p. 25). Mais comment la « réalité » réagit-elle ? La matérialité des RS se laisse-t-elle dompter ou, au contraire, induit-elle une réaction de rejet ? Ces questions rejoignent d'autres remarques faites par Turnhout dans un autre contexte : celui de l'établissement d'indicateurs écologiques pour la conservation de la nature. Fondées sur plusieurs analyses empiriques, ses conclusions l'amènent à considérer que : « [...], *contrary to what Bowker and Star suggest, ambiguity and flexibility cannot be incorporated in the design of ecological indicators* » (2009, p. 410). Un peu plus loin, elle précise encore : « [...], *the findings of the case studies suggest that for ecological indicators to be able to function as BOs, the social worlds cannot differ too much. Even more so, it seems that shared values and preferences are required* » (2009, p. 410). Autrement dit, le BO compris comme un produit qui compose avec une diversité de *social worlds* et une pluralité d'opinions et qui veille à les articuler ensemble contiendrait trop d'équivoques pour se prêter facilement à la standardisation requise par la quantification. Cette réflexion invite à faire deux rapprochements.

Le premier est lié aux propos d'Ogien (2010), encore une fois. Il évoque deux pôles opposés : « *Celui du registre de la performance, [où] le chiffre est conçu comme un facteur contribuant à encadrer l'action, [restreint] les options soumises à délibération et les choix ouverts à la décision collective [et] celui du registre de la démocratie, [qui] est envisagé comme un facteur d'extension du débat public et d'accroissement des sphères d'exercice de la responsabilité politique des citoyens* » (2010, p. 37). Les travaux de définition de la RS en ont fait un BO. La RS contient donc des quiproquos. Cela ne poserait pas de problème majeur si sa mise en œuvre relevait du « registre de la démocratie » ! En revanche, elle reste très peu opérationnelle dans le « registre de la performance » où elle pose des problèmes d'application et sollicite l'intervention du TF pour arbitrer les conflits. Ce développement suggère donc bel et bien une tension, qui semble irréductible, entre la quantification de l'action publique et le recours à la sphère du politique pour décider et mettre en œuvre. À l'heure actuelle, le rôle important de l'administration et la forte présence des juges attestent que le dispositif issu de l'adoption de l'initiative PCRS peine à résoudre cette tension.

Le second renvoie à la modernité, terme utilisé dans le titre de cette troisième partie. Latour (1991) et Valverde (2011) considèrent la rationalisation, la quantification ou la standardisation comme des attributs de la modernité. Et tous deux estiment que la modernité ne suffit pas à rendre compte des modalités contemporaines du « gouverner ». Valverde affirme que la modernité entretient une relation dialectique avec des « conceptions anciennes » qu'elle range dans ce qu'elle nomme la « prémodernité » (2011, p. 277). La prémodernité fait référence aux

pratiques, à l'expérience et à l'imprévisibilité qui s'invitent notamment chaque fois que des processus *bottom-up* sont à l'œuvre (2011, p. 279). Plus globalement, elle considère que « [...], *governing urban disorder through embodied, experiential, and relational categories is a necessary component of contemporary urban governance* » (2011, p. 280). Suivre cette veine reviendrait donc à prétendre que seuls des régimes extrêmement autoritaires, recourant systématiquement à des logiques *top-down*, seraient à même de mettre en force la modernité et le registre de la performance. Mais ce résultat serait obtenu au détriment du registre de la démocratie. Sinon, dans les États de droit, à des degrés variables certes, il faut convenir que la tension évoquée est à la fois irréductible et inévitable. Modernité et prémodernité font couple. Il n'y a pas de quantification de l'action publique qui ne se traduirait pas par des difficultés de mise en œuvre qui se laissent découvrir dans la « réalité » du quotidien par l'observation des pratiques y ayant cours. Faut-il alors conclure à l'inanité de la quantification ?

TOUTE QUANTIFICATION EST-ELLE VAINNE ?

La Suisse n'est pas le seul pays à être confronté à la problématique de l'urbanisation de sites touristiques sensibles sous l'angle environnemental et paysager. Elle n'est pas seule non plus à recourir à la quantification (CONSEIL FÉDÉRAL, 2014, p. 2216-18).

Le modèle retenu à Whistler (GILL, 2007) est alors mobilisé pour apporter quelques éléments de conclusion. Il ne s'agit pas de prétendre ici que ce modèle serait parfait (GILL, WILLIAMS, 2011 ; GILL, WILLIAMS, 2014). Il offre cependant une approche sensiblement différente de celle préconisée par les auteurs de l'initiative PCRS et fournit ainsi un éclairage stimulant.

Son principe de base est de plafonner le nombre total de lits (*bed units*) pouvant être réalisés dans la station de Whistler (Colombie britannique) afin de veiller à la compatibilité de sa croissance avec les principes du développement durable (GILL, 2007, p. 134). Ce modèle n'échappe pas aux impératifs identifiés par Martin (2000) : la définition même de l'unité (*bed unit*) présente des vicissitudes analogues à celles rencontrées pour définir la RS (GILL, 2007, p. 135). En revanche, en ne stigmatisant pas la RS mais en visant tous les types de logement, il propose une approche plus intégrative de la gestion de l'urbanisation dans des sites à fortes contraintes environnementales. Ce faisant, il permet aussi de mieux tenir compte de l'évolution des modes de vie. La conception de la RS qui prévaut dans l'initiative PCRS et la LRS renvoie en effet à des habitudes typiques des années 1970-1990. Orientées sur la monoculture du ski, elles commandaient de monter « au chalet » à la fin de chaque semaine de la saison d'hiver ! Bien sûr ces comportements liés à l'essor de la société des loisirs n'ont pas disparu. Mais ils ne suffisent plus à renseigner l'évolution et la diversité des pratiques de la multirésidentialité (voir dans le même numéro, l'article de Frati) et de l'habiter polytopique (STOCK, 2009, par exemple).

Mais il est un autre aspect qui aiguise peut-être encore davantage la curiosité. À Whistler, la régulation prévoit que le plafond « *should not be exceeded except under extraordinary circumstances* » (GILL, 2007, p. 135). Fixé initialement à 40 000 lits, il a été augmenté à 52 500 lits en 1989 avant d'être atteint au début

des années 2000 (GILL, 2007, p. 135). Comme de nouvelles constructions ont été autorisées depuis, il faut convenir que des « circonstances extraordinaires » se sont présentées... Plus précisément, GILL montre très bien que « *the establishment of the 52 500 bed unit development cap [has] been used as a political tool in varying ways to exercise power in negotiating development agreements* » (GILL, 2007, p. 139). Autrement dit, et c'est une différence notable par rapport à l'approche retenue en Suisse, le chiffre à Whistler n'a pas exclu le politique. Au contraire même, puisqu'il représente le seuil à partir duquel il appartient au politique de reprendre les rênes, d'arbitrer et de faire une pesée des intérêts entre les différents acteurs et enjeux en présence. Une telle démarche est exigeante. Elle oblige les collectivités locales à développer une capacité et une intelligence à négocier en système complexe. Or ces compétences ne sont pas évidentes. Elles réclament apprentissage et pratiques pour être acquises et maîtrisées. Elle implique aussi que des critères soient préalablement débattus et définis au sein de la communauté et qu'ils servent des intérêts publics. Cela est nécessaire à la fois pour guider le pouvoir exécutif dans ses négociations et pour rendre des comptes auprès des électeurs. Une vision et une ligne s'inscrivant dans le temps long sont donc nécessaires, comme sans doute aussi une réflexion menée à une échelle régionale et non pas locale uniquement. Sur ces nombreux points, l'exercice mené à Whistler ne serait que partiellement réussi : « *the issue of bed units has become a piecemeal affair where council makes decisions from development to development with no set guide lines to follow* » (GILL, 2007, p. 139).

Il ne s'agit pas de minimiser les périls qui sont effectivement nombreux sur cette voie de la négociation. Mais sont-ils plus sérieux que ceux liés à la quantification de l'action publique présentée dans le cadre de la problématique des RS en Suisse ?

Lorsqu'il est fétichisé, le chiffre peut échapper au contrôle et à la maîtrise du politique. Il est susceptible d'engendrer un changement « [...], sans que ce changement ait été pensé explicitement : il est le produit indirect des transformations des instruments "formels" [...] » (MARTIN, 2000, p. 390 – souligné par l'auteur). La possibilité d'une telle dérive rend compte de ce qui tend à se produire au sein de la boîte noire évoquée plus haut (LATOURET, 2011). La quantification de l'action publique examinée ici à l'aune de l'initiative PCRS est exposée à ce phénomène. Elle doit donc être considérée avec une très grande circonspection. Mais, et c'est en cela que le cas de Whistler est important, il n'y a pas de fatalité qui serait attachée au recours à la quantification. Le chiffre n'exclut pas le politique, par définition. Et, par extrapolation, il peut même se révéler être un ingrédient prometteur de l'action publique lorsqu'il sert à objectiver une situation et à aider à la prise de décision. En revanche, il serait erroné de compter sur lui pour se soustraire aux arbitrages du politique (LACAZE, 2012, p. 12). En dernier ressort, c'est bien le registre de la démocratie qui exige de savoir le garder à sa place, en le soumettant « à l'analyse critique et réflexive de la part de ceux qui l'utilisent » (MARTIN, 2000, p. 391). Sinon, effectivement, le danger est grand que le recours à la quantification soit « [...] un utile masque de fumée [...], pour dépolitiser des questions fondamentalement politiques » (LASCOUMES, LE GALÈS, 2004, p. 26).

BIBLIOGRAPHIE

- ARE, 2012a: «Rapport explicatif relatif à l'ordonnance sur les résidences secondaires du 17 août 2012», Office du développement territorial (ARE), Ittigen.
- ARE, 2012b: «Ordonnance sur les résidences secondaires du 22 août 2012, notice explicative: preuve par les communes que leur part de résidences secondaires ne dépasse pas 20%», Office du développement territorial (ARE), Ittigen.
- BLOMLEY Nicholas, 1994: *Law, Space and the Geographies of Power*, New York: Guilford Press.
- CHANCELLERIE FÉDÉRALE, 2019: *La Confédération en bref*, Berne: Section de soutien à la communication de la Chancellerie fédérale (41^e édition).
- CONSEIL FÉDÉRAL, 2014: «Message n° 14.023 concernant la loi fédérale sur les résidences secondaires, du 19 février 2014», *Feuille fédérale*, 2014 0034.
- CONSEIL FÉDÉRAL, [s. d.]: «Ordonnance sur la construction de résidences secondaires, 700. ?», Berne (projet de juin 2012).
- CONSEIL FÉDÉRAL, 2008: «Message n° 08.073 relatif à l'initiative populaire fédérale "Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires", du 29 octobre 2008», *Feuille fédérale*, 2008 7891.
- CONSEIL FÉDÉRAL, 1981: «Message n° 81.062 relatif à une loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger et à l'initiative populaire "contre le bradage du sol national", du 16 septembre 1981», *Feuille fédérale*, 1981 III 553.
- DELANEY David, 2015: «Legal geography I: constitutivities, complexities, and contingencies», *Progress in Human Geography*, 39(1), 96-102.
- DESROSIÈRES Alain, 2008: *Pour une sociologie historique de la quantification*, Paris: Presse de l'École des Mines ParisTech.
- FONDATION FRANZ WEBER / HELVETIA NOSTRA, 2012: «Sind Ferienwohnungen auch Zweitwohnungen?», document du 9 février 2012 destiné aux médias et disponible à l'adresse: www.zweitwohnungsinitiative.ch/tl_files/pdf/Presse/020912-FFW-MEDIENROHSTOFF-ZW-FW.pdf, site consulté le 11 juin 2018.
- GILBERT Claude, 2009: «La vulnérabilité une notion vulnérable?», in BECERRA Sylvia, PELTIER Anne (éd.), *Risques et environnement: recherches interdisciplinaires sur la vulnérabilité des sociétés*, Paris: L'Harmattan, 23-40.
- GILL Alison, 2007: «The politics of bed units: growth control in the resort of Whistler, British Columbia», in CHURCH Andrew, COLES Tim (éd.), *Tourism, Power and Space*, Londres & New York: Routledge, 125-149.
- GILL Alison, WILLIAMS Peter, 2014: «Mindful deviation in creating a governance path towards sustainability in resort destinations», *Tourism Geographies*, 16(4), 546-562.
- GILL Alison, WILLIAMS Peter, 2011: «Rethinking resort growth: Understanding evolving governance strategies in Whistler, British Columbia», *Journal of Sustainable Tourism*, 19(4&5), 629-648.
- HOLDEN Meg, 2013: «Sustainability indicator systems within urban governance: Usability analysis of sustainability indicator systems as boundary objects», *Ecological Indicators*, 32, 89-96.
- ISRAËL Giorgio, 1996: *La mathématisation du réel: essai sur la modélisation mathématique*, Paris: Seuil.
- JENSEN Pablo, 2018: *Pourquoi la société ne se laisse pas mettre en équations*, Paris: Seuil.

- LACAZE Jean-Paul, 2012: *Les méthodes de l'urbanisme*, Paris: PUF, coll. «Que sais-je» (6^e édition, 1^{re} édition en 1990).
- LASCOUMES Pierre, LE GALÈS Patrick (éd.), 2004: *Gouverner par les instruments*, Paris: Presses de Sciences Po.
- LATOUR Bruno, 2011: «Drawing Things Together», in DODGE Martin *et al.* (éd.), *The Map Reader: Theories of Mapping Practice and Cartographic Representation*, Chichester: John Wiley & Sons Ltd, 65-72.
- LATOUR Bruno, 1991: *Nous n'avons jamais été modernes: essai d'anthropologie symétrique*, Paris: La Découverte.
- MARSKAMP Marko, PAULOUS Julio, KURATH Monika, RUEGG Jean, 2017: «Introduction: an invitation to inquire the relations inside planning», in KURATH Monika *et al.* (éd.), *Relational Planning: tracing artefacts, agency and practices*, Cham: Palgrave Macmillan, 3-26.
- MARTIN Olivier, 2000: «Une sociologie des pratiques scientifiques. Usages des mathématiques en sciences humaines et sociales», *Cahiers Internationaux de sociologie*, 109, 375-392.
- OFS, 2017: «Catalogue des caractères RegBL, version 4.0 du 15 mars 2017», Neuchâtel: Office fédéral de la statistique (OFS).
- OGIEN Albert, 2010: «La valeur sociale du chiffre: la quantification de l'action publique entre performance et démocratie», *Revue française de Socio-Économie*, 5(1), 19-40.
- RUEGG Jean, LETISSIER Fanny, 2015: «Le paysage, une catégorie d'action publique? Discussion autour de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire», *Géo-Regards*, 8, 117-132, numéro thématique sur «Les dimensions politiques du paysage».
- SALAI Robert, 2010: «Usages et mésusages de l'argument statistique: le pilotage des politiques publiques par la performance», *Revue française des affaires sociales*, 1, 129-147.
- STAR Susan Leigh, 2010: «Ceci n'est pas un objet-frontière! Réflexions sur l'origine d'un concept», *Revue d'anthropologie des connaissances*, 4(1), 18-35.
- STAR Susan Leigh, GRIESEMER James, 1989: «Institutional Ecology, "translations" and boundary objects: amateurs and professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 1907-39», *Social Studies of Science*, 19, 387-420.
- STOCK Mathis, 2009: «Polytopisches Wohnen – ein phänomenologisch-prozessorientierter Zugang», *Informationen zur Raumentwicklung*, 1(2), 107-116.
- TROMPETTE Pascale, VINCK Dominique, 2009: «Retour sur la notion d'objet-frontière», *Revue d'anthropologie des connaissances*, 3(1), 5-27.
- TURNHOUT Esther, 2009: «The effectiveness of boundary objects: the case of ecological indicators», *Science and Public Policy*, 36(5), 403-412.
- VALVERDE Mariana, 2011: «Seeing like a city: the dialectic of modern and premodern ways of seeing in urban governance», *Law & Society Review*, 45(2), 277-312.
- VATIN François, 2009: *Évaluer et valoriser: une sociologie économique de la mesure*, Toulouse: PUM.
- VAUCHEZ Antoine, 2008: «Le chiffre dans le "gouvernement" de la justice», *Revue française d'administration publique*, 125 (1), 111-120.

20 % SECOND HOMES IN SWITZERLAND? THE SIREN SONG OF PUBLIC ACTION QUANTIFICATION

The popular initiative “To put an end to the invading construction of second homes” was approved by the people and the cantons in March 2012. It brings a quantitative objective to the heart of the Swiss Constitution. This article questions its effects. Using the figure requires being able to measure... a task that requires defining a unit of measurement and identifying a relevant database. The discussion then focuses on how these imperatives have been met. By bringing together the actors concerned about the issue of second homes, Swiss political culture has been respected. But this participatory momentum has led to many difficulties in terms of implementation and a distancing of the policy that has been supplanted by the administration and the judges. These developments suggest that quantification would have either required a very authoritarian approach that has broken with Swiss political culture, or demanded that the figure be maintained in its proper place.

Keywords: public action quantification, second homes, boundary object, materiality, measuring.

20 % ZWEITWOHNUNGEN IN DER SCHWEIZ? DER SIRENENGESANG DER QUANTIFIZIERUNG DES ÖFFENTLICHEN HANDELNS

Die Volksinitiative “Schluss mit dem uferlosen Bau von Zweitwohnungen!” wurde im März 2012 vom Volk und den Kantonen genehmigt. Sie fügt ein quantitatives Ziel in die eidgenössische Verfassung ein. Wir stellen uns hier die Frage über die Auswirkungen des neuen Verfassungsartikels. Wenn man auf Zahlen zurückgreift, muss man auch messen können... Diese Aufgabe beansprucht die Definition einer Messeinheit und die Identifizierung einer relevanten Datenbasis. Die Diskussion stellt die Frage, wie diese Bedingungen erfüllt wurden. Indem alle durch die Problematik der Zweitwohnungen Betroffenen zur Zusammenarbeit geboten wurden, wurde die Schweizer Kultur respektiert. Aber dieser Beteiligungsschwung führt zu zahlreichen Schwierigkeiten in der Verwirklichung und zur Distanzierung der Politik zugunsten der Verwaltung und Richter. Diese Entwicklung bringt vor, dass die Quantifizierung entweder eine sehr autoritäre Vorgehensweise beansprucht, die nicht der Schweizer politischen Kultur entspricht, oder dass gefordert wird, die Zahl an ihrer angemessenen Stelle aufrechtzuerhalten.

Stichworte: Quantifizierung öffentlicher Massnahmen, Zweitwohnungen, boundary object, Materialität, Messung.

AVOIR DEUX MAISONS DANS LA LITTÉRATURE DE JEUNESSE ASPECTS DE L'HABITER DES ENFANTS DE PARENTS SÉPARÉS

FABIENNE CAVAILLÉ, Département de géographie,
LISST – Dynamiques rurales,
Université Toulouse 2, France,
fabienne.cavaille@univ-tlse2.fr

RÉSUMÉ

De plus en plus d'enfants sont amenés à pratiquer une multirésidentialité suite à la séparation de leurs parents, notamment dans le cadre d'une résidence alternée. Cette expérience singulière est donnée à voir ici au travers d'un corpus de vingt-trois albums de fiction de jeunesse. L'analyse de ces œuvres est effectuée à la lumière de l'état des connaissances scientifiques de la question. L'étude révèle l'expérience de jeunes personnages face à la dislocation du foyer et à la mise en place de leur habiter polytopique ainsi que les problématiques qui y sont liées: leur vécu des séparations, les modalités de leur circulation ou encore leurs nouvelles manières d'être dans un habiter dédoublé.

Mots clés : *habiter polytopique, résidence alternée, circulation des enfants, séparation des parents, littérature de fiction de jeunesse.*

De plus en plus d'enfants sont amenés à pratiquer une multirésidentialité suite à la séparation de leurs parents, notamment dans le cadre d'une résidence alternée. Si ce processus de circulation des enfants entre deux résidences principales s'amplifie, il reste encore relativement peu documenté (HACHET, 2017). En particulier, les transformations des modes d'habiter semblent assez peu questionnées dans les travaux académiques voire même peut-être par les intervenants (psycho)sociaux alors qu'ils perturbent des familles et parfois d'assez jeunes enfants.

En revanche, plusieurs œuvres de littérature de jeunesse de fiction présentent de manière notable l'expérience de la double résidentialité de jeunes personnages induite par la dislocation et la réorganisation de leur foyer. Il est ainsi relativement aisé de constituer un corpus d'albums illustrés où sont données à voir les problématiques d'un « *habiter polytopique* » (STOCK, 2006) d'enfants : la structuration de nouveaux espaces-temps, l'existence d'objets transitionnels entre les lieux de vie, la mise en place de nouveaux comportements, la reconfiguration des identités individuelles et sociales dans le cadre de l'espace domestique.

En prenant pour objet d'étude de telles œuvres de fiction destinées aux enfants et parfois utilisées par des adultes comme outils de médiation pour affronter des situations difficiles, plusieurs objectifs sont ici poursuivis. Il s'agit d'abord de rendre compte des représentations de la multirésidentialité et de la circulation d'enfants proposées à un jeune public et aux adultes de leur entourage. Il s'agit également en parallèle d'étudier ces œuvres à partir des avancées scientifiques, celles de la géographie de « l'habiter », de « l'habiter multilocal » et celles des sociologues, psychologues, etc. qui se sont intéressés aux conditions de vie des enfants suite à une séparation. L'objectif essentiel est ainsi de mettre au jour les problématiques les plus saillantes contenues dans les œuvres, et ce, selon une visée synthétique et englobante (d'enjeux individuels à des enjeux sociaux plus larges). Ce faisant, c'est un guide de lecture des ouvrages choisis qui peut être dégagé de ce travail potentiellement utilisable auprès des enfants. Dans cette démarche, des œuvres de fiction sont prises comme objet d'investigation pour mieux saisir la question qui nous intéresse et en retour l'étude menée concourt à les éclairer. Les œuvres littéraires et le travail de lecture sont ainsi placés au cœur d'une dynamique d'élucidation d'une question sociale – probablement difficile à gérer à divers points de vue.

LA MULTIRÉSIDENTIALITÉ DES ENFANTS DE PARENTS SÉPARÉS

La multirésidentialité des enfants est ancienne (liée par exemple à la prise en charge des jeunes enfants par des nourrices ou à la scolarisation en internat) et elle a tendance à croître suivant une dynamique générale, liée notamment aux loisirs, aux possibilités de se déplacer ou aux contraintes professionnelles ou familiales. Nombre d'enfants sont amenés à passer du temps et pour certains beaucoup de temps chez une assistante maternelle ou dans une crèche, à l'école et dans des accueils périscolaires, ou encore auprès de la parentèle. Comme pour certains adultes, leurs lieux de vie sont de fait pluriels et dispersés. Il est toutefois une autre situation qui est spécifique aux enfants et qui s'amplifie ces dernières décennies, celle qui fait suite à la séparation des parents et à la dispersion des familles.

En France, parmi les 3,3 millions d'enfants mineurs ayant des parents séparés, environ 900 000 connaîtraient une forme de birésidentialité, vivant une partie du temps chez leur mère et une partie du temps chez leur père (LAPINTE, BUISSON, 2017, p. 36-37)¹. Dans les situations les plus fréquentes, les enfants ont une résidence

¹ Ces données sont issues des résultats de l'Enquête Famille et Logements 2011. Elles reposent pour l'essentiel sur les déclarations de parents interrogés sur leurs enfants et ceux de leur conjoint vivant dans le logement selon trois modalités (« tout le temps », « la moitié du temps ou plus », « moins de la moitié du temps »).

principale ou «habituelle» chez la mère et habitent chez leur père essentiellement dans le cadre d'«un droit de visite et d'hébergement» (généralement un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires, soit près d'un tiers du temps).

Dans certains cas moins fréquents mais en nette progression, les enfants peuvent vivre sous le régime assez particulier de la «résidence alternée»² selon laquelle ils vivent successivement chez un parent puis chez l'autre, avec un partage égalitaire des temps de vie chez chacun des parents. Dans ce cadre, la mobilité est très majoritairement hebdomadaire (une semaine chez chaque parent, de manière plus ou moins adaptable). Dans des cas moins communs, notamment celui des jeunes enfants, l'alternance peut être «infrahebdomadaire» (la mobilité s'effectuant par exemple tous les deux jours) (HACHET, 2014, p. 35-37) ou toutes les deux semaines. Enfin, dans certains cas de figure particuliers, l'alternance peut être annuelle (par exemple, un enfant peut passer une année chez l'un de ses parents et l'année suivante chez son autre parent qui vit dans une autre région ou à l'étranger).

Considérée globalement, la bi ou multirésidentialité des enfants s'avère fort diverse et évolutive : soit une résidence majoritaire chez l'un des parents avec un hébergement secondaire chez l'autre parent, soit une résidence équitablement partagée entre les domiciles des parents ; vivant dans un foyer monoparental avec un parent et dans une famille recomposée avec l'autre parent ; pris en charge par un cercle restreint ou plus élargi d'adultes (grands-parents, amis, etc.) ; en tant qu'enfant unique ou au sein d'une fratrie ; dans un logement avec une chambre à soi chez un parent et dans un logement devant partager sa chambre chez l'autre parent ; fréquentant *a minima* ou *a maxima* les lieux périscolaires, etc. L'expérience de la multirésidentialité³ des enfants peut en outre évoluer dans le temps en fonction de la situation de leurs parents et de leur propre âge (l'enfant devenu adolescent voudra modifier l'organisation de l'alternance et imposera davantage ses choix aux adultes que lorsqu'il était plus jeune).

Quelle que soit la configuration, il est indéniable que la multirésidentialité et la circulation qui l'accompagne concernent un nombre important et croissant d'enfants dont les motifs leur échappent à divers points de vue (situation non choisie, mal comprise et peu acceptée par eux) et dans des contextes parfois très difficiles pour eux, assez fréquemment conflictuels : séparation d'avec l'un des parents, dissensions parfois violentes entre les parents, modifications de l'environnement et du mode de vie, etc.

Parmi les différentes expériences vécues, la résidence alternée constitue de fait un des cas de figure les plus poussés et donc emblématiques de la multirésidentialité des enfants. Mise en place par des parents de manière informelle dès les années 1970, elle correspond désormais à une disposition juridique, avant tout garante d'un principe de coparentalité et du maintien des liens de l'enfant avec ses deux parents (JUSTON, 2014, p. 38). Elle cristallise différentes problématiques concernant la place et le bien-être des enfants, les rôles réciproques de chacun des parents, les attendus en matière éducative, etc. Elle est à l'origine de débats et d'oppositions

² En 2016, 400 000 enfants vivaient en résidence alternée selon l'INSEE (ALGAVA *et al.*, 2019).

³ Le terme de multirésidentialité est approprié pour caractériser la situation des enfants pour qui des lieux tels que la crèche, le logement de leur assistante maternelle, l'école, les centres de loisirs, les accueils périscolaires, etc. constituent de réels lieux de vie.

entre chercheurs, professionnels, acteurs associatifs, etc. Elle s'avère très représentée dans les œuvres de jeunesse disponibles et dans celles qui sont étudiées plus loin.

L'APPORT DE LA LITTÉRATURE DE JEUNESSE

Les apports de la littérature de fiction en général et de la littérature de fiction de jeunesse en particulier sont de divers ordres. Une œuvre littéraire représente avant tout le point de vue original d'un auteur et créateur (dans le cas d'un illustrateur) concernant un motif. Elle renferme également des formes de savoirs et d'expériences. Des albums illustrés se dégagent en outre une interpellation formelle, esthétique (voir C. MEUNIER sur les albums de jeunesse) voire éthique (CHIROUTER, 2013, p. 99-101) supplémentaire à celle du récit. Le contenu et les modes de représentations renfermées dans les œuvres, y compris celles qui sont destinées aux enfants, constituent autant de modalités pour appréhender le réel (CAVAILLÉ, 2016), qu'il s'agisse du quotidien et de l'ordinaire ou de problématiques sociales ou existentielles vives (HÉTIER, 2013).

Des chercheurs en sciences humaines et sociales, et spécialement des géographes, ont bien mis en évidence, depuis plusieurs décennies maintenant, l'apport de la littérature et de la fiction pour se saisir de leurs objets et questionnements de recherche (par exemple TISSIER, 1992, MATTHEY, 2008). C'est essentiellement la géographie humaniste qui a très tôt et fort pertinemment révélé l'intérêt des œuvres de fiction pour atteindre l'expérience de sujets dans/avec l'espace (LÉVY, 1983). De leur côté, des spécialistes des études littéraires se sont également intéressés avec beaucoup de profondeur à la spatialité, aux territoires et paysages (surtout COLLOT, 2014). Désormais, il est donc entendu, à condition de tenir ensemble les interactions réciproques entre le sujet, le lieu et le récit (BROSSEAU, 2015, p. 34) que les œuvres littéraires fournissent aux géographes à la fois des objets et des manières d'appréhender ces objets, en particulier concernant les expériences vécues liées à l'espace.

Si l'on se place du côté du lecteur, qui nous intéresse également ici, il faut considérer que de nombreux ouvrages et notamment certains ouvrages illustrés pour enfants, deviennent à la fois des médiums et des mondes intermédiaires (MURZILLI, 2004) dans lesquels il est possible de se projeter pour mieux se comprendre, mieux interpréter et affronter les événements de la vie. Certaines œuvres peuvent d'ailleurs indéniablement avoir un rôle performatif (BERTINETTO, DUMONT, 2013, p. 5-6). Elles peuvent provoquer une réflexion et des effets sur les manières d'être, de ressentir, de se comporter et d'agir. C'est ainsi que la littérature est parfois considérée, dans divers contextes, de manière plus ou moins directe, comme une possibilité d'aide, de soutien (RATEAU, 2014) voire même de soin auprès de (jeunes) individus (SUNDERLAND, 2016)⁴.

REPRÉSENTATIONS DE LA MULTIRÉSIDENTIALITÉ DANS LES FICIONS DE JEUNESSE

La littérature de jeunesse de fiction est extraordinairement prolifique et comprend une masse importante de livres en lien, sous une modalité ou une autre, avec le vécu des

⁴ Divers auteurs ont montré comment les livres pouvaient aider des enfants à traverser la période difficile de la séparation de leurs parents (KRAMER, SMITH, 1998; MAHONY, 2019; MO, 2007).

enfants. Assez logiquement, on rencontre donc dans les livres pour enfants de jeunes héros confrontés au divorce de leurs parents et à ses conséquences sur les lieux et modes de vie. Les ouvrages destinés aux enfants portant sur le divorce ou la séparation, globalement de nature plutôt réaliste, sont très nombreux et certains sont relativement anciens. Parmi ceux-ci, en fonction des objectifs poursuivis pour cette étude, n'ont été sélectionnés que les ouvrages traitant expressément de la question de la résidence des enfants suite à la séparation de leurs parents. Par ailleurs, le choix s'est porté sur des albums de fiction illustrés parce qu'ils constituent des œuvres ouvertes permettant au lecteur de se projeter librement dans des expériences vécues. Selon ces critères, c'est alors un maximum d'ouvrages s'adressant à des enfants de trois ans à dix ans environ, disponibles (en France) à la vente ou potentiellement disponibles en bibliothèque qui ont été retenus⁵.

Le corpus reconstitué ici comporte vingt-trois albums dont les dates de parution s'étendent de 1982 à 2017⁶. Il est possible de classer ces œuvres parmi la fiction réaliste puisqu'elles sont toutes assez directement inscrites dans le réel et des réalités ordinaires. Ce corpus est relativement homogène du point de vue des thématiques traitées et des récurrences dans les illustrations. Les titres sont d'ailleurs étonnamment redondants puisque près de dix d'entre eux reprennent «*j'ai deux maisons*» ou «*les/ mes deux maisons*», quelques autres albums s'intitulent «*chez papa, chez maman*» / «*chez nous*»; l'autre motif présent dans les titres étant «*la valise*» (ou «*le cartable*»). Le récit est dans tous les cas simplifié, se concentrant sur la relation de l'enfant et de ses parents et par conséquent sur la double résidence. Le personnage est le plus souvent enfant unique (une fille pour près des deux tiers des cas) et se retrouve dans un foyer monoparental; les problématiques propres aux fratries et aux familles recomposées n'y sont quasiment pas évoquées. La résidentialité concerne beaucoup le logement et l'espace domestique, qui est très largement représenté, et dans une moindre mesure les espaces des trajets entre les logements. Les œuvres étudiées ici, comme c'est généralement le cas en littérature de jeunesse, font certes état de situations et de sentiments difficiles mais restent largement positives et encourageantes (CADOLLE, 2001).

La méthode d'analyse du corpus des albums se structure autour de trois moments. D'une part, les albums sont lus et étudiés de manière approfondie (TAUVERON, 2002), le «*tapuscrit*» (le texte), les illustrations et le récit étant ponctuellement traités de manière isolée pour en saisir l'intérêt propre. D'autre part, un état des connaissances scientifiques sur les motifs est effectué qui provoque une «*hypersensibilité*» nécessaire pour percevoir les diverses potentialités des œuvres. Peuvent alors s'instaurer des allers et retours répétés et progressifs entre les ouvrages et le cadre d'intelligibilité scientifique qui sont amenés à s'éclairer réciproquement. C'est une méthode similaire qui a été mise en œuvre par ZANGHI (2014, p. 24-25) alternant «*déduction*» et «*induction*». De ce va-et-vient a été dégagée une matrice de

⁵ Les albums choisis donnent une large place aux illustrations, le texte étant réduit. Ont donc été exclus les documentaires, les romans ou encore les bandes dessinées pour la jeunesse sur le sujet – même s'il en existe de fort pertinents, par exemple le petit roman pour adolescents de C. Erlih (2018). Ont également été supprimés de la sélection deux ou trois ouvrages s'adressant aux très petits ou de piètre qualité (notamment de vocabulaire médiocre).

⁶ Bien que certains livres du corpus ne soient pas aisément accessibles, ils permettent ici de considérer la continuité du traitement de la question. Parmi la sélection, deux sont des rééditions partielles d'anciens albums, quelques-uns sont des traductions.

lecture du corpus qui reprend le scénario type de l'expérience de la plurirésidence des enfants en situation de birésidence: d'abord l'expérience de l'éclatement du foyer puis l'espace-temps de la circulation et enfin l'habiter polytopique lui-même⁷.

AU DÉPART, LA DISLOCATION DU FOYER

Bien que les enfants se posent beaucoup de questions quant aux raisons justifiant la désintégration de leur famille, les œuvres choisies ne sont pas toujours très explicites (de fait, il existe par ailleurs des ouvrages traitant expressément de la séparation et du divorce). Certains jeunes personnages se plaignent d'ailleurs de ne pas comprendre ce qui se passe. Manifestement, la plupart des parents – et des auteurs – prennent le parti de ne pas encombrer les enfants par leurs problèmes d'adultes et ils s'empresment de déclarer à leurs enfants qu'ils ne sont pas responsables de ce qui arrive, qu'ils continueront d'être aimés comme avant et que leurs parents restent leurs parents.

Dans quelques albums seulement la dislocation du foyer est expliquée en début ou en cours de récit. Parmi les arguments avancés, apparaissent évidemment le désamour, les disputes et les conflits: «*Nous nous disputons tout le temps. Tout le monde vivra plus heureux dans deux maisons séparées*» (PLANCHIN, GAMBART, 2012). Il faut alors remarquer que certains albums mettent en avant (à la fois dans le récit et dans les illustrations) le fait que la décohabitation est nécessaire car les parents ne partagent plus les mêmes manières de faire et de penser et donc concrètement n'utilisent plus la maison de la même manière, ce qui les contrarie fortement et personnellement: «*La rate aimait recevoir quelques amis, le soir, et le rat était empêché de lire son journal ou d'aller se mettre au lit de bonne heure. Après bien des scènes [...] le rat et la rate décidèrent de se séparer et d'avoir chacun leur maison*» (DEVOS, CORNUEL, 1982, p. 7). Ce sont alors réellement des aspects de l'habiter (HOYAUX, 2003; MOREL-BROCHET, 2012; PAQUOT, LUSSAULT, YOUNÈS, 2007) qui transparaissent et le lecteur peut aisément comprendre que tout individu a besoin d'un espace de liberté et de tranquillité dans lequel il peut exprimer sa personnalité, ses goûts et envies et que l'espace ainsi approprié devient la condition de son bien-être.

S'ils ne s'attardent pas trop sur les explications de la décohabitation devenue nécessaire, les auteurs (et leurs éditeurs) insistent de manière évidente sur la double résidence elle-même. Les parents l'annoncent très rapidement aux enfants, «*tu auras deux maisons*», et ceux-ci le répètent à leur tour de nombreuses fois «*alors, j'ai deux maisons*». C'est le leitmotiv du corpus constitué, avoir désormais «deux chez-soi», autrement dit deux résidences principales, *a priori* équivalentes, similaires (voir plus bas).

Toutefois, l'annonce de la disjonction du lieu de vie et d'un mode de vie éclaté interroge aussitôt les jeunes personnages dont certains semblent l'éprouver directement dans leur chair: «*Et moi? Je ne peux pas me couper en deux*» (BAWIN, 2014). La thématique de l'écartèlement, du déchirement, du tiraillement est ainsi reprise par plusieurs auteurs et illustrateurs: «*Moi j'aurais bien voulu rester là où j'étais*

⁷ De ce scénario peut donc être extrait un parcours de lectures à l'intention des enfants. On peut en effet envisager que cette étude puisse être réutilisée par des adultes qui souhaiteraient, pour une raison ou une autre, introduire ces lectures auprès d'enfants, affectés ou pas, par la question.

Maintenant, c'est différent.
Papa est parti à gauche, maman est partie à droite.
Moi j'aurais bien voulu rester là où j'étais mais on me
tire par la gauche, on me tire par la droite.



Source : CHABBERT Ingrid, SOUFIE, 2013, *Moitié – moitié*, Nyon : Éditions Limonade.

Figure 1 : Un sentiment de déchirement des enfants.

mais on me tire par la gauche, on me tire par la droite» (CHABBERT, SOUFIE, 2013) (voir fig. 1). La perception d'être partagé en deux correspond à une double coupure dans le temps et dans l'espace : «*Une moitié du temps je vais chez papa. L'autre moitié du temps, je reste avec maman*» (CHABBERT, SOUFIE, 2013), «*Maintenant, je suis une moitié ici, une moitié ailleurs*» (BALPE, ZORDAN, 2012). Il est probable que certains enfants redoutent d'autant plus durement le déchirement physique qu'ils peuvent se représenter assez aisément l'éclatement géographique mais qu'ils ont des difficultés à concevoir l'organisation temporelle de l'alternance.

L'ESPACE-TEMPS DE LA CIRCULATION

Une des caractéristiques de la vie des enfants en résidence alternée est de connaître des espaces-temps très contraints, structurés autour de leur circulation, en particulier la scansion des départs et des séparations et les moments et lieux de transfert potentiellement conflictuels.

DÉPARTS, SÉPARATION ET TRANSFERTS

La plupart des enfants du corpus étudié vivent explicitement sous le mode de l'alternance hebdomadaire. Dans quelques œuvres est évoqué cet emploi du temps astreignant auquel les enfants sont nécessairement et inlassablement confrontés : «*Moi, je n'aime pas changer de maison chaque semaine. [...] Tout le temps faire sa valise, c'est trop dur...*» (STIBANE, 2006). Quelques petits personnages, surtout ceux des œuvres les plus anciennes, manquent de repères et se sentent un peu perdus (ils ne savent plus dans quelle maison ils se réveillent ou bien qui va venir les chercher à l'école).

Ces « *enfants pendulaires hebdomadaires* » (DUCHÊNE-LACROIX, HILTI, SCHAD, 2013, p. 63, 72-73) connaissent de fait une discontinuité qui est source de contrariété ou de perturbations, surtout probablement pour les plus jeunes. Selon certains observateurs, ces perturbations sont néfastes et inacceptables. Des psychiatres sont fortement opposés à la résidence alternée, de manière rédhivatoire pour les plus petits, faisant valoir que seuls le lien continu avec la mère et (donc) l'unité et la permanence de la résidence qui lui sont associés sont garants d'une « *relation d'attachement* » à partir de laquelle l'enfant va construire une « *base de sécurité interne* » et qui lui permettra en cas de besoin un « *comportement de refuge* » (BERGER *et al.*, 2004, p. 221). Pour ces professionnels au contact des enfants les plus en difficulté, « *la stabilité d'un parent est essentielle, mais aussi, et en relation étroite avec lui, la stabilité des lieux où les relations quotidiennes se concrétisent avec lui* » (repris par BERGER *et al.*, 2004, p. 219, voir aussi BERGER, 2014, p. 25). À l'opposé, des sociologues et psychosociologues adoptant une approche plus englobante considèrent que « *si [les enfants résidant en alternance] reconnaissent à la pratique un certain nombre d'inconvénients d'ordre matériel liés au changement périodique de domicile, cela n'est pas commensurable avec les bénéfices relationnels qu'ils en retirent et – comme la plupart nous l'ont confié – ne saurait remettre en question l'immense bénéfice qu'ils ressentent de garder un lien actif avec leurs deux parents* » (NEYRAND, 2010, p. 341).

Dans certains albums, ce sont davantage les moments et les lieux de transfert des enfants et de transition entre les parents et les résidences qui se révèlent comme particulièrement pénibles et difficiles à gérer. Les enfants y quittent un parent et y retrouvent l'autre sans avoir les conditions adéquates pour des adieux et des retrouvailles. Les illustrations présentent les enfants comme les témoins des dissensions entre les parents qui se disputent ou qui s'ignorent. Un des albums les plus récents, intitulé *Sur mon fil* met en avant une jeune fille qui déroule un fil (plus ou moins) invisible entre les maisons de son père et de sa mère qui symbolise les liens autant matériels entre ses maisons que relationnels entre ses parents qu'elle essaie de renouer. Selon les psychologues, ces moments de transfert s'avèrent douloureux quand les enfants y vivent ou se remémorent des « *conflits de loyauté* » à l'égard de l'un des parents c'est-à-dire lorsqu'ils sont poussés malgré eux à prendre parti pour l'un des parents et contre l'autre parent.

LES NÉCESSAIRES OBJETS TRANSITIONNELS ENTRE LES RÉSIDENCES

Avec les enfants circulent nécessairement divers objets qui sont abondamment présentés dans les albums, plusieurs ouvrages en faisant même, de manière très pertinente, leur thème central. Le sac de transport, plus ou moins volumineux, joue en lui-même un grand rôle, il devient un marqueur identifiant les enfants aux deux maisons. Il contient et symbolise la « *vie* » du jeune personnage (voir fig. 2). Dans un des albums, c'est le cartable qui est devenu le tiers espace personnel voire intime de l'enfant éclaté : « *Cet intérieur-là, c'est mon intérieur à moi, le vrai, celui qu'on ne coupera jamais en deux* » (BALPE, ZORDAN, 2012). Il semble assez général dans le corpus étudié que les objets les plus utilitaires sont « *en double* » dans les deux maisons et que ce sont des affaires bien spécifiques qui accompagnent les enfants. Ces objets ont été choisis par les enfants parce qu'ils y sont très attachés et/ou parce



Alors, comme ça, j'ai deux maisons...



32



... et une valise rouge qui va d'un côté puis de l'autre chaque semaine.

33

Source : ENGLEBERT Éric, 2007 : *La valise rouge*, Paris : Grasset & Fasquelle.

Figure 2 : Des objets transitionnels entre les résidences.

qu'ils assurent de manière particulière le lien et la continuité entre les maisons, d'une maison à l'autre, et surtout entre l'enfant et le parent absent. Selon les albums, il s'agit du doudou, d'une boîte de crayons ou de la robe préférée, du portrait des parents ou de petits objets donnés par chacun des parents tels deux mouchoirs noués l'un à l'autre, etc., ou encore d'un chien. Les parents sont tenus de respecter ces biens personnels et leur circulation avec les enfants.

De tels objets transitionnels constituent sans nul doute un palliatif aux troubles des enfants mentionnés plus haut (GUILMAINE, 1990, p. 74) ; un des auteurs, médecin, les préconise. Une étude sociologique a mis en évidence que certains jeunes «font comme s'ils n'avaient qu'un seul territoire comprenant les deux chambres, l'accent étant mis alors sur le lien grâce à la circulation importante des objets». Les enfants «redéfiniss[ent] leur espace personnel grâce au déplacement de leurs affaires. Dans cette optique, aucune chambre n'est une référence, l'univers personnel s'inscrit dans les objets qui, eux, peuvent circuler d'un endroit à un autre». Ainsi, l'enfant «[...] recrée son monde» (avec des vêtements plus qu'il n'en faut, les affaires scolaires, ses objets pour les loisirs, ses objets souvenirs) (SINGLY DE, DECUP-PANNIER, 2016 (2000), p. 281, 286). De ces cas, il ressort que les jeunes cherchent à reconstruire une unité entre leurs lieux de vie. Dans les œuvres étudiées, c'est avant tout une bipolarité résidentielle qui est mise en exergue.

L'HABITER POLYTOPIQUE

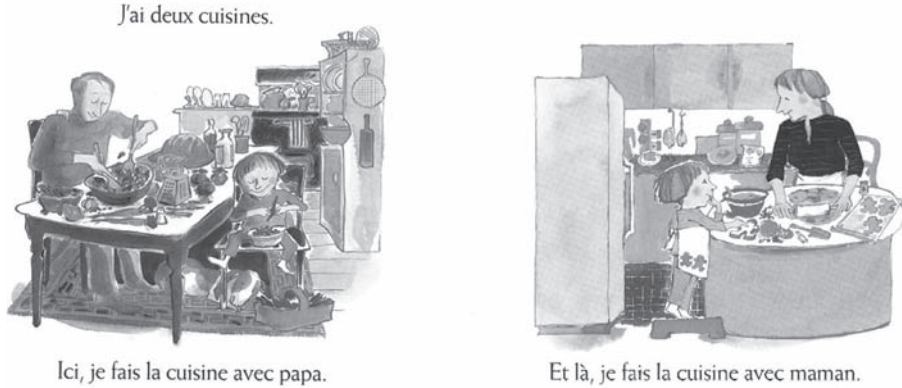
Les livres qui s'adressent aux enfants au sujet de la dislocation familiale s'attachent manifestement à présenter une birésidentialité simplifiée qui permet de comprendre ce que recèle le nouvel habiter en nouvelles pratiques, manières d'être et peut-être identités à venir.

LES CONFIGURATIONS ET PRATIQUES DE LA BIRÉSIDENTIALITÉ

Dans la majorité des albums est rendu explicite un habiter dédoublé, donné à voir en miroir, construit sur un parallélisme des deux espaces de vie et des activités qui s'y déroulent (voir fig. 3). Dans certains albums, la double page et le texte qui y est apposé de manière redondante mettent systématiquement en regard l'habiter de l'enfant avec chacun des parents. Le petit héros se trouve très fréquemment dans l'espace domestique, plus rarement à l'extérieur, tour à tour avec son père puis sa mère. À travers cette dualité des espaces résidentiels sont donnés à voir de manière efficace la continuité et la pérennité de la relation avec chacun des deux parents. Les illustrations et les affirmations des personnages assurent une dynamique performative qui peut directement aider un jeune lecteur à se construire une représentation de la double spatialité. D'une certaine manière donc « *quand le divorce des parents fait voler en éclats la sainte famille, les albums réagissent, rétablissant les normes en les dédoublant* » (CHENOUF, 2007, p. 36).

Cette vie en symétrique n'exclut cependant pas les épreuves douloureuses. Les enfants endurent l'absence et le manque de l'autre parent, ressentent de la solitude et de la tristesse, voire même connaissent un sentiment d'inquiétude à l'égard de l'autre parent resté seul, et plus rarement de la colère. Ceci étant, cette représentation simplifiée masque d'autres situations parfois bien plus complexes et bien plus éprouvantes mises en évidence par divers professionnels et analystes liées aux recompositions familiales ou à des situations socio-économiques difficiles, des mères notamment (pertes de revenus, logements trop exigus, anxiété, etc.).

Par ailleurs, cette mise en parallèle des lieux de vie révèle des activités et des pratiques de l'espace de l'enfant bien distinctes selon le logement et le parent auprès duquel il se trouve : « *Chez papa, j'ai un petit arrosoir et de jolies bottes en plastique pour jardiner. [...] Chez maman, il y a des livres partout, sur les meubles et sur toutes les tables. Maman adore me lire des histoires [...]* » (THÉRÉNÉ, BRIENT, CAPRINI, 2014). Dans deux albums, le jeune personnage semble connaître des expériences assez « libératoires » avec chacun des parents avec lequel il constitue désormais un binôme, un couple : « *Le soir chez Papa, [...] il me fait peur, il me chatouille, il me fait croire à des trucs idiots, on fait des batailles de semoule (on en met partout, c'est chouette). [...] Chez maman, rien de tout ça. [...] on regarde le patinage à la télé en se moquant des tenues ridicules des filles, on invente des recettes tordantes : nouilles au caramel et saucisses au dessert. Pas mal non plus* » (VIDAL, THOMAS, 2017). Débarrassé du regard du conjoint, le parent peut (s')autoriser des comportements auparavant réfrénés. Ces manières d'agir peuvent probablement être envisagées comme des exutoires au stress de la nouvelle situation. C'est également l'occasion pour l'enfant de faire remarquer au père ou à la mère qu'il/elle est désormais bien plus disponible qu'au moment de la vie commune.



Source : MASUREL Claire, MACDONALD DENTON Kady, 2001, *Mes deux maisons*, Paris : Bayard Jeunesse.

Figure 3 : Un habiter dédoublé, une vie en symétrique.

On pourrait aisément supposer que les règles de vie diffèrent plus ou moins fortement d'une maison à l'autre et que l'enfant rencontre des difficultés face à ces divergences (pour s'en souvenir, les accepter et les combiner dans son for intérieur quand elles sont contradictoires). Ces problèmes sont toutefois absents des œuvres qui rejoignent en cela les observateurs pour qui les enfants parviennent à intégrer des discordances (WEXLER, 1998, p. 365-366), ces dernières pouvant même « renforcer leur ouverture d'esprit » (repris par BAUDE *et al.*, 2010, p. 139).

DES MANIÈRES D'ÊTRE DIFFÉRENCIÉES SELON LES RÉSIDENCES

La multirésidentialité apparaît nettement valorisée dans certains récits du fait précisément de la diversité des expériences qu'elle autorise et suscite. Sont mis en avant des enfants qui développent sereinement des manières d'être différenciées et des particularités identitaires distinctes selon l'espace dans lequel ils se trouvent. Ainsi en est-il dans deux des albums certainement les plus riches du corpus : « *J'ai deux maisons, deux chambres, deux façons de manger, deux façons de m'amuser, deux façons de faire mes devoirs, deux façons de m'habiller, des musiques différentes, des odeurs différentes. Même les gestes que je fais sont différents* » (VIDAL, THOMAS, 2017). « [...] *c'est un peu comme si j'étais deux enfants. Deux adresses. Deux numéros de téléphone. Je me demande même si un jour on me donnera deux prénoms. Ça, ça serait plutôt chouette en fait* » (BALPE, ZORDAN, 2012). Le texte et les illustrations montrent que ce sont, de manière combinée, les attitudes des parents, les lieux et leurs agencements ou des objets, qui génèrent ces modes d'être originaux.

Les agissements, les postures et les gestes, le « faire » dans et avec l'espace (STOCK, 2004) apparaissent déterminants dans l'élaboration de ces nouveaux styles de vie. Ici également émane des récits et en particulier des comportements des personnages une puissance performative (MACÉ, 2011, p. 50-51, 55-57) directement

réappropriable par un jeune lecteur. Par exemple, dans l'album *Sur mon fil* (VIDAL, THOMAS, 2017) une double page présente l'enfant installée différemment dans un grand pouf chez son père et dans un canapé avec ses doudous chez sa mère. La jeune héroïne explique de fait comment elle s'approprie de manière personnelle des lieux différents qui lui offrent dans les deux cas du (ré)confort, une sécurité et finalement une certaine stabilité.

Considérée ici sous son meilleur jour, la double résidence est présentée comme mettant à disposition une pluralité de référentiels très enrichissante pour l'enfant. Par exemple, du point de vue des références sexuées, l'enfant maintient non seulement une relation avec chacun de ses deux parents homme et femme mais il voit des identités genrées plus complexes : dans plusieurs albums les pères sont amenés à prendre en charge des tâches généralement encore considérées comme dévolues aux femmes. On réalise ici combien l'espace domestique, très présent dans les œuvres, peut être le lieu privilégié où se transmettent dans l'intimité des normes et des styles de vie. Par ailleurs, des chercheurs ont montré que, à l'opposé d'un mode de garde unitaire, la résidence alternée évite la relation binaire avec un seul parent et prévient en particulier l'emprise fusionnelle d'un parent sur son enfant.

Dans quelques albums, plutôt les plus anciens, on comprend que pour faire face aux nécessités d'organisation et de gestion du temps, de leurs affaires, les enfants sont amenés à acquérir des formes d'autonomie et de responsabilités, y compris vis-à-vis de parents défaillants. Plus généralement, on peut supposer que certains enfants développent des formes conjointes de réflexivité et d'autonomisation (BAUDE *et al.*, 2010, p. 135) quant à leurs goûts, leurs préférences et finalement leur édification identitaire. On retrouve une des conclusions déjà posées par ailleurs : la mobilité et les « mises à distance spatiales » procèdent et participent d'une individualisation et d'une autonomie (STOCK, 2006). La résidence alternée pourrait même devenir selon certains auteurs un modèle éducatif en proposant une socialisation fondamentalement émancipatrice (MICHAUD DELAHAYE, 2009, p. 155 et suivantes). Il est par ailleurs intéressant de noter que nombre de sociétés traditionnelles tolèrent voire encouragent et valorisent des formes de changement de résidence et de famille voulues par les enfants eux-mêmes (LALLEMAND, 1993, p. 80-81).

Finalement, il apparaît que l'existence de très nombreux adultes et la persistance de nombreuses familles sont désormais subordonnées à la mobilité et à la multirésidentialité des enfants. Les « archipels » (DUCHÊNE-LACROIX, 2011) structurés par les adultes ne seraient pas vivables sans la circulation et l'ancrage inlassablement recommencés des enfants. Aussi est-il pertinent de continuer à étudier cet « *espace de circulation des enfants entre les foyers paternels et maternels, où les dimensions de temps et d'espace apparaissent fondamentales* » (CLÉMENT, BONVALET, 2005, p. 80).

Plus précisément, on peut s'accorder à penser qu'« *investir deux espaces pour un jeune enfant ne pose pas problème s'il s'y sent en sécurité avec une personne en laquelle il a confiance, alors que le maintenir dans un seul espace en le privant d'une relation fondamentale pour lui peut se révéler très perturbateur* » (NEYRAND, 2006, p. 153). Toutefois, il est sans nul doute indispensable de mieux comprendre quelles sont les conditions et les configurations spatiales de la birésidentialité qui

sont le plus favorables à un développement équilibré des enfants. Il est en effet probable que nombre de professionnels et de parents négligent, pour différentes raisons, les enjeux liés à l'organisation concrète et effective de la multirésidentialité et de la mobilité des enfants.

Face à ce besoin de clarification, l'étude de fictions littéraires s'est avérée pertinente à plusieurs points de vue. D'une part, chaque œuvre et davantage encore l'analyse transversale du corpus permettent une approche globale et synthétique de la problématique étudiée. Ce sont diverses questions qui sont envisagées, de manière combinée les unes aux autres, révélant en quelque sorte une expérience totale vécue par les individus. Ce sont également divers registres qui sont présentés, à la fois l'allusion à des aspects très concrets mais aussi l'évocation de fortes émotions ou encore des expériences sensibles du rapport aux lieux. Face à ce type de problématique, des œuvres correspondant, comme c'est le cas d'une certaine manière ici, à des récits autobiographiques sont particulièrement pertinentes (BROSSEAU, 2015). Ainsi, les œuvres littéraires aident la géographie à identifier, se familiariser et se saisir de la complexité d'une problématique et de certains motifs, en particulier d'ordre existentiel, qu'elle maîtrise encore imparfaitement.

D'autre part, la nature même des matériaux issus de la fiction est certainement d'un grand intérêt. Notamment parce qu'elles mettent en scène des acteurs et des situations idéal-typiques (CAVAILLÉ, 2016, p. 257-258) les œuvres et leur lecture amènent à mettre au jour, au-delà des expériences vécues, des expérimentations (ROSEMBERG, 2012, p. 158) de modes de vie, de manières d'être et de penser. L'analyse d'œuvres de fiction par la géographie (avec l'appui ici d'autres disciplines) et à partir de ses connaissances problématisées, pourrait ainsi correspondre à une sorte de laboratoire spéculatif (SABOT, 2012, p. 144). On peut alors finalement envisager qu'une telle étude de géographie littéraire puisse fournir des hypothèses, un outil et une méthode préparatoires pour initier un travail de connaissance directe, notamment par enquête. Par conséquent, fondamentalement, ce type d'étude contribue à diffuser des visions alternatives de problématiques sociales et existentielles difficiles, y compris peut-être également *in fine* auprès, ici, des jeunes lecteurs visés par les œuvres⁸.

BIBLIOGRAPHIE

- ALGAVA Élisabeth, PENANT Sandrine, YANKAN Leslie, 2019, «En 2016, 400 000 enfants alternent entre les deux domiciles de leurs parents séparés», *Insee Première*, 1728, 4 p.
- BAUDE Amandine *et al.*, 2010: «La résidence alternée. Étude exploratoire auprès d'enfants âgés de 7 à 10 ans», *Dialogue*, 2, n° 188, 133-146.
- BERGER Maurice *et al.*, 2004: «La résidence alternée chez les enfants de moins de six ans: une situation à hauts risques psychiques», *Devenir*, vol. 16, 3, 213-228.
- BERGER Maurice, 2014: «Historique et recherches actuelles sur la résidence alternée», *Le Carnet PSY*, 5, n° 181, 22-31.

⁸ L'auteur remercie les relecteurs pour leurs commentaires et suggestions.

- BERTINETTO Alessandro, DUMONT Augustin, 2013, «Imagination et performativité: les enjeux d'un rapprochement», *Klesis. Revue philosophique*, n° 28, 1-7.
- BROSSEAU Marc, 2015: «Chapitre 1. Acquis et ouvertures de la géographie littéraire», in DUPUY Lionel, PUYO Jean-Yves, *De l'imaginaire géographique aux géographies de l'imaginaire. Écritures de l'espace*, Pau: Presses de l'Université de Pau et des pays de l'Adour, 21-40.
- CADOLLE Sylvie, 2001: «Séparation et recombinaison familiale d'après les livres pour enfants», *Recherches et Prévisions*, n° 64, 19-33.
- CAVAILLÉ Fabienne, 2016: «Que peut la fiction pour la géographie? Le rôle de la littérature de jeunesse dans les apprentissages», *Annales de géographie*, n° 709-710, 246-271.
- CHENOUF Yvonne, 2007: «Il était une fois une maison au fond des bois...», *Les Actes de Lecture*, n° 99, 30-41.
- CHIROUTER Edwige, 2013: «Penser le monde grâce à la littérature: analyse d'une pratique à visée philosophique à l'école primaire», *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 39, n° 1, 91-117.
- CLÉMENT Céline, BONVALET Catherine, 2005: «Familles recomposées et ancrage résidentiel», *Espaces et sociétés*, 1-2, 120-121, 79-97.
- COLLOT Michel, 2014: «Orientations», in *Pour une géographie littéraire*, Paris: Éditions Corti, 13-129.
- DUCHÊNE-LACROIX Cédric, 2011: «Archipel», in BADURA Jens, DUCHÊNE-LACROIX Cédric, HEIDENREICH Felix (ed.), *Praxen der Unrast: Von der Reiselust zur modernen Mobilität*, Reihe, Kultur und Technik, Berlin & Münster & Vienne & Zurich & Londres: Lit-Verlag, 135-145.
- DUCHÊNE-LACROIX Cédric, HILTI Nicola, SCHAD Helmut, 2013: «L'habiter multilocal: discussion d'un concept émergent et aperçu de sa traduction empirique en Suisse», *Revue Quetelet*, vol. 1, n° 1, 63-89.
- ERLIH Charlotte, 2018: *Coupée en deux*, Arles: Actes Sud Junior, 96 p.
- GUILMAINE Claudette, 1990: «La garde partagée en famille recomposée: conditions facilitantes et conséquences possibles», *Service social*, 39(3), 64-79.
- HACHET Benoît, 2014: «Les calendriers et les agendas de la résidence alternée. Structure et plasticité des territoires temporels des parents», *Politiques sociales et familiales*, n° 117, 29-44.
- HACHET Benoît, 2017: «L'alternance et ses moments. Âge, genre et temporalités de la résidence alternée», *Enfances Familles Générations*, mis en ligne le 31 août 2017, url: <http://journals.openedition.org/efg/1481>.
- HÉTIER Renaud, 2013: «Albums destinés à la petite enfance et questionnement existentiel: herméneutique d'œuvres formatrices», *Revue des sciences de l'éducation*, 391, 33-59.
- JAUSS Hans Robert, 1978: «La douceur du foyer. La poésie lyrique en 1857 comme exemple de transmission de normes sociales par la littérature», in JAUSS Hans Robert, *Pour une esthétique de la réception*, Paris: Gallimard, 263-299.
- JÉSU Frédéric, 2014: «La résidence alternée pour tous?», in NEYRAND Gérard, ZAUCHE GAUDRON Chantal (dir.), *Le livre blanc de la résidence alternée*, Toulouse: Erès, 20-24.
- HOYAUX André-Frédéric, 2003: «Les constructions des mondes de l'habitant: éclairage pragmatique et herméneutique», *Cybergeo: European Journal of Geography* [En ligne], document 232, mis en ligne le 15 janvier 2003, url: <http://cybergeo.revues.org/index3401.html>.
- JUSTON Marc, 2014: «La résidence alternée: un droit des parents subordonné à l'intérêt de l'enfant», in NEYRAND Gérard, ZAUCHE GAUDRON Chantal (dir.), *Le livre blanc de la résidence alternée*, Toulouse: Erès, 35-40.

- KRAMER Pamela A., SMITH Gail G., 1998 : «Easing the Pain of Divorce Through Children's Literature», *Early Childhood Education Journal*, vol. 26, n° 2, 89-94.
- LALLEMAND Suzanne, 1993 : *La circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, don, échange*, Paris : L'Harmattan, 224 p.
- LAPINTE A., BUISSON G., 2017 : «Les structures familiales en France : comparaison entre le recensement, l'enquête famille et logements et l'enquête emploi», *Document de travail*, n° F1703, 62 p.
- LÉVY Bertrand, 1983 : «Géographie humaniste et littérature : notes de lecture», *Brouillons Dupont*, vol. 11, 37-59.
- MACÉ Marielle, 2011 : *Façons de lire, manières d'être*, Paris : Gallimard, 288 p.
- MAHONY Linda, 2019 : «Empowering books for young children during their parents' separation and divorce», *Practical Literacy*, vol. 24, n° 3, 29-30.
- MATTHEY Laurent, 2008 : «Quand la forme témoigne : réflexions autour du statut du texte littéraire en géographie», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 52, n° 147, 401-417.
- MEUNIER Christophe, *Les territoires de l'album. L'espace dans les livres pour enfants*, Blog – carnet de recherches : <https://lta.hypotheses.org/>
- MICHAUD DELAHAYE Pascale, 2009 : «La résidence alternée ouvre des perspectives de métissage singulier», *Spirale*, 1, n° 49, 153-161.
- MO Weimin, 2007 : «The Divorce Culture And Picture Books For Young Children», *International Journal of Early Childhood*, vol. 39, n° 2, 23-35.
- MOREL-BROCHET Annabelle, ORTAR Nathalie (dir.), 2012 : *La fabrique des modes d'habiter. Homme, lieux et milieux de vie*, Paris : L'Harmattan, 313 p.
- MURZILLI Nancy, 2004 : «La possibilisation du monde : littérature et expérience de pensée», *Critique*, vol. 3, n° 682, 219-234.
- NEYRAND Gérard, 2006 : «Vivre dans deux espaces parentaux. Une pratique de l'après séparation qui interroge l'ordre familial», *Enfances & Psy*, 4, n° 33, 147-154.
- NEYRAND Gérard, 2010 : «La résidence alternée, une pratique en cours de légitimation», *Études*, 10, tome 413, 331-341.
- PAQUOT Thierry, LUSSAULT Michel, YOUNÈS Chris, 2007 : *Habiter, le propre de l'humain*, Paris : La Découverte, 390 p.
- RATEAU Dominique, 2014 : «Les livres d'images ne sont pas des médicaments, pourtant parfois, ils aident à vivre !», *Spirale*, 3, n° 71, 123-124.
- ROSEMBERG Muriel, 2012 : *Le géographique et le littéraire. Contribution de la littérature aux savoirs de la géographie*, Paris : Université Paris 1 - Panthéon - Sorbonne, thèse d'habilitation à diriger des recherches, texte inédit, vol. 3, 176 p.
- SABOT Philippe, 2012 : «Que nous apprend la littérature ? Bouveresse, Zola et l'esprit éthique», in LORENZINI Daniele, REVEL Ariane (dir.), *Le travail de la littérature. Usages du littéraire en philosophie*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 139-150.
- SINGLY François de, avec DECUP-PANNIER Benoîte, 2016 (2^e éd.) : «Avoir une chambre chez chacun de ses parents séparés», in SINGLY François de, *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Paris : Armand Colin, 275-296.
- STOCK Mathis, 2004 : «L'habiter comme pratique des lieux géographiques», *EspacesTemps.net, Travaux*, 18 décembre 2004, <https://www.espacestemp.net/articles/habiter-comme-pratique-des-lieux-geographiques/>

- STOCK Mathis, 2006: «L'hypothèse de l'habiter polytopique: pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles», *EspacesTemps.net, Travaux*, 26 février 2006, <https://www.espacestemp.net/articles/hypothese-habiter-polytopique/>
- SUNDERLAND Margot, 2016: *Utiliser les histoires contées comme outil thérapeutique avec les enfants*, Louvain-La-Neuve: De Boeck Supérieur, 90 p.
- TAUVERON Catherine (dir.), 2002: *Lire la littérature à l'école. Pourquoi et comment conduire cet apprentissage spécifique? De la GS au CM*, Paris: Hatier, 352 p.
- TISSIER Jean-Louis, 1992: «Géographie et littérature», in BAILLY Antoine, FERRAS Robert, PUMAIN Denise, *Encyclopédie de Géographie*, Paris: Economica, 217-237.
- WEXLER Martin E., 1998: «Une vie dans deux foyers: les enfants en garde partagée», in GRAFMEYER Yves, DANSEREAU Francine, *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, Lyon: PUL, 355-370.
- ZANGHI Filippo, 2014: *Zone indécese. Périphéries urbaines et voyage de proximité dans la littérature contemporaine*, Villeneuve d'Ascq: Septentrion, 254 p.

Le corpus d'albums

- BALPE Anne-Gaëlle, ZORDAN Lisa, 2012: *Mon cartable*, Paris: Kilowatt.
- BAWIN Marie-Aline, 2014 (2004): *Lou a deux maisons* [Rééd. de *Tom et le chagrin de Lou*], Paris: Mango Jeunesse.
- BEAUCOURT Cécile, GEIGER Cécile, 2006: *J'ai deux maisons*, Paris & Vanves: Gautier-Languereau.
- CHABBERT Ingrid, SOUFIE, 2013: *Moitié – moitié*, Nyon: Éditions Limonade.
- COFFELT Nancy, TUSA Tricia, 2010 (2007): *J'ai deux maisons*, Paris: Circonflexe.
- DELVAL Marie-Hélène, LEGRAND Maud, 2015 (2013): *Les deux maisons de Petit Blaireau*, Montrouge: Bayard Jeunesse.
- DEVOS Lydia, CORNUEL Pierre, 1982: *Les deux maisons de Désiré Raton*, Paris: Grasset & Fasquelle.
- ENGLEBERT Éric, 2007: *La valise rouge*, Paris: Grasset & Fasquelle.
- GRINDLEY Sally, THOMPSON Carol, 2000 (1999): *La nouvelle chambre d'Édouard*, Paris: L'école des loisirs.
- MANDELBAUM Pili, 1995: *La petite fille à la valise*, Paris: L'école des loisirs.
- MARTINEZ I VENDRELL Maria, CAPDEVILA Roser, 1988: *Les malheurs de Suzanne*, Paris: Éditions du Sorbier.
- MASUREL Claire, MACDONALD DENTON Kady, 2001: *Mes deux maisons*, Paris: Bayard Jeunesse.
- NAUMANN-VILLEMIN Christine, 2011: *Oh, Pétard!*, Paris: L'école des loisirs.
- PIQUEMAL Michel, ZAÛ, 1997: *Cadet-Rousselle aux deux maisons*, Paris: Père Castor – Flammarion.
- PIQUEMAL Michel, DIEMUNSCH Philippe, 2004: *Emma a deux maisons*, Paris: Flammarion.
- PLANCHIN Edwige, GAMBART Sandrine, 2012: *Maman et papa divorcent*, Écotay l'Olme: Tournez la page.
- STIBANE, 2006: *C'est où, chez nous?*, Paris: L'école des loisirs.
- THÉRÉNÉ Anne-Françoise, BRIENT Leila, CAPRINI Manola, 2014: *Chez maman, chez papa*, Jouac: Éditions du Pas de l'échelle.

- VALLAT Christelle, PELUSO Martina, 2013 : *Les deux maisons d’Alice*, Paris : Auzou.
- VIDAL Séverine, SEL, 2011 : *Du fil à retordre*, Triel-sur-Seine : Éditions Les Lucioles.
- VIDAL Séverine, THOMAS Louis, 2017 : *Sur mon fil*, Toulouse : Milan.
- WALSH Melanie, 2012 : *Chez papa et chez maman : mes deux maisons*, Paris : Gallimard Jeunesse.
- WEISHAR GIULIANI Valérie, SOLINET Sandra, VANHOOF Axelle, 2015 : *Ma valise à pois*, Namur : Mijade.

HAVING TWO HOUSES IN CHILDREN'S LITERATURE THE ASPECTS OF CHILDREN INHABITING WITH PARENTS WHO HAVE SEPARATED

Following their parents' separation, an increasing number of children are experiencing polytopical ways of habitation, in alternating residences in particular. This singular experience is studied here using a collection of twenty-three children's picture-books. The analysis of these selected story books is conducted according to a review of the relevant scientific literature. This study shows how children experience dislocation from their homes and how their new ways of habitation are organized: their feelings about their separation; their modes of transportation and mobility; and how they behave in two different houses (in particular, how they use transitional objects).

Keywords: *polytopical ways of inhabiting, alternating residences, children's mobility, parents' separation, children's literature.*

DER DOPPELTE WOHSITZ IN DER JUGENDLITERATUR ASPEKTE DES WOHNENS DER KINDER VON GETRENNTEN ELTERN

Immer mehr Kinder leben nach der Trennung ihrer Eltern in zwei Wohnungen, dies besonders, im Rahmen einer paritätischen Betreuung. Diese eigenartige Erfahrung wird hier in einer Sammlung von 23 Fiktionsalben für Jugendliche dargelegt. Die Analyse dieser Werke wird unter Berücksichtigung des wissenschaftlichen Erkenntnisstands in dieser Fragestellung durchgeführt. Die Studie beschreibt die Erfahrungen der jungen Personen in Bezug auf die Auflösung des Elternhauses und den Aufbau ihres polytopischen Wohnsitzes, sowie die damit verbundene Problematik: Wie haben sie die Trennung(en) erlebt? Welche Mobilitätsprobleme sind entstanden? Wie ist ihre neue Lebensweise in ihrem doppelten Wohnsitz?

Stichworte: *Polytopisches Wohnen, abwechselnde Wohnung, Mobilität der Kinder, Trennung der Eltern, Fiktionsliteratur für Jugendliche.*

LA SOCIALISATION DES RETRAITÉS MOBILES DANS LE DÉSERT D'ARIZONA : UNE CRITIQUE DE LA VIE URBAINE

DAVID FRATI, Université Paris Nanterre, UMR LAVUE,
frati.david@gmail.com

RÉSUMÉ

Cet article présente une étude de cas de retraités états-uniens multirésidents vivant tout ou partie de l'année dans un camping-car ou autre habitat mobile. Après avoir quitté un mode de vie urbain et stable, de manière volontaire ou subie, ces retraités traversent dans un premier temps un moment de doute et d'instabilité qui trouve ensuite réponses et réconfort dans leur nouvelle vie collective dans des espaces désertiques du sud de l'Arizona. En considérant les six mois dans le désert d'Arizona l'hiver et les six mois dans un autre espace l'été, nous verrons comment le contact répété avec le désert alimente une critique de leur vie dans l'habitat estival et, plus largement, du mode de vie urbain.

Mots clés : États-Unis, habitat, retraite, normes sociales, socialisation.

INTRODUCTION

Cette étude porte sur une population de retraités états-uniens vivant toute ou partie de l'année dans un habitat mobile, en grande majorité des camping-cars et caravanes mais aussi des voitures, des camions aménagés ou encore des tentes et vélos. Notre terrain d'enquête se situe aux abords de la petite ville de Quartzsite, au sud de l'Arizona, où se regroupent tous les hivers plusieurs milliers de retraités mobiles dans le désert, dit de «La Posa», administré par le ministère de l'Intérieur et dont l'occupation est autorisée de septembre à avril pour seulement 180 \$ pour sept mois. Ce coût modique est un facteur d'attraction important pour une population retraitée précaire.

La vie de ces retraités qui suivent le soleil en fonction des saisons est partagée en au moins deux lieux (PIHET, VIRIOT-DURANDAL, 2009) : durant les mois d'hiver, ils

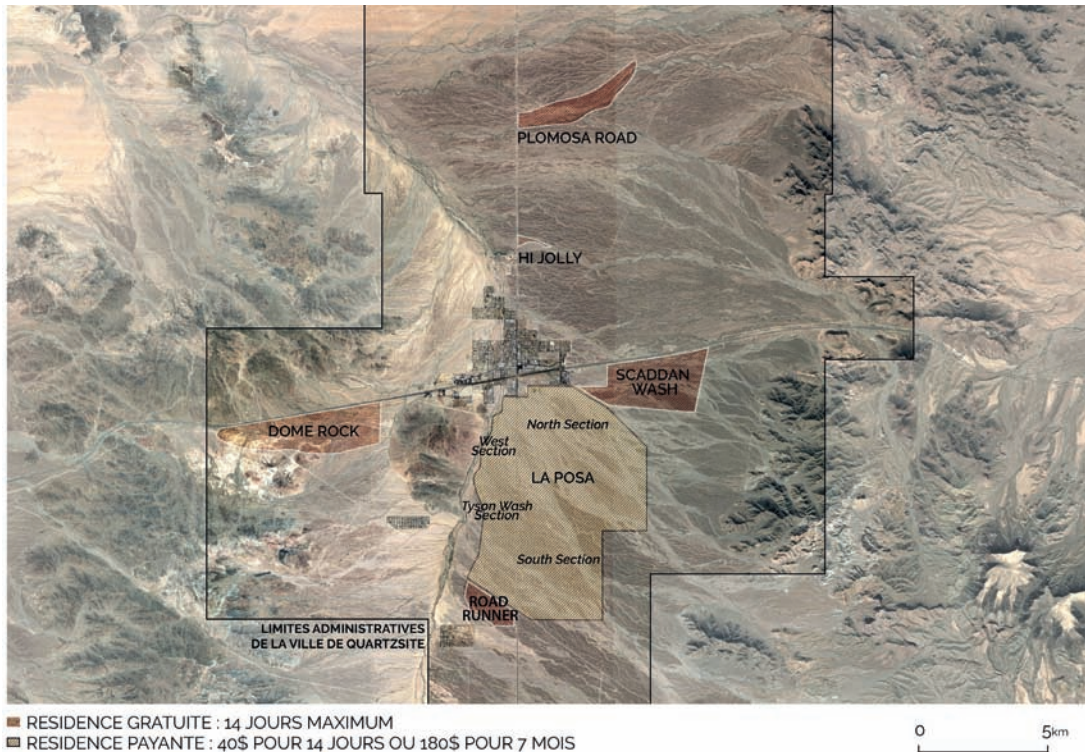


Figure 1: Carte des espaces où il est possible de stationner dans le désert autour de Quartzsite (fond de carte Google Earth, carte David Frati, 2019).

s’installent dans le désert de La Posa, où la météo est clémente, et l’été, ils occupent un autre lieu aux États-Unis, qui peut être leur lieu de vie d’origine, où vivent des membres de leur famille, ou leur lieu de travail. Parmi l’échantillon d’enquêtés avec qui nous avons mené un entretien¹, 21 (37%) vivent toute l’année dans un habitat mobile et ne retournent pas nécessairement aux mêmes lieux d’un été à l’autre, 12 (21%) vivent toute l’année dans un habitat mobile, mais retournent systématiquement au même endroit et 24 (42%) retournent vivre dans une maison l’été. Beaucoup gardent donc encore un pied dans leur ancien lieu de vie qu’ils continuent de fréquenter six mois par an durant l’été, et ce malgré la découverte d’un nouveau mode de vie durant l’hiver.

Ce travail de recherche se base sur une ethnographie de cinq mois répartis sur quatre hivers dans le désert de La Posa : vie en camping-car dans le désert parmi les enquêtés, participation aux activités collectives, entretiens... l’observation ethnographique a été réalisée dans l’objectif d’une compréhension des pratiques et des transformations de celles-ci liées au passage d’une vie sédentaire à une vie mobile. Il s’agit, pour ainsi dire, d’une ethnographie d’une population mobile lorsqu’elle ne bouge pas.

¹ Cinquante-sept enquêtés en quarante-huit entretiens d’une à trois heures.



Figure 2: Une partie du désert occupée par les retraités mobiles au sud de Quartzsite (David Frati, janvier 2018).

Comment chez ces habitants mobiles qui ont, pour une grande partie d'entre eux, toujours un mode de vie sédentaire la moitié de l'année, le sentiment d'appartenance aux lieux se transforme-t-il pour devenir plus fort à l'égard de l'espace du désert qu'à l'égard de l'espace d'origine (MCHUGH, MINGS, 1996), au point qu'ils peuvent affirmer ne plus avoir aucun attachement au lieu de vie estivale, tout en continuant à le fréquenter? Nous émettons deux hypothèses. Premièrement, pour ces enquêtés qui sont passés d'un mode de vie sédentaire et urbain² à un mode de vie mobile, même si ce n'est finalement que pour six mois dans l'année, le changement d'habitat a été suffisamment totalisant pour les rendre disponibles à de nouvelles normes qui ont cours dans le désert (MERTON, 2001; BERGER, LUCKMANN, 2014). Deuxièmement, la nouvelle socialisation dans le désert met les enquêtés face à de nouvelles normes de vie sociale qui viennent contredire celles des socialisations passées (FASSIN, 2009).

² À l'exception de deux enquêtés, tous viennent d'une ville.

Cet article constitue une invitation, dans le cas de l'étude de la multirésidentialité, à considérer le parcours de vie dans son ensemble (LAHIRE, 2011), et c'est pourquoi nous mobilisons avant tout un corpus de théories de la socialisation dans cet article. Ainsi, nous nous pencherons dans un premier temps sur la période de changement d'habitat, avec le passage de la vie sédentaire et urbaine à une vie mobile, puis sur la socialisation dans le désert avec l'adhésion à de nouvelles normes pour observer, enfin, comment se transforme le sentiment d'appartenance au lieu de vie estival.

LE CHANGEMENT D'HABITAT ET DE MODE DE VIE

Un seul des retraités que nous avons rencontrés en cinq mois d'enquête avait occupé durablement un habitat mobile avant sa retraite. Pour tous les autres, le passage à l'habitat mobile peut avoir plusieurs origines. La crise immobilière de 2007-2008 en est une première : ceux qui avaient un camping-car dans leur garage ont eu la chance de ne pas se retrouver à la rue ou chez autrui. Le divorce en est une deuxième : dans le cas de couples de personnes précaires, la séparation peut entraîner une chute. Pour un cinquième de nos enquêtés, une maladie rendant le travail impossible les a amenés à sortir des villes en même temps que du système productif. Même si tous ne sont pas pauvres au point d'avoir la nécessité de travailler, les pensions de retraite sont généralement insuffisantes pour leur permettre de payer un loyer en ville, et c'est simplement pour cette raison que des retraités qui n'étaient pas propriétaires de leurs maisons ont été contraints de quitter les villes (FRAYSSÉ, 2015). Le choix de vivre dans un camping-car (parmi d'autres possibilités) vient pour un tiers des enquêtés du fait qu'ils possédaient déjà un camping-car pour les vacances, pour un tiers du fait qu'un membre de leur famille ou un ami vivait déjà sur la route et en a fait la promotion auprès d'eux, et pour un tiers de la socialisation familiale, avec la présence et l'utilisation d'un camping-car en famille dès le plus jeune âge.

LA REMISE EN QUESTION DES NORMES DU GROUPE D'APPARTENANCE

Berger et Luckmann nomment « *alternation* » la phase de transition entre deux cadres de socialisation extrêmement différents (BERGER, LUCKMANN, 2014, p. 250), à savoir un moment où les agents « changent de monde » (BERGER, LUCKMANN, 2014, p. 249) et subissent une nouvelle socialisation d'une puissance telle, balayant tant d'aspects de la socialisation précédente, qu'elle ressemble en certains points à une socialisation primaire. Il s'y distingue, dans notre cas, trois étapes : une présocialisation, où les agents se préparent à vivre sur la route, puis un moment de transition fait de doutes et d'inquiétudes et, enfin, l'arrivée dans le désert – le nouveau cadre de socialisation – où se confirme le processus de transition.

Avant de partir pour la première fois sur la route à bord du camping-car, les transformations du rapport des enquêtés à leur cadre de vie et le choix de vivre en camping-car, s'accompagnant d'un apprentissage plus ou moins long de la vie mobile, caractérisent une présocialisation à la vie en camping-car, ou une

socialisation anticipatrice, comme la nomme Robert K. Merton (MERTON, 2001). La socialisation anticipatrice est une période qui amène les agents à se conformer³ à des normes qui les préparent à arriver dans le nouveau cadre socialisateur. Cette phase de « noviciat » (BERGER, LUCKMANN, 2014, p. 252) passe par une étape plus ou moins longue où les agents se familiarisent à l'habiter en camping-car en regardant des vidéos ou en suivant des sites web, en se renseignant sur les endroits où aller, en se documentant sur des aspects techniques du camping-car, en discutant sur des forums internet... C'est une phase de préparation et d'apprentissage de la vie au camping-car pour des personnes qui ne font pas encore partie d'un groupe de personnes identifiées comme *habitants de camping-cars*.

Même si cette socialisation anticipatrice se fait autour d'un seul vecteur – l'habitat – différentes normes sociales vont être rejetées, et ce rejet va se cristalliser autour du changement d'habitat. Tout d'abord, concernant le travail, de très nombreux enquêtés nous ont fait part, en entretien comme dans la vie quotidienne, de leur désarroi vis-à-vis d'une vie passée à travailler, sans avoir la possibilité de voir, à l'âge de la retraite, ce travail porter ses fruits. « *All you do is your work, five days a week to have two days off. [...] And you do that all your life. [...] All you need to do is to have a heart attack and they'll take every dime you got. Or you come down with cancer, chemotherapy: they'll take every dime you got... and your home! For nothing.* »⁴ Les enquêtés n'arrivent pas non plus à comprendre le sens moral de cette fuite en avant vers le travail dont la seule finalité serait la consommation, comme le disait Allison⁵ en entretien : « *What's the rush, I mean, what are you doing? You get up and you do the same thing every day, and you get a one-week vacation? Where's the life in that? And then you gonna get a new TV, a nicer couch and a better car...? I mean... I don't know...* »⁶ Les enquêtés ont régulièrement fait le lien entre le travail et l'habitat par l'intermédiaire de la question du prêt et de l'endettement. Pour les enquêtés, ils travaillaient pour autrui, toujours pour rembourser un prêt sans jamais pouvoir avoir de l'argent pour eux-mêmes. Vivre sur la route a donc été une manière de s'émanciper de ces engagements. C'est ainsi qu'en parlait Jody en entretien : « *[Living in a house] is just so expensive, you know. You have the mortgage, work a job to pay for everything...* » Pour elle, vivre en camping-car, c'était s'affranchir du prêt : « *I am nomadic, and I don't fit into the normal society, I don't want the house, the mortgage and all that stuff, I would rather be outside in nature.* »⁷ Pour Barb', se dégager de ses obligations financières s'est fait dans le même mouvement que son départ de la vie citadine : « *I came on the road I paid all my bills first. So I came out here free... no debt, no stress! Everything I have is right here. I don't have a home*

³ Le sens du terme conformisme chez Merton signifie qu'un agent fera ce qui est attendu dans son espace de socialisation, qui paraît du point de vue subjectif comme « allant de soi ». Plus précisément, cela concerne des individus pour qui les buts promus par le cadre de socialisation ainsi que les moyens proposés pour y arriver sont considérés comme légitimes (MERTON, 2001, p. 172-173).

⁴ Entretien avec Hart, chez lui à La Posa West, le 31 janvier 2018.

⁵ Il s'agit du seul prénom qui a été anonymisé, à la demande de l'enquêtée.

⁶ Entretien avec Allison, chez elle à La Posa North, le 6 février 2018.

⁷ Entretien avec Jody, chez elle à La Posa North, le 6 janvier 2017.

anymore anywhere, you know... a building anywhere that is mine. I had to leave all that behind in order to really embrace this lifestyle.»⁸

Il y a donc deux mouvements concomitants, l'adhésion (ou présocialisation) à une forme nouvelle d'habitat et le détachement des valeurs du groupe d'appartenance initial (ou autrement dit, les valeurs qui ont cours dans ce cadre de socialisation), groupe qui était un cadre de référence des normes jusque-là. «*Si le conformisme anticipateur est fonctionnel pour l'individu dans un système social ouvert il est en même temps dysfonctionnel pour l'en-groupe puisque d'allégeance externe*» (MERTON, 2001, p. 224). C'est en fait tout un ensemble de valeurs et de normes, certes, mais aussi de repères qui est transformé durant cette période : les enquêtés ont été socialisés à la ville durant des dizaines d'années, et ce départ compliqué en soi s'accompagne d'une transformation du rapport au travail, à la famille (nombreux sont les enfants qui, initialement, désapprouvent le choix de leurs parents de vivre sur la route), mais aussi à la stabilité et à la sécurité que représentait la vie urbaine avant les complications qui les ont amenés à changer d'habitat.

PLUS EN VILLE ET PAS ENCORE DANS LE DÉSERT : LA PÉRIODE DE TRANSITION

Embarras, gêne, doute, pleurs, peur, inquiétude... entre le départ sur la route et l'arrivée dans le désert de La Posa, les enquêtés ont tous traversé un moment d'incertitude plus ou moins long. L'expérience de partir pour la première fois sur la route et de dormir dans un espace inconnu dans son nouvel habitat mobile peut être inquiétante, même pour ceux des enquêtés qui affirment avoir fait le choix délibéré de vivre sur la route. Il y a donc un moment où les enquêtés ont quitté leur groupe d'appartenance initial sans avoir encore trouvé le nouveau groupe qui servira de groupe de référence et qui viendra confirmer la nouvelle socialisation dans le désert de La Posa.

Pendant cette période de doute, les enquêtés subissent une inhibition (ou une mise en attente) (LAHIRE, 2011, p. 101-102) des compétences relatives à l'habitat qu'ils ont incorporées durant toute leur vie, car ils considèrent le camping-car comme étant une forme d'habitat trop différente de l'habitat sédentaire pour y voir des corrélations. Cette mise en attente des savoirs pratiques provient du fait que cet habitat mobile, contrairement à l'habitat sédentaire, ne permet pas, en lui-même, d'être stabilisé quelque part, contrairement à ce qu'ils ont toujours connu. Melody a eu du mal à affronter l'épreuve de quitter pour la première fois sa fille pour vivre dans un camping-car, après avoir dû quitter Los Angeles : «*I was crying because I was terrified... terrified of living in my RV. Terrified that I couldn't do it. [...] [Then] I even went up to Lake Isabelle and drove through mountains, with roads like, you know, curves and curves and people coming... you know, people getting closer, I mean, it was... it was terrifying!*»⁹ Donna et Joe ont fait part de leur inquiétude de ne pas pouvoir se poser nulle part, de ne pas réussir à dompter cette machine qu'était leur habitat mobile : «*(Joe) It was our first time out. So we were really nervous : "where*

⁸ Entretien avec Barb', chez elle à La Posa North, le 19 janvier 2018.

⁹ Entretien avec Melody, chez elle à La Posa North, le 2 février 2018.

are we gonna park this?!» [...] We just needed a place so we just could park and go scout. (Donna) We were new so we were afraid to park off the side of the road, you know, we were like 'oh my god somebody's gonna get us', the boogeyman! you know!»¹⁰

L'instabilité se joue aussi sur le plan relationnel, puisque les enquêtés, même s'ils peuvent rester en bons termes et en contact avec des individus de l'ancien groupe d'appartenance, ne reconnaissent encore aucun *autrui significatif*, à savoir «*les agents principaux de la maintenance de [la] réalité subjective*» (BERGER, LUCKMANN, 2014: 241), ou encore, des personnes auxquelles pourront s'identifier les nouveaux habitants en phase d'*alternation*, ici à travers la seule caractéristique qui est subjectivement reconnue : habitant d'un camping-car (qu'on ne maîtrise pas). C'est un moment où plus rien ne va de soi, car il n'y a plus aucun cadre socialisateur un tant soit peu stabilisé qui permet cet «aller de soi».

L'ADHÉSION AUX NOUVELLES NORMES DE LA VIE DU DÉSERT

UNE VIE SOCIALE COLLECTIVE ORGANISÉE PAR L'ENTRAIDE ET LES DONS

Il y a dans le désert de La Posa des structures passeuses de normes qui permettent l'identification des nouveaux arrivants. Parmi celles-ci, la pièce centrale de notre ethnographie, le camp de Donnie et Patty¹¹, qui est un camp de karaoké où ont lieu des soirées durant lesquelles un ensemble de normes circulent. Il est nécessaire de s'y pencher en détail afin de bien saisir comment sont intégrés les nouveaux arrivants et comment circulent les normes de fonctionnement de la vie collective.

Tout d'abord, la réalisation d'un tel karaoké dépend des prédispositions de Donnie et Patty acquises lors de leurs précédentes socialisations. En entretien, Donnie s'est décrit comme une «*bar person*» qui a toujours aimé faire la fête, chanter, danser, et... boire. Il a (fièrement) fait l'évocation de ses quinze «*D.U.I.*» (les conduites en état d'ivresse) qui l'ont amené à payer un total de 15 000 dollars en amendes au cours de sa vie. Donnie a été contraint d'arrêter de travailler comme charpentier, en raison de la maladie de sa mère dont il a dû s'occuper pendant près de dix années, et c'est à ce moment qu'il a appris à jouer de la guitare et il considère ainsi la musique comme «*sa seconde carrière*»¹². Lorsque lui et Patty sont partis vivre sur la route, ils avaient en tête de réaliser eux-mêmes des soirées de karaoké, où qu'ils se déplacent. Cette socialisation aux mondes des bars, des karaokés et de la musique est chez Donnie un penchant durable qui s'est révélé être transposable au contexte du désert (LAHIRE, 2011). Après avoir passé deux hivers dans le désert, Donnie et Patty ont finalement installé le karaoké et depuis six hivers maintenant, toujours au même endroit, le karaoké de Donnie et Patty réunit entre vingt et cinquante personnes, tous les jeudis soir d'octobre à mars.

¹⁰ Entretien avec Donna et Joe, chez eux à Quartzsite, le 10 février 2018.

¹¹ Nous utilisons le terme «camp» comme terme indigène pour désigner les habitats des uns et des autres dans le désert, qu'il s'agisse d'un camping-car individuel ou un ensemble de ceux-ci.

¹² Entretien avec Donnie et Patty chez eux, à La Posa North, le 1^{er} janvier 2017.



Figure 3 : Une soirée au karaoké de Donnie et Patty (David Frati, février 2018).

Lors des soirées de «*potluck et karaoke*»¹³, se donnent à voir pour l'ethnologue des prestations particulières, à savoir des dons matériels comme symboliques (MAUSS, 2013), pas nécessairement de manière plus importante que dans la vie quotidienne, mais en tout cas de manière plus condensée, au point que celles-ci se présentent véritablement comme faisant partie d'une «*structure de l'échange*» (BOURDIEU, 2017, p. 25) ayant cours dans la vie sociale du désert. En effet, chacune des prestations réalisées forme un tout et non une succession d'éléments indépendants, car elles répondent à des règles de la vie collective qui sont généralement tacites ou non conscientes, et dans tous les cas tues.

Un grand nombre de biens (nourriture, drogues) et de prestations (chant, danse) circulent lors des soirées du karaoké. Notamment, toutes sont l'occasion d'un grand buffet. Il n'existe aucune forme de régulation manifeste des besoins en nourriture et pourtant jamais celle-ci ne manque. Ceux qui ne peuvent venir avec de la nourriture peuvent donner de l'argent dans le pot à dons. Cependant, ce pot ne sert aucunement à rembourser ceux qui ont préparé de la nourriture, mais uniquement à payer le propane des foyers au gaz et l'essence de la génératrice. Donner dans le pot à don vaut donc pour autre chose que le remboursement de frais de nourriture. En effet, l'ethnographie a révélé que tout le monde participe d'une manière ou d'une autre à ce qui fait le karaoké : chant, danse, nourriture, don de monnaie... personne n'est là en simple spectateur. Tout le monde donne et pourtant, il n'y a aucune forme de

¹³ Nous avons assisté à onze soirées de karaoké réparties sur trois hivers.

régulation de l'obligation de donner. Tout le monde reconnaît, sans forcément se l'avouer, la nécessité de donner.

Même si tout le monde peut manger à sa faim et y trouver son compte en matière de divertissement, la discontinuité entre le don et le don rendu (l'absence de *je chante donc je suis nourri* ou de *je danse parce qu'on chante...*) et l'absence subjective d'échanges sont avant tout établies par la médiation de l'institution du karaoké : chacun donne à un collectif. Il semble y avoir une connaissance du fait que tout le monde donne et, dans le même temps, une méconnaissance de ce que l'acte de don est l'expression d'une structure établie collectivement, dans laquelle *tout le monde* donne. C'est parce que les agents sont au karaoké, dans ce cadre institué collectivement que, paradoxalement, les dons sont vécus comme émancipés de toute obligation. Les enquêtés ne perçoivent pas la continuité des dons (comme échanges) malgré le fait qu'ils soient tous là en même temps, car c'est cette institution qui cadre le temps de l'intervalle et les différences qu'il peut y avoir entre les dons. Le don rendu est ainsi fait don, amenant, subjectivement, des séquences désorganisées de « *don/don/don* » (BOURDIEU, 2017, p. 45). Du point de vue subjectif, chacun donne et personne ne rend (puisqu'il ne peut y avoir quelque chose à *rendre*). L'espace du karaoké est donc « *un champ social dans lequel le don a cours au point qu'à la limite il n'est même plus perçu dans sa vérité phénoménologique* » (BOURDIEU, 2017, p. 55), c'est un espace où les échanges par dons ont été institués et semblent relever, du point de vue subjectif des enquêtés, d'une certaine évidence.

LA TRANSMISSION DES NORMES AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

C'est cette évidence de l'échange qui est donnée à voir aux nouveaux venus lors des soirées du karaoké. Ce fut par exemple le cas pour Mark et Sheila que nous avons rencontrés lors de leur première soirée de karaoké. Ceux-ci avaient croisé par hasard des habitués de ces soirées, Jim et Pat', lors de leur arrivée dans le désert. Jim et Pat' les avaient aidés sur une fuite d'eau de leur camping-car et les avaient invités ensuite à venir s'installer dans la zone autour du karaoké, là où eux-mêmes habitaient.

Pour ce couple que nous avons vu découvrir Quartzsite, qui vivait encore l'inquiétude de la vie nouvelle dans un habitat mobile qu'il ne maîtrisait pas et qui était toujours dans l'instabilité de l'incertitude, les soirées du karaoké ont pu représenter une « *structure de plausibilité efficace* », à savoir une « *base sociale servant de "laboratoire" de transformation* » nécessaire à l'*alternation* qu'ils étaient en train de vivre (BERGER, LUCKMANN, 2014, p. 250). Nous avons eu l'occasion de revenir longuement l'année suivante sur leur découverte du karaoké, lors d'un entretien. Mark et Sheila ont évoqué à plusieurs reprises certaines personnalités particulièrement saillantes : Donnie, bien sûr, par sa position centrale dans les soirées du karaoké, mais aussi Gypsy le danseur toujours ivre, Edwin le chanteur de blues... Ces *autrui significatifs* ont servi de médiateurs de la nouvelle réalité en permettant à Mark et Sheila de s'identifier à eux, et ont donc participé à la socialisation rapide du couple dans cette nouvelle vie du désert. En effet, « *changer de monde* » nécessite une prise réelle sur le nouveau monde social qui passe par l'identification à des *autrui significatifs* qui incarnent les normes de vie du groupe d'appartenance du désert et qui vont confirmer la nouvelle réalité subjective, à savoir cette identité

de *retraité vivant en camping-car* qui amenait jusque-là doutes et interrogations en raison de l'instabilité.

C'est à partir de ces soirées de karaoké que les liens sociaux se sont établis entre Mark et Sheila et les autres habitants du désert. L'importance des soirées de karaoké dans la socialisation des individus nous amène à nous questionner sur sa capacité à être un médiateur de normes. Toutes ces normes partagées par ces retraités, spécifiques à l'espace et au temps du désert de Quartzsite, ont été transmises aux primo-arrivants par des personnes déjà là, et l'une de ces normes semble être le don et l'entraide. Si, parmi les habitants de camping-car, la norme est le don, alors, subjectivement, les nouveaux arrivants peuvent être amenés à accepter le don comme norme en même temps que se confirme leur identification à des habitants de camping-car. Et nous avons vu précédemment qu'étant donné leurs dispositions à ce moment-là, les nouveaux sont d'autant plus à même d'accepter cette norme d'entraide.

Au-delà du karaoké lui-même, chaque jour de notre ethnographie nous a donné des exemples d'entraide entre ces retraités : dons de biens, échanges de services, mise en commun de dépenses, travaux collectifs sur les habitats, etc. Mais cette économie du don dépasse largement le cadre matériel et est encadrée dans les rapports sociaux. S'échangent donc à la fois certes des prestations de dons, mais aussi des normes morales relatives à ce mode d'échange qui est inédit dans la vie des enquêtés, spécifique au désert, et qu'ils n'avaient jamais rencontré dans leurs socialisations passées. Il s'agit d'une économie morale où la structure économique est très liée à la vie sociale, où toutes les formes de calculs sont refoulées à l'extérieur de ce champ social et de cet espace désertique, et où en même temps que la circulation de biens et de prestations dans le cadre de l'échange de dons circulent aussi des normes et des obligations (FASSIN, 2009). Dans cet espace du désert, tous les enquêtés trouvent exceptionnelle l'existence d'une telle solidarité et d'une telle coopération qui sont en opposition à ce qu'ils disent avoir trouvé en ville. Nombre d'entre eux affirment revenir tous les ans dans le désert pour retrouver cette solidarité avant tout, alors même que chacun adhère à cette norme et trouve normal d'y participer.

CRITIQUE DU MODE DE VIE URBAIN

La nouvelle socialisation et l'attachement à des normes issues du nouveau groupe d'appartenance se font finalement de manière incomplète, dans le sens où il ne s'agit pas d'un déménagement et d'un changement définitif de lieu de vie, puisque ces retraités fréquentent un autre espace de vie, fixe ou non. Rappelons que tous ne vivent pas de manière continue sur la route et près de deux tiers d'entre eux retournent au même endroit tous les étés. Nous allons voir maintenant comment l'expérience de la vie hivernale du désert amène une critique du lieu de vie de l'été et par extension du mode de vie urbain.

LA DISTINCTION DES DIFFÉRENTS MONDES SOCIAUX

Le nouveau groupe devient donc vite non seulement un groupe d'appartenance, mais un groupe de référence (MERTON, 2001), qui fournit les normes nouvelles

auxquelles les retraités s'attachent et à partir desquelles ils se comparent aux membres des autres groupes auxquels ils appartiennent. En effet, « *l'individu alternant se désaffilie de son monde antérieur et de la structure de plausibilité qui l'a soutenu* » (BERGER, LUCKMANN, 2014, p. 252) et il apparaît donc une ségrégation (spatiale de fait, mais aussi mentale) entre l'espace « là-bas » et l'espace « ici » auxquels se superposent respectivement un « eux » et un « nous ». Signe de la différence de l'adhésion aux normes entre désert et ville, il est pour de nombreux enquêtés hors de question de chanter à un karaoké ailleurs durant l'été. Allison, qui n'était jamais allée dans un karaoké de sa vie avant d'arriver à Quartzsite deux ans auparavant ne manquerait aujourd'hui aucun jeudi soir chez Donnie et Patty. Jim, Sally, Paul sont autant d'habitues qui chantent à chaque soirée, mais qui n'avaient jamais chanté auparavant. Donnie et Patty refusent de mettre en place le karaoké lorsqu'ils travaillent dans des parcs nationaux durant les mois d'été¹⁴. De même Jim refuse de se produire dans un karaoké en ville, prétextant que ceux-ci n'auraient « probablement pas » ses chansons (sans en être certain, donc).

Nombreux sont les retraités qui ont deux mondes sociaux complètement différents : les amis à La Posa, la famille dans l'espace de l'été. Les enquêtés nous ont décrit la difficulté de vivre dans ces lieux d'origine qu'ils ne comprennent plus et qui ne les comprennent plus non plus. Jim et Pat' retournent chez leur fille tous les étés, dans le Maryland. Là, ils garent leur camping-car dans le jardin et Jim fait régulièrement des travaux dans la maison alors que Pat' s'occupe des petits enfants. Au-delà de ceci, ils affirment avoir une vie sociale proche de zéro.

« (Joe) — You have a lot of friends in your home and stuff, but they're not the same as your Quartzsite friends. They will never replace them. [...] »

(Donna) — And they don't understand what we're doing. [...] They won't get out of their rut. One guy says: "Oh I love winter! I'll never go down [to Quartzsite]!" I'm going: "You love shoveling all winter long freezing your butt off?" No! [...] Now they just sit in the house in the winter time... [...]

(Joe) — And... I'm dressed in shorts, how are you dressed? (laugh) You're watching TV and you're getting fatter! Your belly's getting bigger! That is because there's less activeness... it's tough to be active when it's cold and you're in your sixties and seventies. [...] Here, ninety-five-year-old people still ride bicycles down this very road right here! And they are the winners, not the ones that... sit. »

Nous voyons apparaître le retour critique produit par l'appartenance au groupe de Quartzsite en tant que groupe de référence vis-à-vis des individus de l'hors-groupe qui restent « là-bas » et avec qui on ne peut avoir d'interaction pleine et sincère en raison du décalage et de l'incompréhension, puisqu'« eux » ne viennent pas à Quartzsite. Nous comprenons aussi comment, initialement, pour Donna et Joe, le simple fait de vouloir quitter la neige en premier lieu devient, par la nouvelle socialisation à Quartzsite, une critique de ceux qui restent dans la neige. Pour autant,

¹⁴ La raison invoquée par Donnie lors de l'entretien n'a rien à voir avec la législation des parcs nationaux dans lesquels ils travaillent : c'est avant tout une séparation entre l'esprit de travail l'été et le fait de se sentir chez soi l'hiver qui les amène à ne pas faire le karaoké l'été.

ces critiques peuvent toujours être issues du cadre normatif légitime de la société (avec par exemple le souci de rester actif et de ne pas se voir grossir), et Donna et Joe peuvent eux aussi reproduire ce qu'ils critiquent à ceux qui restent dans le Washington alors qu'eux-mêmes, lorsqu'ils y sont, vivent une vie sociale au ralenti : « *There ? We're home buddies. We stay home.* »

Ainsi, nos entretiens et notre enquête nous ont permis de mettre en évidence une alimentation circulaire de la critique entre les deux lieux de vie : le rejet du groupe de l'été amène à trouver légitimes les normes instituées par le groupe de l'hiver, et cette légitimité nouvellement trouvée permet de justifier rétroactivement le rejet du premier groupe, alors que ce rejet est à l'origine issu surtout de considérations et justifications matérielles comme le manque d'argent ou la fuite de la neige... et ce au point d'entraîner une critique plus large d'un ensemble de normes de la société américaine. En effet, ces retraités qui ont été mis à l'écart de la société américaine en dénigrent dorénavant le système de valeurs : le travail (allant de la simple réaction à l'idée de travailler après une vie de labeur à une critique précise du salariat), la vie dans les grandes villes (stressante, dont la critique se cristallise autour de la voiture), l'individualisme (la réussite personnelle plutôt que le partage), et produisent une critique en acte de ces valeurs.

DÉSERT CONTRE VILLE : LE LIEU DE LA CRITIQUE

Cette critique des normes de vie *prend place*, non seulement parce que c'est essentiellement le mode de vie urbain qui est critiqué mais aussi parce qu'une autre organisation sociale est produite dans un espace très particulier. En effet, le désert participe à la définition de l'identité sociale de ces retraités (RIPOLL, VESCHAMBRE, 2006), au même titre que la ville est perçue comme lieu de production de certaines normes et certains rapports sociaux. Cette ségrégation matérielle comme mentale entre ces deux formes d'espaces est d'autant plus forte que les enquêtés sont dans l'incapacité de reproduire dans la ville ce qu'ils font dans le désert en raison de, nous l'avons vu, un parcours personnel qui rend difficile la relation avec les personnes qui n'ont pas eu le même parcours, surtout après l'identification à des autrui significatifs passeurs de normes mais aussi en raison des formes que prend la vie sociale du désert.

Les activités les plus populaires parmi les enquêtés sont propres au désert lui-même, et nous avons à ce sujet plusieurs exemples. Les longues promenades en quads ont toujours pour objectif un élément du désert (un canyon, une roche particulière...) et les enquêtés considèrent que la beauté du paysage désertique ne se révèle que lorsqu'on s'y perd pendant des heures. Le golf, dit « *river golf* », est pratiqué dans les *washes*¹⁵, la végétation du désert servant de parcours. Bien entendu, ce type de golf n'a rien d'un golf qui se pratiquerait sur la pelouse. Tous les enquêtés qui pratiquent la marche ont découvert puis adopté ce sport en arrivant dans le désert. Enfin, il en va de même pour la recherche d'or et de pierres précieuses, très populaire parmi les enquêtés, activité collective intrinsèquement liée au désert.

¹⁵ Un « *wash* » est un lit de rivière sèche qui ne s'inonde que quelques fois par an maximum.

Le karaoké et l'ensemble des activités qui se tiennent dans le désert semblent former un effet d'offre (RIPOLL, 2013) qui propose aux enquêtés des activités qu'ils sont susceptibles de pratiquer, car tout le monde les pratique dans l'espace de socialisation. Plus encore, toutes ces activités ne sont rendues possibles et imaginables que par un déplacement en dehors de la vie urbaine. Il y a une incompatibilité en termes de paysages mais aussi en termes de normes, car toutes ces activités, si elles sont pratiquées et appréciées collectivement, valent bien évidemment pour autre chose que l'activité elle-même, à savoir pour le plaisir d'être ensemble (GRAEBER, 2010) et, concernant les activités sportives, pour rester en bonne santé. S'il y a effectivement une incompatibilité en termes de paysages dans la transposabilité de ces activités en ville, il y a aussi une incompatibilité dans la morale du fonctionnement de ces activités. Pour ces enquêtés qui valorisent une organisation du groupe basée sur l'entraide, aucun n'apprécie de la même manière les karaokés du désert chez Donnie et Patty et les karaokés en ville. Même si nous avons pu observer des soirées avec les enquêtés dans les bars de la ville de Quartzsite, rares sont ceux qui acceptent de chanter dans un karaoké «régulier»: contrairement au karaoké du désert où tout le monde participe, il y a dans le karaoké en ville une rupture entre le chanteur et le public (constitué en outre d'inconnus), et les rapports de divertissement sont médiés par l'argent. Au karaoké en ville, on paye pour un divertissement, dans le désert, on coopère pour faire sa propre soirée.

Cela se retrouve dans les discours des enquêtés qui établissent cette distinction entre vie sociale du désert et vie sociale urbaine. Barb' nous indiquait en entretien sa préférence pour les types de rapports sociaux dans le désert: «— *I like to have enough time to have a proper conversation! To listen to their story and connect, one to one. — And that was not possible during your big city life? — Ho it was always “gotta go gotta go gotta go”! Always too fast, too fast for me...*» Melody, qui se définit comme une éjectée heureuse de Los Angeles nous a mis en garde: «*The city will kill you. It kills your creativity, your freedom.*» Pour autant, elle est contrainte de retourner à Los Angeles tous les étés chez sa fille et porte alors le stigmate de son habitat: un vieux camping-car dans lequel tout le monde imagine qu'elle fabrique de la drogue et dont le voisinage, par crainte qu'elle ne s'installe, appelle régulièrement la police ou lui laisse des notes sur son pare-brise: «*We know you're homeless.*» Ce contact régulier avec Los Angeles ne fait que conforter ce qu'elle énonce comme un choix: «*In Los Angeles, people are concerned about being skinny, having a lot of money, their appearance [...] They're not very giving, they're very opinionative, what they think you should do, what they think you shouldn't do... they can't think outside of the box. And... I was that!*» Elle présente l'ensemble de sa personnalité comme changée par le fait d'être partie de Los Angeles, et se trouve plus en accord avec le caractère des personnes qu'elle rencontre dans le désert. C'est toujours dans un esprit de comparaison avec le désert de La Posa que Melody a parlé de Los Angeles en entretien: «*The kindness blows me away. We don't have that in Los Angeles. Only in your circle of friends, and, a lot of'em are not really true. Y'know they like you because of what you could do for them...*» Et elle ajoute: «*People in cities are too busy... they're too busy paying bills, they're too busy in... in buying things and having material things. Material things don't matter here.*»

La vie collective de La Posa est donc le produit de la rencontre entre un paysage – le désert – et une forme d’organisation sociale – l’entraide – qui ne peut être compatible avec la vie urbaine, d’où la puissante ségrégation entre ces deux espaces et modes de vie. Nous voyons maintenant comment tous les changements dans tous les aspects du mode de vie (l’habitat, le lieu de vie, les activités, les types de rapports sociaux, le rythme de vie, le rapport au corps...) sont tenus ensemble et forment une totalité dans la production de la critique du mode de vie urbain, lui aussi considéré comme une totalité qui est remise en cause par la force de la nouvelle socialisation du désert.

L’ATTACHE AU LIEU CHEZ LES TRAVAILLEURS

Il nous paraît enfin important d’évoquer une catégorie particulière de ces retraités pour qui s’ajoute une dimension matérielle extrêmement importante dans la production de la critique : les travailleurs¹⁶ pour qui le temps de l’année se divise en six mois d’hiver à Quartzsite et six mois de travail ailleurs, dans la très grande majorité des cas dans les parcs nationaux qui recrutent des retraités mobiles pour assurer le fonctionnement et l’entretien des sites de camping. Donnie et Patty partagent régulièrement un contrat de travail de quarante heures par semaine pendant six mois chez *American Land & Leisure*¹⁷, lui s’occupant de la manutention et de l’entretien des toilettes et des sites de camping, elle de l’administratif, se partageant le salaire horaire minimum. Selon les enquêtés, il est habituel que les prestataires de parcs nationaux réservent ces contrats pour des couples. Bien que célibataire, Sally travaille chaque année dans un parc national différent et, à part une dizaine de jours par an chez sa famille en Floride avec qui elle dit avoir une relation compliquée, elle ne quitte les terres désertiques de Quartzsite que pour travailler, sa pension de retraite étant trop faible pour subvenir à ses besoins toute l’année.

La différenciation des modes d’habiter entre été et hiver est d’autant plus forte lorsque l’espace de l’été est perçu négativement en raison du travail salarié. Donnie et Patty refusent ainsi de mettre en place le karaoké lorsqu’ils travaillent durant les mois d’été : ils séparent en effet la maison, ici, où ils vivent avec les amis, et cet ailleurs où ils travaillent. Chaque printemps, c’est l’ensemble de leur vie, matérielle comme sociale, qui est perturbée par la nécessité de travailler. Ils ne se font d’ailleurs pas vraiment d’amis lorsqu’ils travaillent dans les parcs nationaux, puisque les touristes seraient, selon Donnie, pressés de retourner en ville. Même si de manière tout à fait factuelle, Donnie et Patty ne rencontrent que des gens de passage lorsqu’ils travaillent, puisque ceux-ci sont en vacances, ces personnes sont l’objet d’une critique de leur mode de vie par Donnie. Cette posture critique peut prendre aussi effet sur les manières dont les enquêtés se comportent volontairement lors du

¹⁶ Douze sur cinquante-huit, soit 20% des entretiens, ce qui correspond à la moyenne nationale. 23% des hommes et 14% des femmes de soixante-cinq ans et plus exerçaient un emploi en 2012. *Us Census Bureau* : <https://www.census.gov/newsroom/blogs/random-samplings/2016/03/labor-force-participation-rates-for-an-aging-world-2015.html> (consulté le 17 avril 2019).

¹⁷ La gestion des campings des parcs nationaux peut être sous-traitée à des entreprises privées comme *American Land & Leisure*.



Figure 4 : Patty dans son jardin, à La Posa (David Frati, février 2018).

temps de travail. Sally dit être une autre personne lorsqu'elle travaille : «*I have two different lives. When you see me at work... I'm at work! I mean, I have the uniform, I'm alone, so I definitely keep my distances, I maintain my position as an authority person in the area, I don't drink...*»

Les enquêtés qui affichent des indices objectifs de leur attachement à Quartzsite (Caroll profite de sa notoriété d'écrivaine pour faire la promotion de Quartzsite, l'adresse sur la carte d'identité de Donnie indique «La Posa», du nom du désert de Quartzsite, les importants travaux d'aménagement que Paul réalise d'une année sur l'autre autour de sa tente, la volonté de Clint d'acheter un *mobile home* à Quartzsite...) sont surreprésentés chez les plus pauvres, ceux qui touchent une petite retraite ou pas de retraite du tout car ils ont été exclus du système salarial avant leurs soixante-deux ans. Le processus de resocialisation que nous avons décrit dans cet article ne peut en effet faire fi des conditions matérielles dans le lieu de vie de l'été : à l'exception d'une enquêtée, tous les retraités qui travaillent ne disposent que du seul habitat mobile. Il est donc aisé de comprendre pourquoi ceux-ci sont aussi disposés à s'adapter à leur nouvelle vie du désert qui leur offre un confort moral et matériel.

CONCLUSION

L'article a cherché à démontrer le caractère évolutif de l'attache aux lieux de vie dans le cas de la multirésidentialité. Tout en concentrant notre ethnographie sur un seul des lieux de vie d'habitants mobiles retraités états-uniens, il a été possible de

retracer l'évolution des attaches aux lieux en s'intéressant aux processus de socialisation et de transformation de la vie au cours du temps, notamment à travers les effets du changement de type d'habitat (d'habitat sédentaire à habitat mobile). La nouvelle socialisation des enquêtés dans le désert de La Posa les amène à adhérer à de nouvelles normes, ce qui a pour effet de produire un retour critique sur l'autre lieu de vie, urbain, qu'ils occupent l'été. Au-delà des distinctions entre les types d'habitats, il s'agit d'un ensemble de normes sociales qui sont dorénavant rejetées – comme l'individualisme, le rythme de vie, la superficialité des interactions sociales ou encore le travail –, normes qui seraient selon les enquêtés propres à la vie urbaine.

En effet, la nouvelle socialisation du désert ne vient pas se poser comme une couche, additive, sur l'ancienne socialisation (comme le ferait n'importe quelle socialisation secondaire), mais vient bien supplanter la socialisation précédente – dont toutes les normes avaient été mises en suspens par la période d'*alternation* – en formant un tout opposé à l'ancienne socialisation. Il est toutefois tout à fait singulier que les enquêtés continuent de fréquenter l'espace de vie de l'été (qu'il soit stable ou non) alors qu'il correspond aux normes de la socialisation qui a été supplantée par la socialisation du désert. Il en résulte un ensemble totalement dissymétrique dans l'expérience que font les enquêtés de la multirésidentialité.

Cependant, malgré cette opposition entre l'aspect collectif – très valorisé – des pratiques de l'habitat l'hiver et son aspect individualiste – très critiqué – l'été, presque tous nos enquêtés disent lucidement qu'ils ne finiront pas leurs vieux jours à Quartzsite. Soit ils devront se rapprocher de leurs enfants lorsqu'ils seront trop âgés pour conduire, à défaut de bénéficier d'une sécurité sociale leur permettant d'accéder à des soins et aides permanents, soit ils choisiront le froid de l'hiver de l'espace jusque-là habité uniquement l'été plutôt que la chaleur de l'été de Quartzsite. Donnie est pourtant bien trop attaché à Quartzsite pour vouloir mourir ailleurs : « *I can't think of any other place I would like to die!* »

BIBLIOGRAPHIE

- BERGER Peter Ludwig, LUCKMANN Thomas, 2014 : *La construction sociale de la réalité*, Paris : Armand Colin.
- BOURDIEU Pierre, 2017 : *Anthropologie économique : cours au Collège de France (1992-1993)*, Paris : Raisons d'agir & Seuil.
- FASSIN Didier, 2009 : « Les économies morales revisitées », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 64^e année, n° 6 : 1237-1266.
- FRAYSSÉ Olivier, 2015 : « La « grande récession américaine » de 2007, les retraites et le « rêve américain » », *IdeAs*, n° 5.
- GRAEBER David, 2010 : « Les fondements moraux des relations économiques. Une approche maussienne », *Revue du MAUSS*, vol. 36, n° 2 : 51-70.
- LAHIRE Bernard, 2011 : *L'homme pluriel, les ressorts de l'action*, Paris : Pluriel.

- MAUSS Marcel, 2013: «Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques», *Sociologie et anthropologie*, Paris: PUF: 143-279.
- MCHUGH Kevin E., MINGS Robert C., 1996: «The circle of migration: Attachment to place in aging», *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 86, n° 3, 530-550.
- MERTON Robert K., 2001: *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris: Armand Colin.
- PIHET Christian, VIRIOT-DURANDAL Jean-Philippe, 2009: «Migrations et communautarisation territoriale des personnes âgées aux États-Unis», *Retraite et société*, vol. 3, n° 59: 139-161.
- RIPOLL Fabrice, 2013: «Quelle dimension spatiale des structures sociales chez Bourdieu? Localisations résidentielles et jeux d'échelles dans La Distinction», in COULANGEON Philippe, DUVAL Julien (dir.), *Trente ans après La distinction de Pierre Bourdieu*, Paris: La Découverte: 365-377.
- RIPOLL Fabrice, VESCHAMBRE Vincent, 2006: «L'appropriation de l'espace: une problématique centrale pour la géographie sociale», in SÉCHET Raymonde, VESCHAMBRE Vincent (dir.), *Penser et faire la géographie sociale, contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes: PUR: 295-304.

SNOWBIRDS' SOCIALIZATION IN THE ARIZONA DESERT : A CRITIQUE OF URBAN LIFE

This article presents a case study of American snowbirds who live year-round or part-time on the road in a recreational vehicle. After they left their stable urban way of life, whether voluntarily or not, they first went through a period made up of doubts and instability, which ended when they found answers and reassurance in their new lives in the desert, in southern Arizona. As they live for six months in the Arizona desert during the winter and six months elsewhere in the USA during the summer, we will see how repeated contact with the desert contributes to the production of a critique of either the place they live in during the summer and the urban way of life itself.

Keywords : *the United States, housing, retirement, social norms, socialization.*

SOZIALISIERUNG DER MOBILEN RENTNER IN DER ARIZONA- WÜSTE: EINE KRITIK DES STÄDTISCHEN LEBENS

Die Untersuchung behandelt Fälle von Rentnern, die in den Vereinigten Staaten mehr als einen Wohnort haben, und die einen Teil des Jahres in einem Wohnmobil oder in einer anderen mobilen Wohneinheit verbringen. Nachdem sie, freiwillig oder gezwungenerweise, einen städtischen und standfesten Lebensmodus verlassen haben, erleben diese Rentner in einem ersten Zeitabschnitt eine Periode der Unklarheit und Unstabilität, um dann etwas später in ihrem neuen Kollektivleben in der Wüste des südlichen Arizonas Entgegenkommen und Trost zu finden. Sie leben alternativ sechs Wintermonate in der Wüste Arizonas und im Sommer sechs Monate in einem anderen Lebensraum. Wir erfahren, wie der wiederholte Kontakt zur Wüste im Sommer eine Kritik ihrer Lebensweise, und weiterführend jene des städtischen Lebensmodus unterstützt.

Stichworte: *Vereinigte Staaten, Wohnen, Pensionierung, soziale Normen, Sozialisierung.*

VIVRE ENSEMBLE : SOLIDARITÉS ET CONFLITS DANS DES « CONFIGURATIONS DE MAISONS » POPULAIRES BUSHINENGUÉES

CLÉMENCE LÉOBAL, CNRS-Lavue, clemence.leobal@cnrs.fr

RÉSUMÉ

Les modes d'habiter polytopiques ne relèvent pas seulement d'une mobilité d'élite, mais aussi de classes populaires. Ainsi certains n'habitent pas une seule maison, mais plusieurs, liées par des relations de parenté actives. Ma démonstration s'appuiera sur le concept de « configuration de maisons » forgé par Louis Marcelin au Brésil, pour analyser des échanges de services entre maisons. J'ai mené une ethnographie en langue bushinenguée, en Guyane à la frontière avec le Suriname: les personnes « vivent ensemble », dans plusieurs maisons situées de part et d'autre du fleuve Maroni. Je cartographie ces configurations de maisons et les mobilités de mes interlocuteurs entre elles, à différentes échelles. Je prolonge également la réflexion autour des configurations de maisons, en montrant que ces relations de solidarité ne sont pas toujours harmonieuses: traversées de conflits, les configurations résidentielles sont plastiques et dynamiques. Ces modes d'habiter se développent en fonction des régulations étatiques.

Mots clés : modes d'habiter, Bushinengués, Guyane, mobilités, parenté pratique.

L'habitat populaire a fait l'objet de nombreuses études. Des travaux sur les « bidonvilles », la marginalité et les stratégies de « survie » des pauvres, ont été élaborés dans les années 1970 et 1980 notamment en Amérique latine, avec le travail pionnier d'Oscar Lewis (LEWIS, 1983). Se posant de manière critique, Larissa Lomnitz a remis en cause l'idée d'une culture de la pauvreté qui serait caractérisée par le manque, et mis en évidence la solidarité et l'entraide entre parents et voisins issus d'une migration rurale récente (LOMNITZ, 1977). Loin d'une description de ces pratiques comme étant caractérisées par le manque, je voudrais montrer comment des habitants des classes populaires affirment leur existence et la persistance de leurs pratiques d'habiter en mobilisant des ressources propres, parmi

lesquelles la multiplicité des résidences permise par une mobilité accrue – que l’on peut qualifier d’habiter polytopique. Si des géographes ont défini l’habiter polytopique en se référant explicitement ou implicitement à des mobilités émergeant du fait de la mondialisation et de l’essor du tourisme (STOCK, 2006; FRELAT-KAHN, LAZZAROTTI, 2012), l’habiter en mouvement n’est pas le seul fait des élites blanches européennes : il existe également dans les classes populaires ailleurs dans le monde.

Cet article vise à décrire des modes d’habiter polytopiques observés chez des personnes se définissant comme ndyukas, rencontrées dans les quartiers périphériques de Saint-Laurent-du-Maroni, en Guyane (collectivité française d’Amérique du Sud). Ces habitants ont des pratiques spatiales multiples, et sont en mouvement entre plusieurs maisons occupées par des personnes proches. Débordant les murs, ils n’habitent pas une seule maison mais plusieurs à la fois, qui sont liées par des liens de parenté entre les habitants. Je propose de s’appuyer sur le concept de « configuration de maisons », forgé par un anthropologue haïtien à propos de la parenté parmi des Noirs brésiliens (MARCELIN, 1996) et largement repris depuis. Ce concept permet d’insister à la fois sur la plasticité de ces résidences et leur forte interdépendance, tout en insistant sur la matérialité qu’ils donnent à des liens de parenté en les projetant dans l’espace. Je poursuivrai la réflexion autour de la dimension conflictuelle constitutive de la forte solidarité au sein des configurations de maisons, qui permet de mieux comprendre les changements fréquents de ces configurations de maisons.

Les Ndyukas sont l’un des groupes bushinengués, des descendants d’Africains déportés en esclavage qui ont marronné, et qui vivaient sur l’amont des fleuves surinamais et guyanais depuis le XVIII^e siècle (PRICE, PRICE, 2003; MOUMOU, 2015; DA CUNHA, 2018). Ils peuvent être de nationalité française ou surinamaïse. Le contexte postcolonial d’une collectivité française d’outre-mer peut être rapproché de la « situation coloniale » décrite par Georges Balandier (1951). En effet les classes populaires transnationales forment une majorité numérique, mais sont minorisées politiquement dans la ville, par opposition avec des classes moyennes blanches et créoles¹ qui dominent la vie politique et économique. L’existence d’une majorité numérique infériorisée selon des hiérarchies de classe, race et nationalité est le propre des situations coloniales décrites par Balandier.

Deux kilomètres d’eaux brunes séparent Saint-Laurent-du-Maroni d’Albina, sa ville jumelle sur la rive surinamaïse. Le fleuve Maroni est un lieu d’échanges intenses entre Guyane et Suriname, avec ses pirogues caractéristiques en bois, d’un seul tenant, à la proue arrondie. Les habitants bushinengués que j’ai rencontrés n’ont pas des modes d’habiter homogènes : ils ont des niveaux de revenus différents, selon notamment que leur séjour sur le territoire français est régularisé ou non, le premier cas ouvrant des droits à des prestations sociales. Les types d’habitat sont également différenciés, allant des logements sociaux parfois agrandis et aménagés à des petites maisons principalement en bois qui forment des quartiers entiers de la ville².

¹ En Guyane, le terme créole renvoie aux descendants d’esclaves affranchis lors de l’abolition de l’esclavage par la France, auxquels se sont agglomérés d’autres groupes créolisés.

² Les habitants les appellent des *panga osu*, des maisons en planches : vues de loin, c’est le bois qui apparaît en façade, même si certaines reposent sur une plaque en béton, et des soubassements en parpaings.

Cet article analysera ainsi des morphologies résidentielles différentes du point de vue de l'architecture et du statut d'occupation des logements, afin d'étayer la démonstration sur les configurations de maisons en tant que réseau solidaire et conflictuel. L'anthropologie de la parenté apporte à l'étude des modes d'habiter. En outre, ils s'approprient les espaces extérieurs à la maison. On verra que ces configurations outrepassant les murs de la maison sont changeantes au gré des évolutions, traduisant des conflits internes ou encore des contraintes liées aux régulations étatiques.

J'ai mené une enquête ethnographique en 2013 et 2014 dans le cadre d'une thèse de doctorat financée par l'Université Paris Descartes : j'ai habité dans un quartier périphérique de Saint-Laurent-du-Maroni, et appris à parler le ndyuka. Cette méthode m'a permis d'accéder aux relations de parenté les plus quotidiennes et de saisir l'organisation spatiale des vies de mes interlocuteurs, que j'avais l'occasion de suivre à travers les quartiers de la ville mais aussi dans des maisons plus éloignées sur le Maroni, ou au Suriname. J'ai pris des notes de terrain sur les catégories ordinaires pour parler d'habiter et de parenté, qui servent de base au présent article.

MODES D'HABITER ET RELATIONS DE PARENTÉ : LES APPORTS THÉORIQUES

En Amazonie comme ailleurs, l'habiter ne se limite pas au logement, qui est une catégorie de l'action publique, ni même à la maison au sens d'unité de bâti, mais correspond aux activités des humains sur un espace approprié, y compris ses mobilités : « *Ce n'est pas être [...] dans un espace, c'est faire avec l'espace.* » (STOCK, 2012, p. 58). Cette définition extensive s'inspire de la phénoménologie qui prend les individus comme acteurs de leur réalité géographique (HOYAUX, 2002). L'habiter passe notamment par l'établissement de relations sociales, des liens dans des lieux.

La maison est une catégorie mouvante qui recoupe des réalités bien différentes en fonction des contextes. Elle désigne à la fois un ensemble bâti, qui peut abriter un ou plusieurs foyers, et peut aussi inclure des espaces extérieurs domestiqués qui en font partie intégrante (PINEAU-JAMOIS, 1986). Mais cette catégorie permet de lier parenté et espace approprié. La maison n'est pas seulement un bâtiment : en ndyuka, le terme de maison, *osu*, est d'ailleurs aussi utilisé pour désigner un groupe de parenté restreint, les descendants d'une aïeule.

Habiter est donc bien d'une « affaire de famille » (BONVALET, GOTMAN, 1997), ou plutôt de parenté : le terme de famille étant chargé moralement (ROSENTHAL, 2002). Pour décrire les modes d'habiter, il faut s'intéresser aux relations de parenté pratiques, actives et choisies, et à la façon dont elles sont matérialisées dans l'espace et produites en partie par lui. La parenté n'est pas prise comme un ensemble de règles mais comme un concept pratique de proximité, qui est aussi spatiale (l'ensemble des « proches »). Souvent sublimés sous l'idéologie d'une famille devant être unie et solidaire, il s'agit d'analyser ces réalités sans préjuger des liens de sang ou de filiation les légitimant (BOURDIEU, 1972).

Les travaux sur la parenté ont depuis longtemps contesté la catégorie statistique de « ménage » (LASLETT, WALL, 1972 ; WEBER, 2009). Quel groupe de parenté faut-il considérer comme actif dans la production de l'habiter ? Dès les années 1950, la théorie de Talcott Parsons selon laquelle les sociétés occidentales convergeraient vers le modèle de la famille nucléaire a été remise en cause : les sociologues britanniques ont découvert la persistance de fortes solidarités familiales dans un quartier ouvrier du East London (YOUNG, WILLMOTT, 2010). Les solidarités dépassant le seul cadre du ménage, autrefois pensées comme spécifiques des espaces ruraux, exotiques, ou prolétaires, ne sont pas l'apanage des populations défavorisées, mais sont également présentes, par exemple dans la bourgeoisie napolitaine ou chilienne (PFIRSCH, 2009 ; ARAOS BRALIC, 2016). Des formes familiales plus larges ont été mises en évidence, incluant l'« entourage », c'est-à-dire les ascendants et descendants mais aussi les parents plus éloignés et les amis proches (BONVALET, LELIÈVRE, 1995).

Si les travaux sur la parenté contemporaine permettent de mettre l'accent sur les dimensions pratiques de la parenté, ils s'intéressent peu à la façon dont la parenté se traduit par des pratiques spatiales et des organisations des modes d'habiter. La notion de maisonnée a été définie comme un « collectif domestique de survie quotidienne » articulé autour d'une cause commune, « partagée par plusieurs personnes, qui s'engagent ensemble sans compter leur temps ni leurs dépenses » (WEBER, 2005 ; GOLLAC, 2003). Ces concepts portent l'attention sur ces services et dons qui sont pratiqués au sein de ces groupes de manière solidaire, sans principe de réciprocité mais bien plutôt de mutualité. Toutefois, ils ne pensent pas la question de la matérialité de l'espace et du logement.

Il s'agit de relier ces apports d'une analyse sociologique de la parenté, à une analyse des modes d'habiter. D'un point de vue quantitatif, Françoise Dureau, analyse des « configurations spatiales familiales » à propos des systèmes résidentiels à Bogota (DUREAU, 2002). L'anthropologue Louis Marcelin a forgé le concept de « configuration de maisons » pour son ethnographie des modes d'habiter des Noirs de la Bahia au Brésil (MARCELIN, 1996, p. 96). La notion de configuration est empruntée à Norbert Elias, qui analyse la société par les relations entre les éléments interdépendants qui la composent (ELIAS, CHARTIER, 1997). Le concept de configuration de maisons décrit des pratiques d'entraide solidaires entre les habitants de différents logements, dont les liens peuvent être légitimés par des liens de sang ou non. Il décrit des relations entre les habitants de différentes maisons, qui outrepassent les murs d'une seule maison pour créer un habiter-ensemble, au-delà des bornes de la famille nucléaire. Leurs échanges sont pensés sur le mode de la solidarité : ils s'échangent des services et des biens sans les compter, par redistribution. La maison est donc en devenir permanent (CARSTEN, HUGH-JONES, 1995).

Ce concept a été réapproprié de manière multiple. Ne nécessitant pas obligatoirement une proximité immédiate entre les maisons, il a été appliqué à des contextes connaissant une forte mobilité internationale, notamment en Haïti (DAMALSO, 2014). Consuelo Araos a proposé le concept de « configuration résidentielle de proximité », soulignant la centralité des jeux de pouvoir dans la sociologie de Norbert Elias (ARAOS BRALIC, 2019). Au sein d'une telle configuration, les relations ne sont pas toujours harmonieuses : les conflits sont d'ailleurs une raison pour laquelle ces configurations résidentielles sont plastiques et dynamiques. Une configuration peut même disparaître, pour se transformer en réseau de parentèle où les échanges doivent être réciproques et non solidaires.

À la suite de ces travaux, je montrerai de manière empirique comment ces conflits peuvent être liés aux rapports internes aux membres de la configuration, mais aussi aux contraintes et opportunités étatiques auxquelles ces personnes sont confrontées. Dans le cas bushinengué, les relations de parenté matrilineaires et matrilocales, qui étaient en vigueur dans les sociétés rurales bushinenguées avant l'émigration massive des années 1970 (PRICE, 1973 ; VERNON, 1992), sont réactivées dans l'espace urbain.

VIVRE ENSEMBLE DANS PLUSIEURS MAISONS

La parenté est directement matérialisée dans l'espace dans le cas des maisons en bois, construites et implantées selon le choix des habitants. Le concept de configuration a été critiqué pour son côté figé : Eugênia Motta, l'appliquant aux relations de parenté au sein d'une favela à Rio, a ainsi redéfini la notion comme étant toujours subjective, en mouvement et dépendante d'un point de vue d'une personne en particulier au sein de la configuration (MOTTA, 2014). Si je partage cette mise en garde sur le caractère figé que peut prendre la description d'une configuration, je n'abandonnerai pas pour autant l'ambition de la représenter visuellement à un temps donné et selon le point d'un membre en particulier. Dans le vécu des membres de configurations de maisons, l'expérience et la perception des contours d'une telle configuration sont relativement claires. Je choisirai ainsi le point d'une personne en particulier pour décrire cette configuration, par qui je suis entrée en relation avec ces personnes.

J'ai connu cette famille par l'intermédiaire de Lena, une femme ndyuka surinamaïse de vingt-cinq ans en 2013³. Elle était hébergée gracieusement par une tante de son mari, dans une maison en bois construite sans permis de construire officiel. Elle avait eu quatre enfants, deux d'un premier mari et les deux derniers d'un second, Bobby. L'aînée était décédée. Ni elle, ni son mari n'avaient de papiers français : ils manquaient donc cruellement d'argent. Bobby faisait des « jobs », de manière irrégulière, comme vendeur ou sur les chantiers. Leur quartier était appelé *Lebi Doti*, au sein d'un groupe de maisons. Lena et Bobby étaient hébergés gratuitement par la tante de Bobby, Lili, qui leur avait laissé une partie de sa propre maison ; un autre foyer occupait un troisième espace de cette maison, constitué par la femme d'un neveu de Lili et ses enfants. La seconde maison était celle de Franz, le fils de Lili. Ces deux maisons abritaient quatre foyers distincts (fig. 1). La disposition des maisons matérialisait ainsi des relations de parenté actives.

Ces personnes appartenaient à une configuration de maisons, dans la mesure où il existe une forme de collaboration entre habitants des différentes maisons : pouvoir dormir, manger, circuler dans la maison de l'autre, y laisser ses enfants à garder. À Saint-Laurent, ces maisons connectées seraient celles où un membre de la configuration peut arriver à l'improviste en s'exclamant : « *Sa i boli ?* », « Qu'as-tu cuisiné ? », manière directe de demander à manger. Les échanges de nourriture sont très pratiqués entre voisins et amis. Celle-ci n'est pas nécessairement consommée lors d'un repas en commun. Lorsqu'elle cuisine un plat spécial,

³ Les noms des personnes ainsi que des lieux-dits sont anonymisés, au contraire du nom du fleuve et des grandes villes dont la situation est singulière.

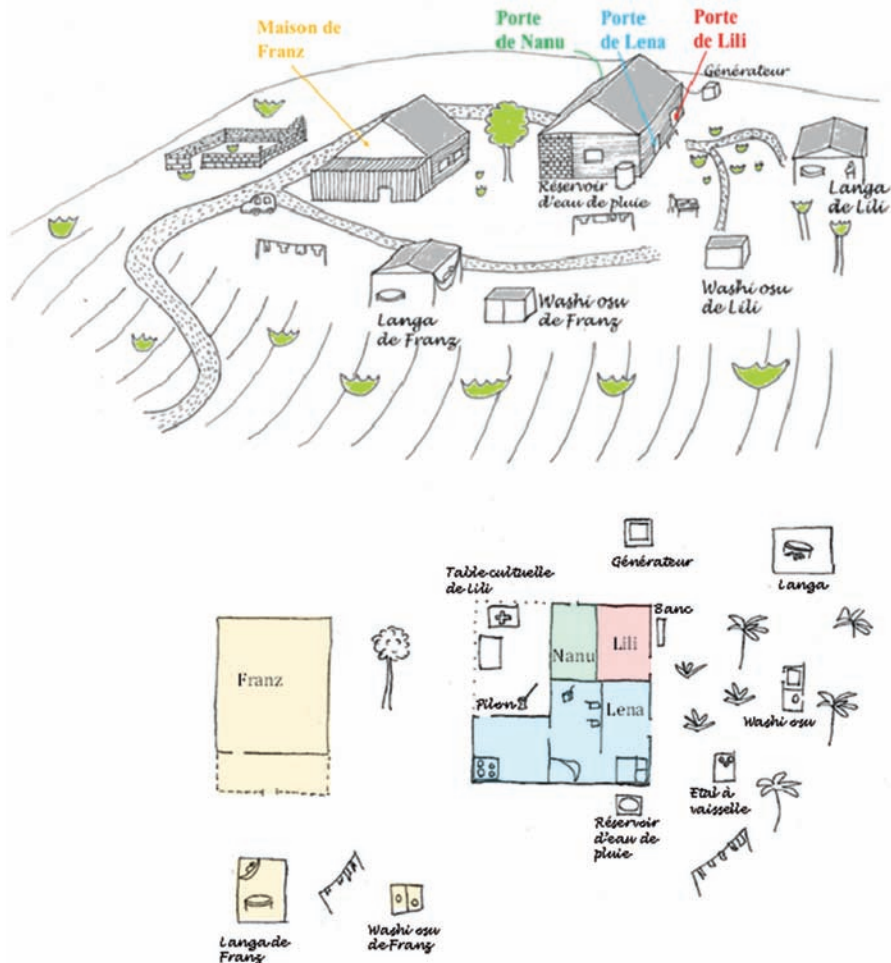


Figure 1 : Les maisons de Lili, Franz et Lena : extérieur et intérieur.

Lili en réserve des portions pour certains de ses enfants ou neveux qui n’habitent pas sa maison. Ces dons ne sont pas pensés, de son point de vue, sur le modèle de la réciprocité directe. Ils relèvent d’une forme de commensalité différée, complémentaire de dîners occasionnellement pris en commun, où différents parents viennent souper chez elle.

L’idée de « vivre ensemble » (*libi nanga*) entre membres de cette configuration de maisons peut aussi se traduire par des échanges de services ou d’argent. Les pratiques d’échanges de garde d’enfants, et de circulation des enfants, permettent aussi d’observer cette solidarité. Les femmes des quatre foyers pouvaient s’occuper des enfants des unes et des autres, selon leurs déplacements. Elles portaient toutes un

soin particulier à l'enfant handicapée de Lena, Gabriella. On peut donc bien décrire ces modes de vie par le concept de configuration de maisons. Des échanges intenses se déroulaient entre les habitants des maisons de ce groupe : les enfants circulaient d'une maison à l'autre, mangeaient chez les uns ou les autres. Lena, qui était souvent sans ressource, comptait en partie sur les dons en nourriture que lui faisaient Lili et Rinia, la femme de Franz.

DÉBORDER LES FRONTIÈRES

Ces échanges pouvaient aussi outrepasser les frontières urbaines, et la frontière nationale : la configuration de maisons s'étendait au-delà de ce petit groupe de maisons sur la butte.

Lena pouvait compter sur des proches d'autres maisons des quartiers construits de part et d'autre de la piste des Vampires. La sœur de Lili, Ine, habitait une petite maison en bois, au bout d'une allée sinueuse, avec un autre fils et sa petite fille. Ine a fait construire sa maison sur un terrain donné par un ami bushinengué de Lili, selon les pratiques non officielles d'attribution de terrain par ces occupants : cet ami est considéré comme possédant un terrain de l'autre côté de la piste des Vampires, car c'est lui qui l'a défriché, et peut donc le donner ou le vendre aux personnes qui le lui demandent.

Par ailleurs, Lena entretenait des liens d'entraide avec ses sœurs, filles de sa mère adoptive⁴, qui vivaient dans des lotissements de logements sociaux, à qui elles demandaient des services tels que l'accès à l'eau potable. Lorsqu'elle est venue à Saint-Laurent, Lena était hébergée chez l'une d'elles dans un logement social à Baka Lycée, avant de venir dans cette maison. C'est là que Bobby partait recharger son téléphone portable quand ils n'avaient pas allumé leur générateur. Lorsque la fille d'une autre de ses sœurs, a fait une fausse couche, Lena est allée la voir à l'hôpital, quotidiennement. Réciproquement, elle peut compter sur ces femmes de sa famille, en particulier en cas de coup dur. Ses sœurs ont toutes une résidence seconde dans le village *kampu* de leur mère, de l'autre côté du fleuve : Lena a grandi dans ce village, et y retourne fréquemment. La configuration de maisons sur laquelle s'appuie Lena dépasse ainsi les frontières urbaines, et la frontière nationale.

Retracer les contours de cette configuration de maisons dans laquelle évoluait Lena en 2013 permet de mettre en évidence l'importance des liens matrilineaires. Les règles de filiation matrilineaire ndyukas donnent une place secondaire aux pères⁵ : l'enfant est censé appartenir à son matrilignage, et l'oncle maternel peut occuper une place centrale dans son éducation. Ces règles sont plus ou moins respectées dans le contexte migratoire, où la responsabilité peut être partagée entre père et mère. Des principes de matrilignage persistent néanmoins, comme le montre l'exemple de cette configuration, qui donne une place centrale à la mère adoptive de Lena et ses filles.

⁴ C'est une pratique courante dans les groupes ndyukas, où l'on confie un enfant à une *kweki ma* (mère adoptive) en dehors de ses parents biologiques, en principe au sein du matrilignage, selon les pratiques de *forsterage*. (Diane Vernon, communication personnelle.)

⁵ La matrilinearité favoriserait les formes de solidarité dans la mesure où l'affiliation de la personne à son lignage est unique, et sans conteste, par opposition au système bilatéral, plus adaptable et moins stable. (Diane Vernon, communication personnelle.)

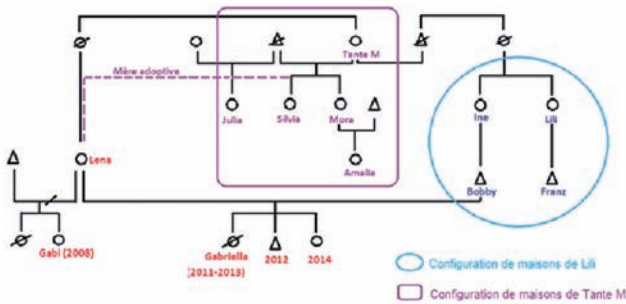
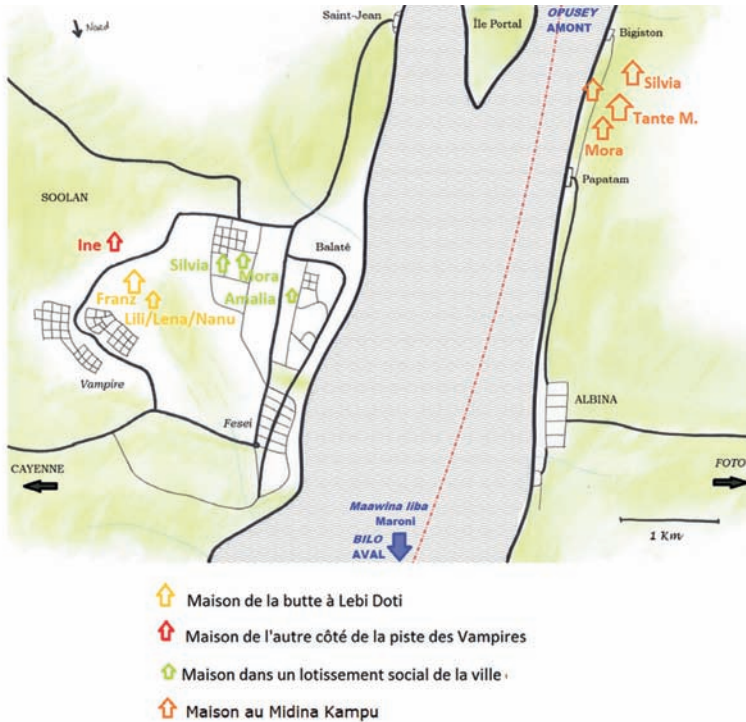


Figure 2: Configuration de maisons et arbre de parenté de Lena.

La mère adoptive reste centrale dans l'organisation de l'espace habité : au *kampu*, les maisons de ses filles sont disposées autour de la sienne. Ces configurations reflètent donc un héritage de la matrilinearité des sociétés marronnes rurales, recomposée de manière dynamique en contexte urbain.

Ces schémas représentent les éléments spatiaux issus de l'enquête ethnographique, en fonction des représentations d'habitants, dans la lignée des travaux de

cartographie cognitive (DOWNS, STEA, 1981). Il ne s'agit pas de cartes mentales réalisées par les personnes originaires du lieu, mais bien de transcription par la chercheuse des catégories émiques relevées lors de l'ethnographie. La réalisation à la main permet de mettre en avant le caractère construit de toute représentation graphique, qui ne se confond pas avec la réalité : les cartographiques étatiques sont pensées en fonction de critères nationaux (HARLEY, 1995). J'ai fait le choix d'abandonner la convention de l'orientation vers le nord, au profit d'une orientation selon l'axe fluvial plus conforme aux catégories émiques pour parler de l'espace. En ndyuka, on dit qu'on monte vers l'amont (*tapusey*, en haut), et on descend vers l'aval (*biló*). À Saint-Laurent, le centre-ville est appelé « devant » (*fesei*, ou *ganda*), par opposition aux autres quartiers plus ou moins éloignés du fleuve.

Le concept de configurations de maisons invite à penser l'habiter comme débordant les murs d'une seule maison, et à mettre en lumière la dimension spatiale de leur disposition les unes par rapport aux autres. La maison est un processus en devenir, qui n'est pas clos sur lui-même. Les modes d'habiter du Bas-Maroni sont notamment caractérisés par leur propension à se dérouler dans des espaces extérieurs domestiqués.

DES ESPACES EXTÉRIEURS DOMESTIQUÉS

En ville, à Saint-Laurent-du-Maroni, l'espace habité ne se borne pas à la maison mais inclut la domestication de certains espaces extérieurs privatisés. Cette dimension matérielle des modes d'habiter se donne particulièrement à voir dans le cas des maisons en bois, où l'appropriation des espaces extérieurs est libre, et les espaces bâtis étroitement connectés avec les espaces extérieurs. La maison de Lena comportait des parties basses en parpaings, mais la façade supérieure était faite de planches de bois horizontales, se chevauchant légèrement pour laisser passer l'air. Une partie importante de la vie se déroulait à l'extérieur de la maison couverte et fermée par des murs. Diverses constructions jalonnaient l'espace extérieur (voir fig. 1), ce qui témoigne d'une « *habitude corporelle du passage fréquent du dedans au dehors* » (PÉTONNET, 2002, p. 95). La cour comportait un établi pour faire la vaisselle, un étendoir à linge, une annexe à deux portes servant de salle de bains et toilettes, et un carbet⁶ pour la préparation de la cuisine au feu de bois. La cour était aménagée à l'aide de matériaux de recyclage : l'eau de pluie était par exemple collectée dans un ancien congélateur. Des bouts de carrosserie récupérés pour des usages ménagers servaient de planches de travail ou d'établi.

Les espaces entourant directement la maison étaient cultivés. Ils étaient plantés d'espèces médicinales ou décoratives qui formaient un jardin aménagé avec soin. La terre reliant ces différents éléments était ratissée chaque jour et mise à nu, pour repérer la présence de serpents ou autres animaux rampants. Ce jardin servait de lieu de sociabilité principal : lorsque j'arrivais pour mes visites, en journée, les femmes étaient généralement assises ensemble, sur les bancs devant leurs maisons, ou sous

⁶ Un carbet est une construction comportant des poteaux et un toit, sans murs.

le carbet cuisine, pour prendre l'air en discutant ou en travaillant. La vie à l'intérieur des maisons était limitée à certaines activités, comme s'occuper des enfants, faire la cuisine, ou dormir. Au cours de la journée, les activités se déroulant à l'intérieur étaient donc plutôt rares.

Ces modes d'habiter impliquent également des pratiques agricoles vivrières. L'agriculture, sur les terres d'Amazonie, peu fertiles, est traditionnellement réalisée au moyen de cultures itinérantes sur brûlis, dans des champs appelés abattis. Franz et sa femme cultivaient un abattis, situé à une trentaine de kilomètres. Ils s'y rendaient fréquemment en voiture, et en ramenaient des fruits, légumes, tubercules, manioc, ou plantes médicinales. Ils en donnaient également à Lili – celle-ci avait été privée de l'abattis qu'elle cultivait initialement à côté de sa maison par les travaux de terrassement engagés tout autour de la butte. Les sœurs de Lena cultivaient quant à elles des abattis à proximité de leur *kampu*, de l'autre côté du fleuve.

L'agriculture est au cœur des processus d'appropriation foncière. Ine a fait construire sa maison sur un terrain donné par un ami de Lili, selon les pratiques non officielles d'attribution de terrain : cet ami est considéré comme possédant un terrain de l'autre côté de la piste des Vampires, car c'est lui qui l'a défriché. Il peut donc le donner ou le vendre aux personnes qui le lui demandent. Le groupe de maisons que j'ai décrit est le résultat du même processus : au départ, ces lieux avaient été défrichés par Franz, puis cultivés par Lili qui y avait planté des concombres dans un premier temps, pour les vendre. Franz lui avait ensuite construit une petite maison, et le lieu est devenu une place habitée, entourée d'un abattis plus diversifié. Les espaces forestiers défrichés pour des abattis sont progressivement transformés en lieux d'habitation. Franz était d'ailleurs en train de construire une maison en bois sur son abattis.

DES MAISONS EN DEVENIR : SOLIDARITÉS ET CONFLITS

La configuration de maisons est changeante, traversée de conflits et d'enjeux de pouvoir : « *Les réseaux domestiques, et les configurations de maisons qui en rendent compte, se transforment à mesure qu'ils sont dynamisés par les conflits familiaux, par les retraductions des termes de parenté, par les créations de nouvelles relations familiales, de nouveaux compromis, fortifiant par endroits certaines relations, affaiblissant d'autres* » (MARCELIN, 1996, p. 150).

Le fait « d'aider » les autres membres d'une configuration, d'être la personne qui distribue les biens, confère une position de pouvoir. Une femme ndyuka formulait ainsi son objectif de réussite sociale : « *Je ne veux pas être riche, mais simplement pouvoir aider les gens comme ils m'ont aidée.* » Elle avait trop souffert par le passé de devoir demander à manger à ses parentes vivant à proximité d'elle. La relation d'aide implique une asymétrie entre aidant et aidé.

Dans le cas qui nous occupe, la configuration était très mouvante. Bobby, neveu de Lili, a habité cet endroit à l'époque où il venait d'être défriché, dans une petite maison en bois qui n'existait plus à mon arrivée. Il n'était revenu à *Lebi Doti* que depuis deux ans, avec Lena, en prenant la place d'une autre nièce de Lili. Précédemment, la mère de Bobby, Ine, y avait été hébergée par sa sœur Lili. Le fait d'avoir habité dans ce lieu fonde les liens présents de solidarité. Les contours de

cette configuration sont fluctuants, car elle est en perpétuel mouvement. Il convient ainsi de les décrire à un moment donné, en prenant une des maisons comme point de référence pour une configuration : la figure 2 a ainsi été réalisée selon le point de vue de Lena en 2013.

La solidarité en vigueur dans la configuration implique des coûts pour les personnes : elles doivent se soumettre à des contraintes plus ou moins fortes en fonction de leur sexe et de l'âge – ce que Mary Douglas qualifiait de tyrannie domestique (1991). De la part des enfants les plus jeunes, qui habitent encore chez elle, Lili attend une participation aux tâches domestiques. La répartition des tâches est sexuée : les filles doivent faire le ménage et la cuisine, les garçons aider à l'abattis pour les gros travaux, à la maison pour les travaux de rénovation ou de mécanique, ou à la cuisine dès lors qu'il s'agit de faire des grillades en extérieur. Les membres de cette configuration n'ont pas tous le même statut.

L'entraide dont bénéficiait Lena, sans ressource, avait des limites. Chaque femme possédait son propre foyer à l'intérieur, et cuisinait séparément. Chaque mère était *in fine* responsable de nourrir et surveiller ses propres enfants. Lena était obligée d'aller chaque mois demander de la nourriture au Centre communal d'action sociale, parce qu'elle ne pouvait pas compter uniquement sur l'aide de ses voisines – et qu'elle ne cultivait pas d'abattis. Le Centre communal d'action sociale la fournissait abondamment en macaronis – à son grand dégoût.

En 2014, Lena a dû déménager à la suite d'une crise déclenchée par le décès de sa fille handicapée. Celle-ci est décédée des suites d'une opération chirurgicale. Lena a été tenue responsable par Lili et Franz de ce décès, car elle avait refusé de confier sa fille aux institutions hospitalières. Par ailleurs, elle est jugée trop dépendante et ne contribuant pas assez aux besoins du groupe. La mort de sa fille a également fait reculer ses perspectives de régularisation sur le territoire français, car son dossier était suivi par l'assistante sociale de l'hôpital en tant que mère de patiente. Face à ces différentes contraintes familiales et administratives, Lena a décidé de retourner sur la rive surinamaïse, sa mère adoptive lui ayant proposé de l'héberger dans son *kampu*. Elle a donc évolué, passant de la configuration de maisons formée par des personnes apparentées à son mari Bobby à celle formée par ses sœurs autour de sa mère adoptive. Les tensions conflictuelles sont constitutives de la configuration et déterminent de fréquents changements de sa composition.

NORMES ÉTATIQUES, LOGEMENT SOCIAL ET CONFIGURATIONS DE MAISONS

En outre, les habitants doivent aussi composer avec des contraintes étatiques (DUREAU, BONVALET, 2000). Les manières dont les Bushinengués habitent le fleuve Maroni, à l'aide des pirogues, se perpétuent depuis des générations, et ne sont pas nouvelles. Elles prennent néanmoins des formes renouvelées dans le contexte actuel qui fait de la Guyane un territoire plus attractif que le Suriname, du fait des politiques sociales menées par l'État français. Ce dernier mène en parallèle une politique urbanistique et frontalière répressive se traduisant pour des expulsions et des destructions d'habitat illégal. Les habitants de Saint-Laurent-du-Maroni sont soumis à des contraintes étatiques diverses : attribution dispersée des logements

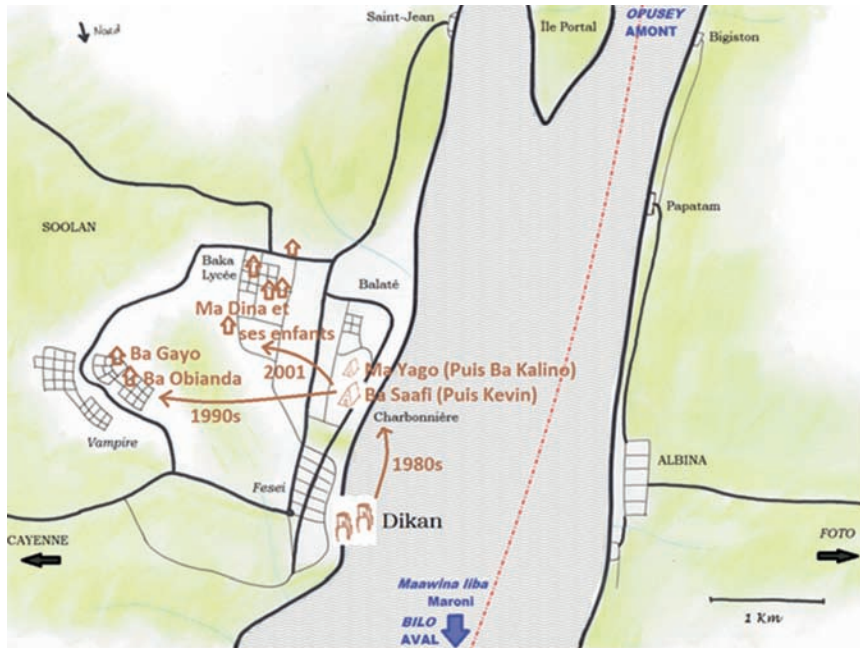
sociaux, démolitions de maisons en bois, non-reconnaissance des droits fonciers des occupants sans titre, et bien sûr le contrôle de la frontière nationale et des ressortissants surinamais renvoyés à leur «illégalité» sur le territoire.




Ainsi, les maisons en bois de *Lebi Doti* étaient menacées de démolition: le quartier se trouvait à l'endroit où les autorités municipales et étatiques voulaient construire un immense ensemble de logements. Le procédé d'appropriation foncière par défrichement n'est pas reconnu par l'État français, dont les services n'ont pas attribué de titre de propriété à ces habitants – en dépit des demandes déposées par Franz. Au milieu des terrassements, des buttes herbeuses sur lesquelles se dressaient des maisons en bois se trouvaient isolées au milieu du chantier. En 2014, lors de mon passage, Lili avait décidé de quitter sa maison, parce qu'elle ne supportait plus les travaux, et était partie vivre chez sa sœur Ine de l'autre côté de la piste des Vampires (voir fig. 2). Une fille d'Ine avait pris la place de Lili. Ils perpétuaient les liens au sein de la configuration de maisons qui relie les maisons de la butte avec celle d'Ine, venant régulièrement chercher de l'eau à la crique (rivière) derrière chez Ine.

Dans le cas des maisons en bois, les liens entre les habitants sont matérialisés par le bâti, plastique et éphémère, au gré des évolutions de la configuration. Il en va différemment pour les personnes qui accèdent au logement social, dont les logiques d'attribution introduisent de nouvelles contraintes dans les implantations spatiales des habitants. C'est ainsi le cas de Ma Dina, une femme de cinquante-trois ans propriétaire d'un logement social pavillonnaire amélioré – après avoir vécu des années dans différentes maisons en bois.

Ma Dina est une femme surinamaïse, qui a passé sa vie entre les deux rives du Maroni. Elle a obtenu un titre de séjour depuis quinze ans seulement, et son conjoint, Edi, la nationalité française. Cela leur a permis une amélioration de leurs revenus fondés sur le RSA et les allocations familiales, complétés par les «jobs» d'Edi et les ventes agricoles de Ma Dina. Ce couple a eu onze enfants ensemble, dont huit filles. Certains de leurs enfants adultes ont déjà leur propre maison, mais continuent de participer à la vie commune. Un ensemble de maisons étaient donc occupées par les personnes qui «vivaient ensemble» autour de Ma Dina: au moment où les parents ont obtenu leur logement social, ils ont aussi hébergé leurs deux filles aînées et leurs enfants, Celena et Stella, avant qu'elles n'obtiennent des logements à leur tour dans le quartier. En 2013, elles continuaient de fréquenter la maison de leur mère et de développer des échanges au sein de cette configuration.

L'analyse à l'échelle d'une génération montre qu'une configuration de maisons peut éclater définitivement, notamment au moment du passage de modes d'habiter en maisons en bois aux logements sociaux éparpillés dans la ville. Ma Dina, dernière fille d'une fratrie de quatre enfants, a autrefois appartenu à une configuration de maisons avec ses frères. Les relations de Ma Dina avec eux étaient devenues distantes, surtout depuis le décès de leur frère aîné en 1998, puis de leur mère en 2012. Ma Dina me racontait comment, dans le passé, sa mère, Ma Yago, et tous ses enfants «vivaient ensemble» sur les berges du Maroni, là où les premiers migrants bushinengués s'étaient installés à partir des années 1950. Ces quartiers étaient organisés par village d'origine: les gens de Benanu, comme Ma Yago et ses enfants, s'installaient préférentiellement à Dikan (BILBY, 1990). Les maisons



-  Maisons sur pilotis (ancien lieu de vie commune)
-  Maisons bardeaux de la Charbonnière
-  Autres maisons (sité et panga)

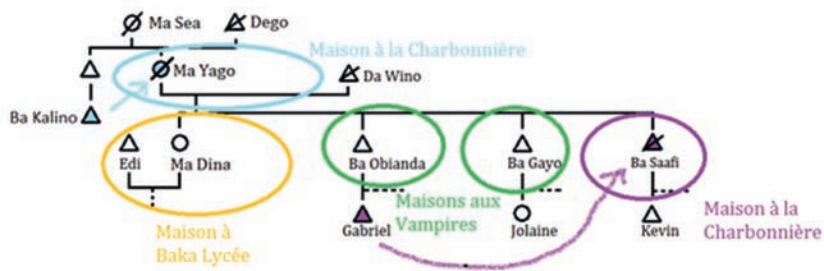


Figure 3 : Évolution de la configuration de maison de Ma Yago jusqu'en 2013.

étaient sur pilotis : à l'époque, Ma Dina habitait sous la maison de sa mère, au rez-de-chaussée – dans un espace régulièrement inondé par la marée. Ses frères habitaient d'autres maisons à proximité. Par la suite, ces quartiers ont été démolis par les pouvoirs publics, et ses frères ont obtenu deux logements sociaux côte à côte à Vampire, tandis que sa mère et son frère aîné ont obtenu des maisons à la Charbonnière. Leur *osu*, au sens de groupe social, a donc été dispersée par les politiques publiques de relogement.



Figure 4 : Les abattis de la fratrie Dego.

C'est après le déménagement de Ma Yago à la Charbonnière que les liens d'entraide se sont distendus, et que la configuration de maisons a laissé la place à des liens de parentèle, fondés sur la réciprocité des échanges et non sur la solidarité – Florence Weber a analysé ce processus de balancier, récurrent au long des générations, entre des groupes solidaires qui finissent par se disloquer (WEBER, 2002, p. 87-89). Ma Dina décrivait les liens qui l'unissaient à ses frères comme conflictuels. Les tensions sont réactivées au moment du décès de leur mère, réactivant un conflit sur les terrains de leurs abattis, situé à une vingtaine de kilomètres de la ville. Les espaces cultivés jouent un rôle important dans les dynamiques de parenté à l'échelle de l'exploitation familiale (MULET, 2018) : il existe une « configuration d'abattis » de la fratrie. Ma Dina a hérité trois abattis de sa mère, qui était la personne qui avait commandé le défrichement. Sa mère possédait officiellement trois abattis, avec les papiers. Après que sa mère a cessé de cultiver, Ma Dina a continué d'en exploiter deux. L'abattis fait partie des modes d'habiter pratiqués au quotidien, et des obligations impliquées par la résidence commune : Ma Dina se plaignait souvent que ses filles ne voulaient pas l'aider, tout en étant les premières à manger les bacoves⁷. Toutefois, Kevin, le fils du frère défunt, voulait en récupérer une partie, ce qui suscitait des conflits. Le conflit était latent, ses oncles soutenant Kevin, et alimentait les tensions au sein de la fratrie. Cette évolution reflète le passage d'une configuration de maisons à un réseau de parentèle : aujourd'hui, les échanges de Ma Dina avec ses frères sont fondés sur une règle de réciprocité, et chaque échange est compté. Ainsi, les conflits internes à la fratrie s'ajoutent aux contraintes des attributions de logements sociaux et de foncier par l'État, pour transformer les contours de leurs configurations résidentielles.

Dans cet article, j'ai donc décrit des modes d'habiter polytopiques pratiqués par des classes populaires transfrontalières. Sur le Maroni, les modes d'habiter polytopiques sont partagés à des degrés divers par des habitants d'origine surinamienne, brésilienne, guyanienne, ou haïtienne (LAETHIER, 2011). Les pratiques spatiales

⁷ Petites bananes sucrées.

bushinenguées sont toutefois spécifiques car elles sont liées à des pratiques de la parenté propres, marquées par la matrilinearité.

Le concept de configuration de maisons permet d'insister sur la matérialité de la maison, souvent laissée de côté dans les travaux sur la parenté. Les unités qui composent cette configuration sont des maisons au sens matériel du terme, dont les habitants entretiennent des liens de parenté actifs. Ils « vivent ensemble » au-delà des murs d'une seule maison, dans une configuration de maison qui s'étend à des espaces extérieurs appropriés tels que les abattis. J'ai toutefois montré que cette solidarité n'était pas limitée à des relations harmonieuses. Au contraire, des conflits la traversent et la structurent. Ces conflits peuvent être liés à des enjeux de pouvoir au sein des membres de la parenté, en termes d'âge, de genre, ou encore de position économique. Mais ils peuvent également s'articuler avec les contraintes ou les opportunités étatiques, liées aux attributions de logement ou aux démolitions, qui reconfigurent également les relations de parenté. Les régulations transforment ainsi les configurations de maisons, mais ne les empêchent pas d'exister : ces modes d'habiter dynamiques persistent donc dans le contexte migratoire, et font vivre l'héritage matrilineaire des sociétés rurales bushinenguées en ville.

BIBLIOGRAPHIE

- ARAOS BRALIC Consuelo, 2016: « When Family Lives Nearby: Kinship, socioeconomic conditions and residential configurations in Santiago, Chile », *Cuadernos ISUC*, 1(1), 1-18.
- ARAOS BRALIC Consuelo, 2019: *Rapprochements. Proximité résidentielle, parenté pratique et conditions de vie à Santiago, Chili*, thèse de doctorat, Université Paris sciences et lettres, Paris, 2019.
- BILBY Kenneth, 1990: *The Remaking of the Aluku: Culture, Politics and maroon Ethnicity in French South America*, PhD Thesis in Anthropology, Baltimore: John Hopkins University.
- BONVALET Catherine, LELIÈVRE Éva, 1995: « Du concept de ménage à celui d'entourage: une redéfinition de l'espace familial », *Sociologie et sociétés*, 27(2), 177-190.
- BONVALET Catherine, 2003: « La famille-entourage locale », *Population*, 58(1).
- BONVALET Catherine, GOTMAN Anne, 1993: *Le logement, une affaire de famille: l'approche intergénérationnelle des statuts résidentiels*, Paris: L'Harmattan.
- BOURDIEU Pierre, 1972: *Esquisse d'une théorie de la pratique; précédé de Trois études d'ethnologie kabyle*, Genève: Droz.
- BOURDIEU Pierre, 1972: « Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 27(4), 1105-1127.
- CARSTEN Janet, HUGH-JONES Stephen (éd.), 1995: *About the house: Lévi-Strauss and beyond*, Cambridge: Cambridge University Press.
- GOMES DA CUNHA Olivia (éd.), 2018: *Maroon Cosmopolitics: personhood, creativity, and incorporation*, Leiden: Brill Publishers.
- DAMALSO FREIRE Flávia, 2014: *Kijan moun yo ye? As pessoas, as casas e as dinâmicas da familiaridade em Jacmel/Haiti*, thèse de doctorat, Universidade Federal do Rio de Janeiro

- Museu Nacional Programa de Pós-Graduação em Antropologia Social, Rio de Janeiro, Brésil.
- DOUGLAS Mary, 1991: «The Idea of a Home: A Kind of Space», *Social Research*, 58(1), 287-307.
- DOWNS Roger M., STEA David, 1981: *Des Cartes plein la tête: essai sur la cartographie mentale*, Paris: Maloine.
- DUREAU Françoise, 2002: «Les systèmes résidentiels: concepts et applications», in LÉVY Jean-Pierre, DUREAU Françoise (éd.), *L'accès à la ville: les mobilités spatiales en questions*, Colloque «Villes et mobilité», Paris: L'Harmattan, 355-382.
- DUREAU Françoise, BONVALET Catherine, 2000: «Les modes d'habiter: des choix sous contraintes», in *Métropoles en mouvement: une comparaison internationale*, Paris: Anthropos.
- ELIAS Norbert, CHARTIER Roger, 1997: *La société des individus*, Paris: Pocket.
- FRELAT-KAHN Brigitte, LAZZAROTTI Olivier (dir.), 2012: *Habiter: vers un nouveau concept?*, Paris: Armand Colin.
- GOLLAC Sybille, 2003: «Maisonnée et cause commune: une prise en charge familiale», in GOJARD Séverine, GRAMAIN Agnès, WEBER Florence (éd.), *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris: La Découverte.
- HARLEY Brian, 1995: *Le pouvoir des cartes: Brian Harley et la cartographie*, Paris: Anthropos.
- HOYAUX André-Frédéric, 2002: «Entre construction territoriale et constitution ontologique de l'habitant: Introduction épistémologique aux apports de la phénoménologie au concept d'habiter», *Cybergeo: European Journal of Geography*, 29 mai 2002.
- LAËTHIER Maud, 2011: *Être migrant et Haïtien en Guyane*, Paris: CTHS.
- LASLETT Peter, WALL Richard, 1972: *Household and family in past time*, Cambridge: Cambridge University Press.
- LEWIS Oscar, 1983: *La Vida: une famille portoricaine dans une culture de pauvreté*, traduit par Jean Rosenthal, Paris: Gallimard.
- LOMNITZ Larissa, 1977: *Networks and marginality: life in a Mexican shantytown*, New York: Academic Press.
- MARCELIN Louis Herrns, 1996: *L'invention de la famille afro-américaine: famille, parenté et domesticité parmi les Noirs du Recôncavo da Bahia, Brésil*, thèse de doctorat en anthropologie, Rio de Janeiro: UFRJ, Museu Nacional, PPGAS.
- MOTTA Eugênia, 2014: «Houses and economy in the favela», *Vibrant – Virtual Brazilian Anthropology*, 11(1), 118-158.
- MOUMOU Jean (dir.), 2015: *Sociétés marronnes des Amériques. Mémoires, patrimoines, identités et histoire du XVII^e au XX^e siècle*, Matoury: Ibis Rouge.
- MULET Pascal, 2018: *Des lieux appropriés. Économies contemporaines du Haut-Atlas*, Paris: Éditions Rue d'Ulm.
- PÉTONNET Colette, 2002: *On est tous dans le brouillard*, Paris: C.T.H.S.
- PFIRSCH Thomas, 2009: «Proximité familiale et organisation résidentielle de la parentèle dans les élites d'une ville d'Europe du Sud. L'exemple de Naples», *Articulo - Journal of Urban Research*, 1, 10 mars 2009.
- PINEAU-JAMOU Marie-Josée, 1986: «Porto-Novato: royauté, localité et parenté», *Cahiers d'Études africaines*, vol. 26, n° 104, p. 547-576.

- PRICE Richard (dir.), 1973 : *Maroon societies: rebel slave communities in the Americas*, Doubleday : Anchor Press.
- PRICE Richard, PRICE Sally, 2003 : *Les Marrons*, Chateaufort-le-Rouge : Vents d'ailleurs.
- ROSENTAL Paul-André, 2002 : « Les liens familiaux, forme historique ? », in DEBORDEAUX Danièle, STROBEL Pierre (éd.), *Les solidarités familiales en questions: entraide et transmission*, Paris : L.G.D.J.
- STOCK Mathis, 2006, « L'hypothèse de l'habiter polytopique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles », *Electronic Journal of Humanities and Social Sciences*.
- STOCK Mathis, 2012 : « "Faire avec de l'espace" : pour une approche de l'habiter par les pratiques », in FRELAT-KAHN Brigitte, LAZZAROTTI Olivier (éd.), *Habiter: vers un nouveau concept ?*, Paris : Armand Colin, 57-75.
- VERNON Diane, 1992 : *Les représentations du corps chez les noirs marrons Ndjuka du Suriname et de la Guyane française*, Paris : Éditions de l'ORSTOM.
- WEBER Florence, 2005 : *Le sang, le nom, le quotidien: une sociologie de la parenté pratique*, La Courneuve : Aux lieux d'être.
- WEBER Florence, 2009 : *Le travail à-côté: une ethnographie des perceptions*, Paris : Éditions de l'EHESS.
- WEBER Florence, 2002 : « Pour penser la parenté contemporaine. Maisonnée et parentèle, des outils de l'anthropologie », in DEBORDEAUX Danièle, STROBEL Pierre (éd.), *Les solidarités familiales en questions: entraide et transmission*, Paris : L.G.D.J.
- YOUNG Michael, WILLMOTT Peter, 2010 : *Le village dans la ville: famille et parenté dans l'Est londonien*, Paris : Presses universitaires de France.

LIVING TOGETHER : SOLIDARITY AND CONFLICTS IN MAROONS' POPULAR "HOUSE CONFIGURATIONS"

Polytopic modes of living not only concern elite mobility, but also popular classes. Thus, some people do not live in one house, but in many, linked by active family relationships. My demonstration will be based on the concept of "house configuration", as forged by Louis Marcelin in Brazil, to analyze the exchanges of services between houses. I conducted an ethnographic study in the Maroon people's language, in Guyana on the border with Suriname: people "live together" in several houses located on both sides of the Maroni River. I also reflect further on the houses' configurations, showing that these relationships of solidarity are not always harmonious: conflicts can occur, and the residential configurations are flexible and dynamic. These modes of living develop according to state regulations.

Keywords : *modes of dwelling, Maroons, French Guiana, mobility, kinship.*

GEMEINSAMES LEBEN: SOLIDARITÄT UND KONFLIKTE IN POPULÄREN "HÄUSER-KONFIGURIERUNGEN" DER BUSHINENGUE

Die polytopischen Wohnweisen deuten nicht nur auf eine Mobilität der Elite, sondern auch auf jene des Volkes. Durch aktive Familienbeziehungen gebunden, wohnen manche nicht in einem einzigen Haus, sondern in mehreren. Meine Beweisführung stützt sich auf das von Louis Marcelin in Brasilien gebildete Konzept "Häuser-Konfigurierung", um den Dienstleistungsaustausch von Haus zu Haus zu analysieren. Ich habe in Guyana, an der Grenze zu Surinam, in der Bushinengue-Sprache eine ethnografische Studie durchgeführt: Die Leute "leben zusammen", in mehreren Häusern, auf beiden Ufern des Flusses Maroni. Ich kartografiere in verschiedenen Massstäben die Häuser und die Mobilität meiner Ansprechpartner. Ebenso führe ich die Überlegungen über Haus-Konfigurierung weiter und zeige, dass diese solidarischen Beziehungen nicht immer reibungslos funktionieren, denn die durch Konflikte geprägten Siedlungs-Konfigurierungen sind plastisch und dynamisch. Diese Wohnweisen entwickeln sich je nach staatlicher Regulierung.

Stichworte : *Wohnweise, Maroons, Französisch-Guayana, Mobilität, Verwandtschaft.*

CONTRIBUTION HORS THÈME

LES VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE : ENTRE VÉLOS CONVENTIONNELS ET DEUX-ROUES MOTORISÉS ?

EMMANUEL RAVALET, emmanuel.ravalet@unil.ch

DIMITRI MARINCEK, dimitri.marincek@unil.ch

PATRICK RÉRAT, patrick.rerat@unil.ch

Institut de géographie et durabilité, Université de Lausanne

RÉSUMÉ

Les ventes de vélo à assistance électrique (VAE) progressent dans la plupart des pays occidentaux. En Suisse, la possession de VAE concerne de plus en plus de ménages et l'usage de ce mode se développe rapidement. À partir des données du Microrecensement Mobilité et Transports, une enquête nationale menée en 2015, nous cherchons à caractériser le profil des usagers de ce mode et les pratiques associées, pour mieux comprendre la différence entre le VAE et le vélo conventionnel ainsi que les deux-roues motorisés. Les résultats obtenus montrent les spécificités des possesseurs et usagers du VAE sur les plans sociodémographique, économique et géographique.

Mots clés : mobilité, vélo, vélo à assistance électrique, deux-roues motorisés, Suisse.

INTRODUCTION

Alors même que l'usage du vélo comme mode de transport (usage utilitaire) déclinait depuis les années 1950, cette tendance s'est inversée, et le vélo a fait sa réapparition dans les rues de nombreuses villes occidentales (HÉRAN, 2015). Si les prémices du retour du vélo parmi les modes de déplacement du quotidien se sont d'abord fait ressentir au Pays-Bas ou au Danemark dans les années 1970, cette dynamique s'est renforcée à partir des années 2000 dans de nombreux centres urbains y compris en Suisse (RÉRAT *et al.*, 2019). Ce renouveau coïncide avec l'évolution de l'offre modale cycliste, tant sur le plan technique qu'au niveau des services offerts. Ainsi, l'essor de l'usage utilitaire du vélo a été accéléré dans certaines villes comme Lyon, Paris ou Barcelone par des systèmes de vélos en libre-service (RAVALET, BUSSIÈRE, 2012).

Dans ce contexte, l'apparition et le développement des vélos à assistance électrique (VAE) pourraient constituer un changement important dans les possibilités de déplacements des usagers et l'accessibilité des territoires. Dans plusieurs pays européens comme en Suisse, les ventes de VAE ont très fortement augmenté ces dernières années. Selon BikeEurope, qui reprend des statistiques nationales, la part des VAE dans les ventes de vélo atteignait en 2018 45 % en Belgique en 2017, 40 % aux Pays-Bas en 2018 et 23,5 % en Allemagne, où la barre du million d'unités vendues par année a été franchie (OORTWIJN, 2018; VAN SCHAIK, 2019a; VAN SCHAIK, 2019b). En Suisse et en 2018 également, un vélo sur trois achetés est doté d'une assistance électrique (VÉLO SUISSE, 2019). Selon le dernier Microrecensement Mobilité et Transports (MRMT), 7 % des ménages suisses possédaient au moins un VAE en 2015 (OFS, ARE, 2017).

L'usage des VAE se développe rapidement (FISHMAN, CHERRY, 2016; PRADEL, 2015). Mais à qui ce mode de transport s'adresse-t-il? Les VAE sont-ils utilisés de la même manière que les vélos mécaniques sans assistance électrique ou leur usage se rapproche-t-il de celui des deux-roues motorisés? Une meilleure connaissance de ce mode émergent permettra de mieux positionner le VAE parmi d'autres pratiques de mobilité.

Cet article vise à questionner la manière dont le VAE se diffuse dans la population suisse et la manière dont il se positionne par rapport au vélo traditionnel et aux deux-roues motorisés. Notre posture vise à comparer les profils et pratiques liés à ces différents deux-roues. Nous nous basons sur les données du Microrecensement Mobilité et Transports 2015, une base de données produite par l'Office fédéral de la statistique et l'Office fédéral du développement territorial en Suisse afin de caractériser les ménages équipés et les pratiques de mobilité associées à ces modes.

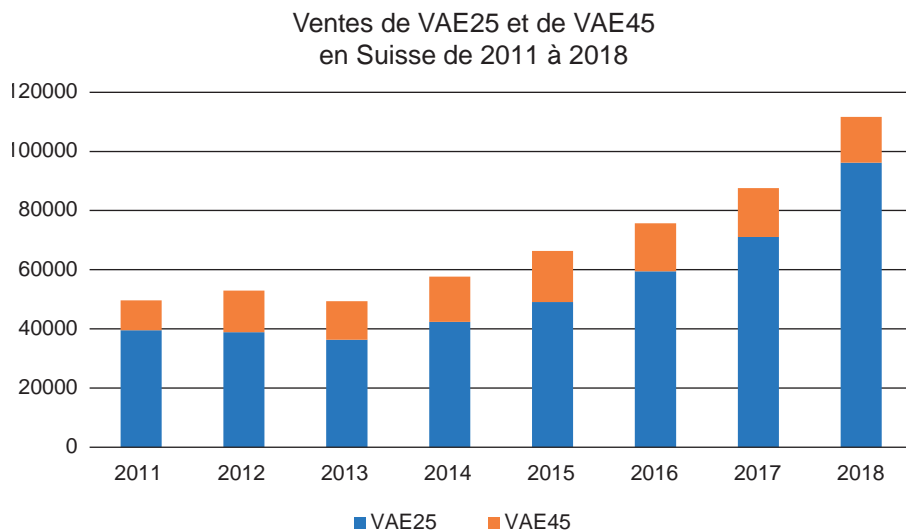
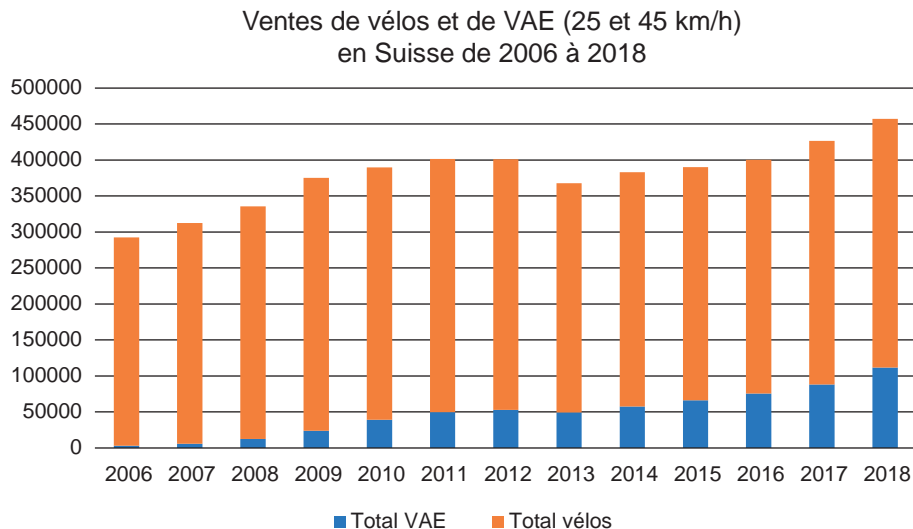
CONTEXTUALISATION

UNE FORTE CROISSANCE DE LA POSSESSION ET DE L'USAGE DES VAE

Chaque mode de déplacement sous-entend un rapport particulier avec les territoires traversés. Amar (1993) évoque ainsi le concept d'adhérence urbaine des déplacements, qui questionne le lien entre la mobilité et les territoires dans lesquels elle s'inscrit. Ainsi, la voiture a une forte adhérence en périphérie tandis que la marche et le vélo sont plus spécifiquement adaptés à un usage en centre-ville (RAVALET, 2007). Mais cette adhérence du vélo a aussi changé au fil du temps. En France, la pratique du vélo était reléguée des villes vers les zones rurales et périphériques pendant la seconde moitié du xx^e siècle (HÉLAN, 2015). Principalement utilisé dans le cadre des loisirs ou comme sport (CARRÉ, 1995), le vélo faisait longtemps office de mode de transport par défaut pour les personnes ne disposant pas d'alternative (en particulier les personnes sans permis de conduire). Aujourd'hui, le vélo est revenu en milieu urbain où il remplit une fonction davantage utilitaire dans la mobilité des citoyens.

Mais qu'entendons-nous plus précisément par vélo à assistance électrique (VAE)? En premier lieu, une différence doit être établie entre les «vélos électriques» et les

Graphique 1 : Ventes de vélos et de VAE en Suisse, 2006-2018



Source: VéloSuisse. <http://www.velosuisse.ch>.

« vélos à assistance électrique » (ROSE, 2012). En effet, comme l'indique son nom, un « vélo à assistance électrique » nécessite de pédaler pour activer le moteur. À l'inverse, un « vélo électrique » peut être doté d'une poignée permettant d'accélérer même sans pédalage. Cette distinction est source de confusion puisque le terme anglais de « *ebike* » et son corollaire français de « vélo électrique » sont souvent utilisés aussi bien pour décrire les vélos électriques que pour les vélos à assistance électrique¹.

En Suisse, deux types de VAE peuvent être distingués, selon la vitesse maximale permise par l'assistance électrique. Ce sont les VAE45 (dont l'assistance s'arrête à 45 km/h) et les VAE25 (dont l'assistance s'arrête à 25 km/h). Au niveau des ventes, les VAE25 sont très majoritaires et portent la dynamique de croissance la plus forte ces dernières années. Ainsi, en 2018, 94 486 VAE25 neufs étaient vendus en Suisse, contre 15 526 VAE45. La part de VAE dans le total des ventes de vélos n'a fait que croître : elle est passée de 1,1 % en 2006 à 32,3 % en 2018.

QUI SONT LES POSSESSEURS ET USAGERS DES VAE ?

Il est difficile de faire émerger une tendance claire au sein de la littérature sur le profil des possesseurs et usagers du VAE², car les résultats ne sont pas toujours concordants et les échantillons sur lesquels ils se basent sont parfois de petite taille. Ce constat s'explique également par le caractère récent de cette pratique, dont le développement est en cours. Aussi certains travaux mettent-ils en évidence une plus grande part de femmes que d'hommes parmi les possesseurs ou les usagers (HAUSTEIN, MOLLER, 2016; BERNARDONI *et al.*, 2009) alors que d'autres auteurs concluent à la tendance inverse (WOLF, SEEBAUER, 2014; MACARTHUR *et al.*, 2013; JOHNSON, ROSE, 2013)³.

L'âge des usagers du VAE a longtemps été associé aux retraités, pour lesquels le VAE a été originellement développé (WEINERT *et al.*, 2007). La plupart des études européennes et américaines relèvent que les personnes situées dans la seconde partie de la vie active (40-65 ans) forment près de la moitié des possesseurs de VAE (JOHNSON, ROSE, 2013; MACARTHUR *et al.*, 2014; BUFFAT *et al.*, 2014; BERNARDONI *et al.*, 2009). Mais des exceptions subsistent : Wolf, Seebauer (2014) constatent une proportion plus élevée de retraités (62 %) et à l'inverse, Bernardoni *et al.* (2009) observent une proportion très faible de cette même catégorie de population (6 %)

¹ Des précautions s'imposent en raison de la diversité des véhicules regroupés sous le terme de « *ebike* », particulièrement en Chine, où il concerne également des scooters électriques équipés de pédales. Ce type de véhicule s'est développé pour profiter d'une législation particulièrement souple (ROSE, 2012; WEINERT *et al.*, 2007). Nous ne citerons donc pas les résultats des recherches menées sur les *ebikes* chinois, qui ne sont souvent pas des « vélos à assistance électrique » au sens strict.

² Il est possible de distinguer les possesseurs de VAE des usagers dans la mesure où ces derniers peuvent se déplacer avec un VAE sans que celui-ci ne leur appartienne. À l'inverse, des personnes peuvent avoir un VAE sans l'utiliser.

³ À noter que les deux références MacArthur *et al.* (2013) et Johnson, Rose (2013) portent sur des terrains situés aux États-Unis.

parmi les possesseurs de VAE. Ces divergences peuvent être expliquées par des contextes territoriaux très différenciés ainsi que par des variations dans les modalités de recrutement des répondants.

Le revenu et le niveau de formation des usagers de VAE sont supérieurs à la moyenne de la population dans la plupart des contextes étudiés (HAEFELI *et al.*, 2012; JOHNSON, ROSE, 2013; MACARTHUR *et al.*, 2014; BUFFAT *et al.*, 2014; BERNARDONI *et al.*, 2009). Ceci peut notamment s'expliquer par le prix d'achat des VAE qui se situe généralement, selon VéloSuisse, autour de 3 500 francs suisses⁴. Il s'agit en grande partie de personnes professionnellement actives et disposant souvent d'une formation de niveau tertiaire. En termes de localisation, on pourra noter que les propriétaires de VAE dans les études suisses, allemandes et autrichiennes habitent principalement dans les couronnes des agglomérations (tissu suburbain et périurbain) et des espaces ruraux, et moins les centres urbains (PREISSNER *et al.*, 2013; BUFFAT *et al.*, 2014; BERNARDONI *et al.*, 2009; WOLF, SEEBAUER, 2014).

QUELLE ARTICULATION DU VAE AVEC LES AUTRES MODES ?

Nous nous intéressons dans cette partie à la manière dont la possession d'un VAE s'articule avec la possession d'un autre véhicule ou d'un abonnement de transports publics. L'étude menée par Ecoplan (BUFFAT *et al.*, 2014) met en évidence, parmi les critères d'achat du VAE, la volonté de pratiquer une activité sportive, les enjeux de santé et le désir de réduire l'utilisation de la voiture. Ces critères suggèrent que le choix du VAE ne se construit pas dans le référentiel du vélo conventionnel mais plutôt en opposition à celui de la voiture, en offrant aux automobilistes une entrée dans la pratique du vélo ou une reprise de cette dernière. Plusieurs publications confirment que les usagers du VAE justifient leur achat par une volonté de remplacer une partie des trajets effectués en voiture (JOHNSON, ROSE, 2013; MACARTHUR *et al.*, 2014; POPOVICH *et al.*, 2014).

Les usagers du VAE possèdent un nombre moyen de voitures par ménage supérieur à la population générale (JOHNSON, ROSE, 2013; MACARTHUR *et al.*, 2014; BUFFAT *et al.*, 2014; BERNARDONI *et al.*, 2009; WOLF, SEEBAUER, 2014), sauf dans une étude menée à Bâle (HAEFELI *et al.*, 2012). C'est également le cas pour l'équipement en vélos (PREISSNER *et al.*, 2013; BUFFAT *et al.*, 2014; BERNARDONI *et al.*, 2009). En revanche, la possession d'abonnements de transports publics par les usagers de VAE semble être inférieure à la moyenne (PREISSNER *et al.*, 2013; BERNARDONI *et al.*, 2009), sauf dans le cas bâlois (HAEFELI *et al.*, 2012). Ces résultats sont bien entendu liés au lieu d'habitation, les usagers du VAE étant surreprésentés en milieu suburbain et rural, où le taux de motorisation est le plus élevé. On notera également que la possession de VAE et de deux-roues motorisés est positivement corrélée (DILL, ROSE, 2012; ROSE, 2012).

Au niveau des usages, Lee *et al.* (2015) et Buffat *et al.* (2014) montrent que les déplacements en VAE remplacent souvent des déplacements en vélo conventionnel d'une part, et en voiture d'autre part. Dans le premier cas, le VAE permet un remplacement complet du vélo pour tous les trajets. Grâce à son assistance électrique, il

⁴ <http://www.velosuisse.ch/>

permet de réduire l'effort nécessaire à son utilisation, notamment chez des personnes aux capacités physiques diminuées, en cas de forte pente, sur de longs trajets, ou pour du transport fréquent de charges ou d'enfants. L'effet de remplacement du vélo conventionnel par le VAE, notamment chez les personnes retraitées, est confirmé par Wolf, Seebauer (2014). Dans le second cas, le remplacement de trajets effectués en voiture ne signifie pas forcément la substitution de la voiture mais souvent une réduction de son utilisation sur certains trajets.

Comme le montre cette brève revue de la littérature, l'état des connaissances sur le VAE est encore limité, notamment en ce qui concerne l'usage du VAE et son articulation avec d'autres pratiques de mobilité. Cette articulation concerne l'intermodalité, soit l'usage du VAE et d'autres modes au sein du même déplacement, et la multimodalité, soit l'usage du VAE en alternance avec d'autres modes sur différents trajets. Dans la perspective d'une approche omnimodale (HÉRAN, 2017), nous proposons de discuter des modalités de la diffusion du VAE en comparant son usage à celui d'autres catégories de deux-roues motorisés.

DONNÉES ET MÉTHODE

Le travail analytique est basé sur l'édition 2015 du Microrecensement Mobilité et Transports (OFS et ARE, 2017), qui est une enquête réalisée tous les cinq ans auprès de la population résidente en Suisse par l'Office fédéral de la statistique et l'Office fédéral du développement territorial. L'édition de 2015 rend compte des pratiques de mobilité de 57 090 ménages. Dans chacun de ces ménages, une personne a été interrogée sur tous les déplacements réalisés la veille du jour d'enquête. À noter que les jours de week-end sont également considérés, ce qui est important notamment pour l'analyse des déplacements de loisir. Une pondération calculée par l'Office fédéral de la statistique afin de constituer un échantillon représentatif est appliquée dans l'ensemble des analyses.

Dans la suite de l'article, nous cherchons systématiquement à comparer les caractéristiques de la possession et de l'usage des différentes gammes de deux-roues : le vélo mécanique (ou conventionnel), le VAE (VAE25 et VAE45 inclus), les « petits deux-roues motorisés » (mobylettes, vélomoteurs et petites motos de 50 cm³ maximum, ci-après : petits 2RM), et les « grands deux-roues motorisés » (motos et scooters de 125 cm³ et plus, ci-après : grands 2RM).

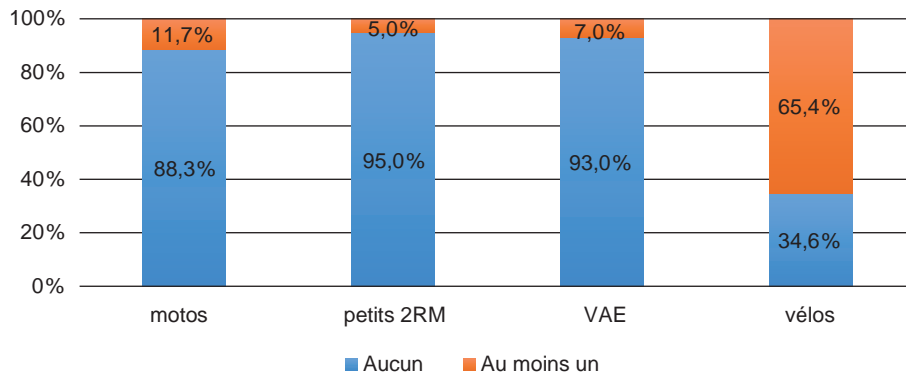
Nous présentons dans un premier temps les résultats en termes de possession. Nous en viendrons ensuite à rendre compte des caractéristiques socio-économiques et démographiques des usagers pour terminer par une présentation des déplacements réalisés selon le type de deux-roues (vélo, VAE, petit 2RM ou grand 2RM).

RÉSULTATS

POSSÉDER UN DEUX-ROUES

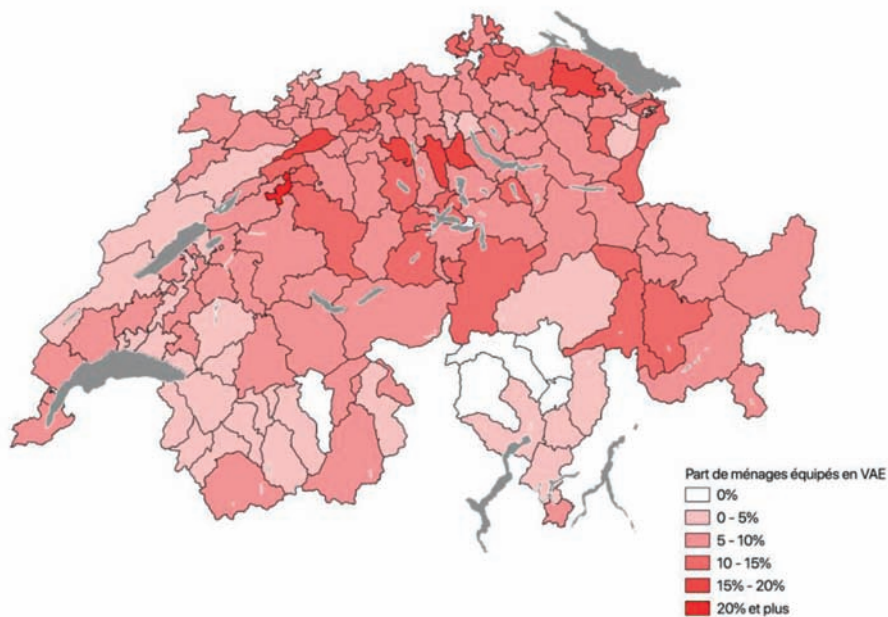
Selon les données du MRMT 2015, le vélo est très répandu parmi les ménages suisses (65,4 %), alors que les grands 2RM (moto, scooter) le sont beaucoup moins (11,7 % des ménages). Sur le graphique 2, nous pouvons observer que malgré sa nouveauté, le VAE est déjà plus présent dans les ménages suisses (7 %) que les petits deux-roues motorisés (5 %). Bien que nous ne distinguions pas les VAE25 et

Graphique 2 : Possession de deux-roues dans les ménages suisses



Source : MRMT 2015.

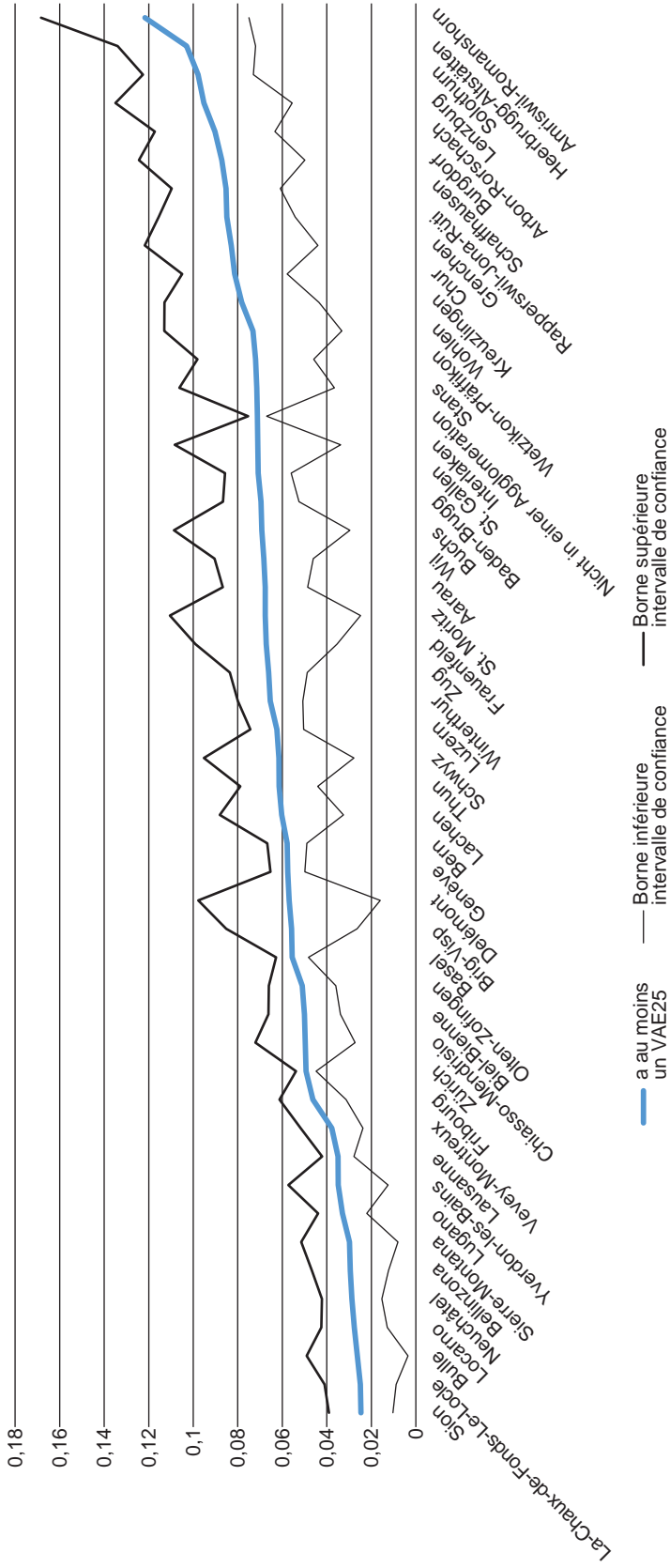
Figure 1 : Équipement des ménages en VAE par district



Source : MRMT 2015.

les VAE45 pour des questions d'effectifs disponibles dans le MRMT, notons tout de même que 5,95% des ménages suisses possèdent au moins un VAE 25 et 1,2% au moins un VAE 45 (ce qui veut dire également que 0,15% des ménages possèdent les deux).

Graphique 3 : Part des ménages ayant au moins un VAE dans les agglomérations suisses



La représentation cartographique de la part des ménages équipés en VAE (fig. 1), mesurée à l'échelle des districts, permet de noter la présence plus grande des VAE en Suisse alémanique (au nord, au centre et à l'est de la Suisse). Les agglomérations de Bâle, Berne, Zurich ne se distinguent en revanche pas par des taux d'équipement particulièrement élevés et ce sont des régions plutôt périurbaines et rurales au sein desquelles le taux d'équipement des ménages dépassait 10 % voire 15 % en 2015. Ce résultat peut également être observé sur le graphique 3, pour lequel les analyses ont cette fois été menées à l'échelle des agglomérations suisses.

Afin d'être en mesure de décrire les possesseurs de deux-roues, nous avons réalisé quatre analyses de régression logistique visant à expliquer les facteurs déterminants de la possession d'au moins un vélo, un VAE, un petit 2RM ou un grand 2RM.

En écho aux éléments présentés dans la partie I, nous avons décidé de retenir pour les analyses les variables de la taille, du type et du niveau de revenu des ménages, ainsi que les variables de caractérisation spatiale que sont la région linguistique et le degré d'urbanisation de la commune de résidence. Dans la mesure où il s'agit d'un élément important, nous avons également décidé de caractériser les ménages relativement à la position de leurs membres dans le parcours de vie mesurée ici par l'âge moyen des adultes qui le composent⁵. Pour éviter les effets d'interaction entre le type et la taille de ménage, nous avons construit une variable *ad hoc* en les regroupant. Le niveau de détail de la variable construite se justifie par les différences importantes et significatives qui peuvent être relevées sur l'équipement en modes de transport, par exemple entre les familles avec un enfant et celles avec deux enfants et plus. La variable relative au niveau de revenu regroupe les ménages selon leur tercile d'appartenance («revenu faible», «revenu moyen», «haut revenu»). La région linguistique distingue les régions alémaniques, francophones et italophones. Nous ne considérons pas la région romanche en raison du faible échantillon à notre disposition. Enfin, le degré d'urbanisation est issu de la catégorisation européenne Espon, basée sur la densité des territoires. Cette variable est utilisée par Eurostat et décrite dans ses notices méthodologiques⁶. L'emploi de ces variables spatiales se justifie par les grandes différences de possession et d'usage du vélo observées en Suisse selon les régions linguistiques et le caractère urbain, périurbain ou rural des territoires de résidence.

Le tableau 1 synthétise les quatre régressions logistiques annoncées (qui sont par ailleurs toutes significatives avec $p < 0,001$). Ces régressions logistiques se lisent en colonne⁷. On note qu'un ménage disposant d'un haut revenu a 1,235 fois plus de chance qu'un ménage ayant un revenu moyen de posséder un VAE. Que ce soit pour les grands 2RM, les VAE ou les vélos, plus les revenus sont élevés, plus le ménage a de chance d'être équipé. L'effet du revenu sur l'équipement est plus fort sur les grands 2RM et les vélos que sur le VAE. En ce qui concerne les petits deux-roues motorisés, la tendance est inverse puisque les plus hauts revenus ont moins de chance de s'équiper que les revenus moyens et faibles.

⁵ Pour les couples avec ou sans enfants, nous avons pris la moyenne d'âge des deux partenaires. Pour les colocations, nous avons calculé la moyenne de l'âge de tous les membres.

⁶ <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/degree-of-urbanisation/background>.

⁷ L'influence de chaque variable est mesurée par les odds ratio qui expriment de combien la chance d'avoir le permis de conduire est multipliée quand une modalité donnée est respectée en comparaison avec une modalité de référence («réf.»). Si l'odds ratio est supérieur à 1, la chance augmente ; s'il est inférieur à 1, la chance diminue. Pour chaque odds ratio, un test de significativité est réalisé.

Tableau 1 : Synthèse des quatre régressions logistiques sur la possession de deux-roues

VARIABLE DÉPENDANTE : POSSESSION D'AU MOINS...		UNE MOTO	UN PETIT 2RM	UN VAE	UN VÉLO
Type et taille du ménage	Ménage à une personne (réf.)				
	Couple sans enfant	1.927***	2.079***	2.320***	2.014***
	Couple avec un enfant	1.898***	3.110***	2.082***	2.989***
	Couple avec deux enfants ou plus	2.113***	6.255***	2.585***	5.978***
	Famille monoparentale avec un enfant	1.191*	3.055***	1.660***	2.176***
	Famille monoparentale avec deux enfants ou plus	1.468***	4.530***	2.061***	5.663***
	Autres ménages avec deux personnes	1.904***	2.510***	1,092	1.585***
	Autres ménages avec plus de deux personnes	2.933***	3.127***	2.610***	4.038***
Revenu du ménage par classes	Faible revenu	0.523***	1,054	0.711***	0.622***
	Revenu moyen (réf.)				
	Haut revenu	1.324***	0.856***	1.235***	1.459***
Position du ménage dans le parcours de vie	18 à 24 ans	0.741**	1,111	0.194***	1,109
	25 à 44 ans	0.754***	0.496***	0.524***	1.413***
	45 à 64 ans (réf.)				
	65 à 74 ans	0.475***	0.606***	1.566***	0.668***
	75 ans et plus	0.162***	0.507***	0.791***	0.284***
Région linguistique	Région alémanique (réf.)				
	Région romande	1.175***	0.525***	0.578***	0.393***
	Région italophone	1.978***	0,874	0.424***	0.443***
Degré d'urbanisation	Urbanisation forte (réf.)				
	Urbanisation moyenne	1.115***	1.412***	1.291***	1.327***
	Urbanisation faible	1.289***	2.029***	1.433***	1.420***
Constante		0.107***	0.022***	0.044***	1.273***
* p<0.1					
**p<0.05					
***p<0.01					

Source : MRMT 2015.

Pour tous les types de deux-roues, les ménages à une personne ont statistiquement moins de chance d'être équipés que les autres. L'équipement en véhicules tend ainsi à augmenter avec la taille du ménage, la présence d'enfant(s) jouant notamment sur l'équipement en vélos voire en petits 2RM. Au niveau de la position dans le parcours de vie, on note que les ménages pour lesquels la moyenne d'âge des adultes est située dans la tranche d'âge des 45-64 ans sont plus concernés par la possession des deux-roues motorisés (petits et grands 2RM). Lorsque cette moyenne d'âge est située dans la tranche des 65-74 ans, la possession d'un VAE est plus forte alors que les ménages dans lesquels la moyenne d'âge des adultes est comprise entre 25 et 44 ans s'orientent plutôt vers un vélo.

En ce qui concerne la région linguistique, les ménages résidant dans la partie alémanique ont systématiquement plus de chance d'être équipés de petits 2RM, de VAE et de vélos que les résidents des autres régions. Seuls les grands 2RM échappent à cette tendance. Le rôle incitatif joué par les pouvoirs publics en matière de développement de l'usage du vélo dans les territoires alémaniques, et la cyclabilité plus importante de ces territoires (infrastructures, aménagements, cohabitation avec le trafic motorisé, etc.) expliquent assez largement ces différences (RÉRAT *et al.*, 2019). Nous notons finalement que l'équipement 2RM augmente quand le taux d'urbanisation du territoire de vie baisse. La possession de ce type de véhicule est ainsi davantage présente dans les zones les moins denses.

QUELS USAGES DES DEUX-ROUES ?

Dans cette section, nous visons à caractériser sur un plan sociodémographique, économique et géographique les personnes ayant utilisé (et non simplement possédé) un deux-roues pour au moins un trajet la veille du jour d'enquête. Contrairement à la partie précédente qui s'intéressait aux ménages, l'échelle de l'individu est prise en compte ici.

Pour rendre compte de l'ampleur de l'utilisation de ces véhicules, le tableau 2 présente la part modale des quatre types de deux-roues dans l'ensemble déplacements effectués pour la journée de référence, selon la région linguistique de résidence. Le VAE, comme le vélo, est proportionnellement peu utilisé par rapport aux grands et aux petits 2RM dans les régions francophones et italophones. À l'inverse, vélo et VAE sont nettement plus utilisés dans les cantons alémaniques. Dans tous les cas, l'écart entre possession et usage est manifeste pour l'ensemble des deux-roues.

Tableau 2 : Part modale des deux-roues sur l'ensemble des déplacements par région linguistique

	PETIT 2RM	MOTO	VAE	VÉLO	AUTRES	TOTAL
Région alémanique	0,5%	0,6%	0,5%	8,0%	90,4%	100,0%
Région romande	0,5%	1,4%	0,4%	2,5%	95,1%	100,0%
Région italophone	0,9%	1,7%	0,3%	2,4%	94,8%	100,0%

Source : MRMT 2015.

Tableau 3 : Synthèse des quatre régressions logistiques sur l'usage des deux-roues

VARIABLE DÉPENDANTE : USAGE LE JOUR ENQUÊTÉ D'...		UNE MOTO	UN PETIT 2RM	UN VAE	UN VÉLO
Position du ménage dans le parcours de vie	18 à 24 ans	1,094	2.569***	0.482*	1.393***
	25 à 44 ans (réf.)				
	45 à 64 ans	1.188*	1,178	1.762***	0,991
	65 à 74 ans	0.401***	0,847	1.835***	0.582***
	75 ans et plus	0.185***	0.445*	1,323	0.290***
Genre	Homme (réf.)				
	Femme	0.133***	0.369***	1.223*	0.876***
Niveau de scolarité	Scolarité obligatoire maximum (réf.)				
	Scolarité secondaire	1.473*	0.641**	1.611**	1.535***
	Scolarité supérieure	1,082	0.566**	2.996***	2.526***
Revenu du ménage par classes	Faible revenu	0.446***	0,839	0,781	0.904*
	Revenu moyen (réf.)				
	Haut revenu	1,166	0,963	0,967	0.867***
Région linguistique	Région alémanique (réf.)				
	Région romande	2.743***	1,102	1,010	0.367***
	Région italophone	3.416***	2.064***	0,726	0.333***
Degré d'urbanisation	Urbanisation forte (réf.)				
	Urbanisation moyenne	0.754***	0.760*	0,864	0.702***
	Urbanisation faible	0.636***	0,753	0.540***	0.527***
Constante		0.017***	0.011***	0.003***	0.105***
* p<0.1					
**p<0.05					
***p<0.01					

Source : MRMT 2015.

La régression logistique présentée au tableau 3 indique les facteurs susceptibles de prédire l'utilisation de chaque catégorie de deux-roues. La densité du lieu de résidence est le seul facteur commun aux quatre types de deux-roues, l'usage croissant avec la densité du lieu de résidence. Concernant l'âge, on note que les plus jeunes (18-24 ans) ont plus de chances que les 25-44 ans de rouler sur un petit deux-roues motorisé, et qu'à partir de 65 ans, l'usage est moins important pour tous les types de deux-roues excepté le VAE. Dans le même temps, les femmes utilisent légèrement plus le VAE que les hommes, alors que la tendance est inverse pour tous les autres deux-roues. Les revenus n'ont qu'un impact limité, alors que le niveau d'éducation semble associé,

lorsqu'il croît, à un usage potentiellement plus important du vélo et du VAE. La partie italophone est un territoire sur lequel les deux-roues motorisés sont plus utilisés qu'ailleurs, tandis que le vélo est plus présent dans les régions germanophones. Concernant le VAE, les différences régionales sont faibles et non significatives.

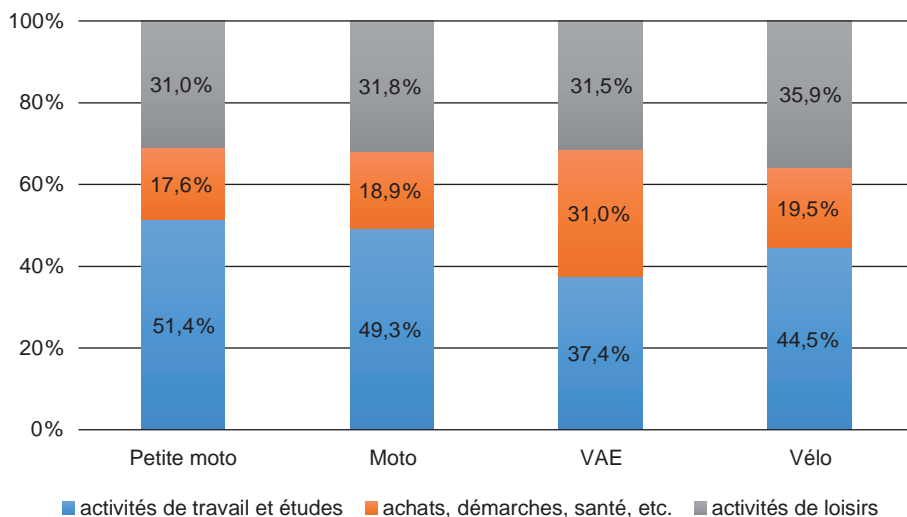
Les résultats obtenus sont assez différents entre la possession et l'usage. Par exemple, la possession d'un VAE est plus forte en Suisse alémanique mais l'usage n'est que légèrement supérieur dans cette région par rapport à la Suisse romande. D'autre part, alors que la possession est plus forte lorsque l'on s'éloigne des zones denses, la tendance inverse peut être observée pour l'usage, qui est lui plus élevé en ville. Nous verrons plus loin que cet élément est notamment lié à une utilisation plus largement récréationnelle (donc moins fréquente) du VAE en zone peu dense. Parallèlement, bien que des revenus élevés s'accompagnent d'un équipement plus fort, cette différence s'estompe lorsqu'il s'agit de l'usage. Cela peut s'expliquer notamment par l'équipement automobile plus fort des populations plus aisées, qui vont donc avoir un usage plus ciblé du VAE.

PRATIQUE UTILITAIRE OU PRATIQUE DE LOISIRS ?

L'enjeu dans cette section est de caractériser la manière dont sont utilisés les deux-roues selon les motifs de déplacement.

Nous avons décidé ici de caractériser ces pratiques selon le degré de contrainte de l'activité associée (et non le degré de choix dans le mode de transport). Nous considérons ici : 1. les activités de travail et études, 2. les achats, les démarches administratives, les déplacements pour la santé, etc. et 3. les loisirs (soit comme activité de

Graphique 4 : Motifs d'utilisation des deux-roues selon l'activité associée



Source : MRMT 2015.

loisir en tant que telle, soit en tant que mode pour rejoindre une activité de loisir). Le graphique 4 montre que les différences entre les deux-roues sont relativement faibles quant à la raison pour laquelle ils sont utilisés. Ainsi, les loisirs concernent entre 31 % des déplacements pour les petites motos et 36 % des déplacements environ pour les vélos. L'usage des deux-roues moteur pour le travail ou les études est fort pour les motos et petites motos (il concerne la moitié des déplacements avec ces modes). Notons également que le VAE est plus utilisé que les autres modes pour les déplacements de type achats, services, etc. Bien que les effectifs réduits ne nous permettent pas d'analyser plus finement les raisons de ces différences, la présence plus forte de femmes parmi les usagers du VAE peut expliquer en partie ce résultat.

Tableau 4 : Régression logistique sur l'usage du VAE pour des motifs de loisirs plutôt qu'utilitaires

VARIABLE DÉPENDANTE : SE DÉPLACER POUR LES LOISIRS EN VAE		B
Âge	18 à 24 ans	-0,527
	25 à 44 ans	-0,002
	45 à 64 ans (réf.)	
	65 à 74 ans	0,871
	75 ans et plus	1,794
Genre	Homme (réf.)	
	Femme	0,004
Revenu du ménage	Faible revenu	-0,174
	Revenu moyen (réf.)	
	Haut revenu	-0,320
Niveau de scolarité	Scolarité obligatoire maximum	-0,367
	Scolarité secondaire (réf.)	
	Scolarité supérieure	-0,171
Région linguistique	Région alémanique (réf.)	
	Région romande	-0,134
	Région italophone	-1,529
Degré d'urbanisation	Urbanisation forte (réf.)	
	Urbanisation moyenne	-0,037
	Urbanisation faible	-0,345
Constante		-0,669
* p<0.1		
** p<0.05		
*** p<0.01		

Source : MRMT 2015.

Nous avons vu dans la section précédente que le VAE était moins utilisé dans la région italophone que dans les régions romandes et alémaniques. L'usage qui en est fait est essentiellement de nature utilitaire. En d'autres termes, les Tessinois (région italophone) sont moins nombreux à utiliser un VAE pour se balader ou faire des sorties sportives. L'usage encore très fréquent des motos et petits deux-roues motorisés dans ce canton (tableau 3) peut expliquer le moindre usage en général et pour les motifs loisirs du VAE. Pour mieux comprendre cet usage du VAE, nous avons réalisé une analyse de régression logistique (tableau 4). On remarque ainsi que l'usage du VAE dans le cadre des loisirs concerne plus particulièrement les personnes de 65 ans et plus et les régions francophones et germanophones. À l'inverse, ni le revenu, le genre, le niveau de scolarité ni le degré d'urbanisation du lieu de résidence n'ont un effet sur l'usage du VAE pour les loisirs.

Le même type d'analyse réalisé pour l'usage de loisirs des petits 2RM et du vélo conventionnel nous permet parallèlement de montrer que les jeunes adultes (18-24 ans) utilisent plus ces deux modes en général et pour les loisirs que ne le font les 45-64 ans. C'est le cas également des hommes par rapport aux femmes. Les régions linguistiques n'ont ici qu'un faible effet. En revanche, on note de manière très nette l'orientation loisirs du vélo pour les personnes qui résident dans les zones les moins urbaines.

AMPLITUDE SPATIALE

Les distances moyennes parcourues lors des déplacements avec les différents deux-roues sont croissantes en fonction de la puissance développée, lorsque l'on passe du vélo (3,4 km) au VAE (4,4 km), aux petits 2RM (4,5 km), puis avec une forte augmentation chez les grands 2RM (14,4 km).

La portée spatiale des trajets réalisés en deux-roues augmente avec la part des motifs de loisirs dans l'ensemble des déplacements. En effet, l'usage de loisirs est par nature plus long qu'un usage utilitaire, puisque le déplacement constitue le but même de l'activité. Dans la région italophone, où le VAE est peu utilisé pour les loisirs, la distance moyenne parcourue est plus faible.

Tableau 5: Distance moyenne par type de deux-roues et par degré d'urbanisation de la commune de résidence

DISTANCES MOYENNES (EN KM)	URBANISATION FORTE	URBANISATION MOYENNE	URBANISATION FAIBLE
Petite moto	3,6	4,2	5,8
Moto	8,1	15,1	25,6
VAE	3,5	4,4	6,8
Vélo	3,1	3,3	4,1

Source: MRMT 2015.

Tableau 6 : Distance moyenne par type de deux-roues et par région linguistique

DISTANCES MOYENNES (EN KM)	RÉGION ALÉMANIQUE	RÉGION ROMANDE	RÉGION ITALOPHONE
Petite moto	4,5	4,5	4,5
Moto	18,8	10,9	9,4
VAE	4,5	4,4	2,8
Vélo	3,2	4,4	3,9

Source : MRMT 2015.

Quel que soit le type de deux-roues, la distance moyenne augmente lorsque le degré d'urbanisation du lieu de résidence baisse. L'amplitude des variations est particulièrement forte pour les grands 2RM, les petits 2RM et les VAE, alors qu'elle est plus faible pour le vélo. Cette variabilité des distances montre que la motorisation, qu'il s'agisse d'une assistance électrique ou d'un moteur thermique, permet une adaptation à l'allongement des distances requises pour rejoindre les activités dans les zones moins denses. Notons à ce titre que les distances moyennes parcourues par les VAE en milieu faiblement urbanisé (6,8 km) dépassent celles des petits 2RM (5,8 km).

CONCLUSION

Les éléments présentés dans cet article permettent une meilleure compréhension de la manière dont le VAE se diffuse en Suisse, en situant ce mode de transport par rapport aux autres types de deux-roues qui sont, d'une part, le vélo conventionnel, et d'autre part, les grands 2RM (moto, scooter de 125 cm³ et plus) et les petits 2RM (mobylette, vélomoteur et petites motos).

En cohérence avec les résultats d'autres recherches, nous avons pu montrer que la possession d'un ou plusieurs VAE augmente avec la taille du ménage et le niveau de revenu. Les ménages situés dans des zones périphériques ou rurales sont plus équipés que ceux qui sont situés en zone plus fortement urbanisée. Ces mêmes tendances touchent à la fois le VAE, le vélo et les petits et grands deux-roues motorisés. Le taux d'équipement du VAE semble également suivre l'équipement en vélo conventionnel, puisque la Suisse alémanique, où l'on retrouve la possession et l'usage les plus élevés du vélo, est également celle où la probabilité qu'un ménage soit équipé d'un VAE est la plus forte. Quelques spécificités concernent la possession de grands 2RM, qui est plus forte dans les régions francophones et italophones que dans la région germanophone. Notons également que dans les ménages d'âge mûr (dont la personne de référence a entre 45 et 65 ans), la possession de motos et de petits deux-roues motorisés est plus forte, tandis que le vélo est plus présent dans les ménages jeunes et le VAE plus présent dans les ménages âgés. Ces résultats indiquent qu'il y a sans doute un effet générationnel dans la préférence pour certains types de deux-roues qui mériterait d'être étudié dans de futures recherches.

Les différences entre deux-roues sont plus marquées au niveau de l'usage que de la possession. Vélo mécanique et VAE sont tous deux beaucoup plus utilisés dans les territoires urbains, même si les taux de possession y sont plus faibles. Mais le VAE se différencie du vélo par un âge moyen plus élevé de ses usagers, et une plus grande représentation des femmes que des hommes.

L'analyse des motifs de déplacement met en évidence l'apport de l'assistance électrique pour parcourir des distances plus importantes dans des territoires peu urbanisés, une qualité que possèdent également les deux-roues motorisés mais qui fait défaut au vélo conventionnel.

Compte tenu de l'ensemble des résultats obtenus, il semble intéressant de revenir vers la notion d'adhérence urbaine (AMAR, 1993) évoquée en début d'article pour aborder les rôles différents qu'endossent les deux-roues selon la densité du milieu dans lequel ils sont utilisés. Ainsi, alors que le vélo à assistance électrique s'apparente au vélo conventionnel en milieu urbain dense, son usage se rapproche de celui d'un petit deux-roues motorisé en milieu moyennement et faiblement dense. Plus « souple » qu'un vélo conventionnel lorsque les trajets s'allongent et que le gradient de densité va en s'amenuisant, le VAE s'inscrit donc comme complémentaire à celui-ci, notamment en dehors de la ville, ainsi que pour attirer une population plus âgée, que le vélo n'arrive que partiellement à toucher.

Concernant la méthode employée, les données du Microrecensement Mobilité et Transports se révèlent pertinentes pour rendre compte des dynamiques d'équipement des deux-roues actuelles mais aussi passées, à l'échelle nationale. L'étude des usages est plus limitée à cause du faible nombre de trajets recensés en deux-roues, qui ne permet pas un focus territorial fin. En outre, les VAE et les vélos conventionnels ont des fréquences d'usage très variables selon les personnes. Un recueil des déplacements limité à un jour seulement (la veille du jour d'enquête) limite la possibilité d'une analyse des articulations intermodales et multimodales de ces modes. Finalement, si les études sur le VAE se font plus nombreuses ces dernières années, les connaissances sur l'influence du territoire sur cette pratique, comme sur celle des deux-roues motorisés, restent rares. Notre contribution à ce champ apporte ainsi quelques éclaircissements qui mériteraient d'être encore approfondis lors de futures recherches.

BIBLIOGRAPHIE

- AMAR Georges, 1993: «Pour une écologie urbaine des transports», *Les Annales de la recherche urbaine*, 59-60, 4-15.
- BERNARDONI Sebastiano, ISELI Aude, MUNAFO Sébastien, 2009: «Usagers, usages et potentiel des vélos à assistance électrique. Résultats d'une enquête menée dans le canton de Genève», Observatoire universitaire de la mobilité, Université de Genève.
- BUFFAT Marcel, HERZOG Daniela, NEUENSCHWANDER René, NYFFENEGGER Bettina, BISCHOF Tamara, 2014: «Verbreitung und Auswirkungen von E-Bikes in der Schweiz», *Ecoplan*, IMU.

- CARRÉ Jean-René, 1995: «La bicyclette un mode de déplacement méconnu dans ses risques comme dans ses usages», *Recherche Transports et Sécurité*, 49, 19-34.
- DILL Jennifer, ROSE Geoffrey, 2012: «Electric Bikes and Transportation Policy: Insights from Early Adopters», *Transportation Research Record: Journal of the Transportation Research Board*, 2314, 1-6.
- FISHMAN Elliot, CHERRY Christopher, 2016: «E-bikes in the Mainstream: Reviewing a Decade of Research», *Transport Reviews*, 36, 1, 72-91.
- GUIDEZ Jean-Marie, DURAND Henri, VARNAISON-REVOLLE Patricia, QUETELARD Bernard, 2007: «La mobilité urbaine des années 2000, Vers un découplage entre la possession et l'usage de la voiture?», Fiche Mobilités: faits et chiffres, 3.
- HAEFELI Ueli, WALKER David, ARNOLD Michael, 2012: «Begleitforschung NewRide 2012 Langzeit profil der E-Bike-Käuferschaft in Basel», *Interface*.
- HAUSTEIN Sonja, MØLLER Mette, 2016: «Age and attitude: Changes in cycling patterns of different e-bike user segments», *International Journal of Sustainable Transportation*, 10, 9, 836-846.
- HÉRAN Frédéric, 2015: *Le retour de la bicyclette - Une histoire des déplacements urbains en Europe, de 1817 à 2050*, Paris: La Découverte.
- JOHNSON Marilyn, ROSE Geoffrey, 2013: «Electric bikes – cycling in the New World City: an investigation of Australian electric bicycle owners and the decision making process for purchase», *Australasian Transport Research Forum 2013 Proceedings*, 10.
- LANGFORD Bryan, 2013: «A comparative health and safety analysis of electric-assist and regular bicycles in an on-campus bicycle sharing system», Doctoral Dissertations, The University of Tennessee Knoxville.
- LEE Aaron, MOLIN Eric, MAAT Kees, SIERZCHULA Will, 2015: «Electric Bicycle Use and Mode Choice in the Netherlands», *Transportation Research Record: Journal of the Transportation Research Board*, 2520, 1-7.
- MACARTHUR John, DILL Jennifer, PERSON Mark, 2014: «Electric Bikes in North America», *Transportation Research Record: Journal of the Transportation Research Board*, 2468, 123-130.
- OFS, ARE, 2017: «Comportement de la population en matière de transports - Résultats du Microrecensement Mobilité et Transports 2015», Office fédéral de la statistique, Office fédéral du développement territorial.
- OORTWIJN Jack, 2018: «E-Bike Sales Soared in EU's Main Markets», *BIKE Europe – Connecting professionals*, article de presse, 29 mars 2018, en ligne. <https://www.bike-eu.com>.
- POPOVICH Natalie, GORDON Elizabeth, SHAO Zhenying, XING Yan, WANG Yunshi, HANDY Susan, 2014: «Experiences of electric bicycle users in the Sacramento, California area», *Travel Behaviour and Society*, 1, 2, 37-44.
- PRADEL Benjamin, 2015: «État de l'art. Le vélo à assistance électrique», rapport d'étude réalisé dans le cadre du programme Vel'Obs.
- PREISSNER Claudia, KEMMING Herbert, WITTOWSKY Dirk, 2013: «Einstellungsorientierte Akzeptanzanalyse zur Elektromobilität im Fahrradverkehr», *ILS und GmbH*.
- RAVALET Emmanuel, BUSSIÈRE Yves, 2012: «Les systèmes de vélos libre-service expliquent-ils le retour du vélo en ville?», *Recherche, Transports et Sécurité*, 28, 15-24.
- RAVALET Emmanuel, 2007: «Modes de vie et modes de ville activités et déplacements quotidiens à Montréal et Lyon», *Environnement Urbain*, 1, a61-a76.

- RÉRAT Patrick, GIACOMEL Gianluigi, MARTIN Antonio, 2019: *Au travail à vélo... La pratique utilitaire de la bicyclette en Suisse*, Neuchâtel: Alphil-Presses universitaires suisses.
- ROSE Geoffrey, 2012: «E-bikes and urban transportation: emerging issues and unresolved questions», *Transportation*, 39, 1, 81-96.
- VÉLOSUISSE, 2019: «Les ventes de VTT électriques ont doublé en Suisse», Communiqué de presse, 8 mars 2019, en ligne. <http://www.velosuisse.ch>.
- VON SCHAİK Jan-Willem, 2019a: «E-Bike Now Biggest Category in the Netherlands», *BIKE Europe – Connecting professionals*, article de presse, 5 mars 2019, en ligne. <https://www.bike-eu.com>.
- VON SCHAİK Jan-Willem, 2019b: «One Million E-Bikes Sold in Germany in 2018; Up 36 Percent!», *BIKE Europe – Connecting professionals*, article de presse, 21 mars 2019, en ligne. <https://www.bike-eu.com>.
- WEINERT Jonathan, MA Chaktan, CHERRY Christopher, 2007: «The transition to electric bikes in China: history and key reasons for rapid growth», *Transportation*, 34, 3, 301-318.
- WOLF Angelika, SEEBAUER Sebastian, 2014: «Technology adoption of electric bicycles: A survey among early adopters», *Transportation Research Part A: Policy and Practice*, 69, 196-211.

E-BIKES: BETWEEN BICYCLES AND MOTORIZED TWO-WHEELERS?

Sales of electrically assisted bicycles (e-bikes) are increasing in most Western countries. In Switzerland, an increasing number of households own an e-bike and the use of this mode of transport has been developing rapidly. Based on data from the Swiss Micro Census on Mobility and Transport, a national survey from 2015, we attempt to characterize the profiles and practices of e-bike users in order to better understand the difference between e-bikes, conventional bicycles and motorized two-wheelers (i.e. scooters or motorcycles). Our results show the specific traits of e-bike owners compared to other modes, in terms of sociodemographic, economic and geographical characteristics.

Keywords: *mobility, bicycles, e-bikes, motorized two-wheelers, Switzerland.*

E-BIKES: ZWISCHEN FAHR- UND MOTORRAD?

Die Verkaufszahlen von elektrisch unterstützten Fahrrädern (E-Bikes) steigen in den meisten westlichen Ländern. In der Schweiz besitzen immer mehr Haushalte E-Bikes und die Nutzung dieses Verkehrsmittels wächst rasant. Basierend auf Daten des Mikrozensus Mobilität und Verkehr, einer nationalen Umfrage aus dem Jahr 2015, haben wir das Profil und die Mobilitätspraktiken von E-Bike-Nutzern herausgearbeitet, um den Unterschied zwischen E-Bikes und herkömmlichen Velos sowie motorisierten Zweirädern besser zu verstehen. Unsere Ergebnisse zeigen, dass sich E-Bike-Nutzer durch spezifische sozio-demografische, wirtschaftliche und geografische Merkmale auszeichnen.

Stichworte: *Mobilität, Fahrräder, E-Bikes, motorisierte Zweiräder, Schweiz.*

PRÉSENTATIONS DE THÈSES

AGROÉCOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT MARAÎCHER AU BURKINA FASO RÉORGANISATIONS SPATIALES, TRANSFORMATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

BASILE GROSS – basile.gross@gmail.com

Directeur de thèse : Prof. Ronald Jaubert

Institut de géographie et durabilité, Université de Lausanne,

Thèse soutenue le 13 juin 2018

Cette étude agroécologique du développement maraîcher porte sur la transformation des rapports entre un environnement naturel (les terroirs maraîchers des zones de Réo et de Ouagadougou au Burkina Faso), une population, et des activités qui les relient. Elle aborde le maraîchage du point de vue socio-économique de la subsistance, en l'articulant à une écologie humaine centrée sur le système agroalimentaire. L'agroécologie est mobilisée en premier lieu en tant que méthode ; elle apparaît aussi en tant qu'objet d'étude à travers les projets et les pratiques agroécologiques.

Si le maraîchage est déjà pratiqué au Burkina Faso avant le xx^e siècle, il gagne en importance à la suite des crises alimentaires des années 1970-1980. La nécessité de sécuriser les ressources hydriques et de développer les cultures de saison sèche mène en effet à la construction de près de deux mille petits barrages. Cette évolution s'inscrit aussi dans des changements plus profonds de l'habitat et des modes de vie.

Les champs individuels et plus particulièrement les jardins de bas-fonds prennent un rôle économique capital dans les exploitations familiales, ce qui se traduit par une emprise plus grande dans le paysage. Surtout, on assiste conjointement à la rupture de l'autarcie et à l'apparition d'un commerce alimentaire duquel dépend l'approvisionnement urbain. On glisse dès lors d'une économie de subsistance, qui se limite à la satisfaction des besoins avec les moyens de l'exploitation familiale, à une économie de marché moderne.

Pour les paysans qui entreprennent une activité maraîchère, celle-ci apporte une grande part des revenus de l'exploitation. L'activité est rentable et permet de satisfaire les besoins monétaires de la famille, bien qu'il existe de fortes disparités entre les exploitations. Mais elle ne se substitue que partiellement aux autres activités paysannes, et l'évolution ne se réduit pas à une simple transition. Les



Maraîcher cultivant de l'oignon près de Réo (B. Gross, janvier 2016).

exploitants conservent une certaine autonomie alimentaire grâce aux cultures pluviales vivrières ; ils pratiquent un petit élevage qui fait office d'assurance et d'épargne, et certains entreprennent des activités extra-agricoles comme le petit commerce ou la mécanique. La situation des exploitations familiales maraîchères est avant tout caractérisée par une grande diversité. Quelques points marquants des transformations peuvent toutefois être soulignés : complexification de l'organisation foncière, individualisation de l'organisation du travail, monétarisation de l'économie et processus partiel de marchandisation, modernisation de l'outillage, artificialisation du milieu, avec les aménagements hydroagricoles ou plus généralement l'ouverture des écosystèmes sur le plan énergétique et matériel.

L'évolution du maraîchage, au-delà de l'adaptation du milieu naturel, n'est que très peu dépendante de l'aide au développement. Quelques maraîchers bénéficient d'appuis, mais ce sont tous des exploitants relativement aisés. Les projets agroécologiques ne réussissent d'ailleurs pas mieux à toucher les populations les plus démunies. Seule une réponse simpliste et techniciste est donnée aux enjeux du développement maraîcher. Les deux principales solutions contemporaines consistent ainsi soit à diffuser un package conventionnel comprenant un système d'irrigation goutte-à-goutte à bas coût, soit à promouvoir des pratiques agroécologiques du maraîchage. Ces deux orientations s'opposent au niveau des discours, mais sont similaires sur le plan opérationnel. Elles reposent toutes deux sur des projets pilotés et financés par des structures du Nord et sur une diffusion de l'innovation technique à travers des fermes-écoles ou des fermes-vitrines.

Le virage agroécologique, s'il constitue une voie prometteuse répondant en partie aux enjeux du secteur maraîcher au Burkina Faso, nécessite d'être entrepris de manière plus endogène et plus en phase avec les réalités paysannes. La critique idéologique portée par l'agroécologie doit se prolonger sur le plan des pratiques de développement pour fournir une alternative écologiste globale au modèle moderniste et ainsi ouvrir des voies vers un système agroalimentaire durable.

Thèse disponible en ligne : https://serval.unil.ch/notice/serval:BIB_9CA57D870404

QUANTIFIER LES USAGES DE L'EAU EN TERRITOIRE TOURISTIQUE DE MONTAGNE

MARTIN CALIANNO – martin.calianno@unil.ch

Directeur de thèse: Emmanuel Reynard

Institut de géographie et durabilité, Université de Lausanne

Thèse soutenue le 13 juillet 2018

Les régions touristiques de montagne peuvent connaître des épisodes de pénurie en eau sur des temps très courts (d'un jour à une semaine) en raison des fortes variations de la population temporaire durant les saisons touristiques, combinées aux ressources en eau limitées des hauts bassins-versants.

Cette thèse est la suite directe des travaux effectués à l'Université de Lausanne sur la thématique de la gestion de l'eau dans la région de Crans-Montana-Sierre, notamment la thèse de Reynard (2000) et la thèse de Bonriposi (2013), faisant partie du projet «MontanAqua» (REYNARD *et al.*, 2014) au sein du PNR61 «Gestion durable de l'eau». Ces travaux et, plus largement, les bilans intégrés de l'eau effectués dans la littérature, font régulièrement face à un manque de données pour le volet «usages» (KLUG *et al.*, 2012; GROUILLET *et al.*, 2015; LEROY, 2015). L'objectif général a donc été d'approfondir les connaissances et les méthodes de quantification des usages de l'eau dans le contexte des territoires touristiques de montagne. La thèse a été écrite sous un format hybride, composé d'articles publiés et de chapitres plus détaillés.

Elle débute par une clarification des termes liés aux usages de l'eau autour du concept de «cycle d'usage de l'eau» (CALIANNO *et al.*, 2017). Ensuite, une combinaison d'approches est mobilisée pour étudier le cas particulier des usages en territoire de montagne, où les demandes en eau sont très variables en temps (influence de l'occupation touristique sur les usages de l'eau potable, saisonnalités propres à l'irrigation) et en espace (occupation du sol en fonction de l'altitude, topographie, densités d'habitat).

Une campagne de monitoring des usages de l'eau potable et de l'irrigation a été réalisée dans les communes de Montana (Valais) et Megève (Haute-Savoie), via l'installation de boîtiers enregistreurs sur les compteurs d'eau domestiques et de débitmètres sur les conduites d'eau. Grâce à ce monitoring, des observations des usages à haute résolution temporelle et spatiale ont été obtenues (CALIANNO *et al.*, 2018). Cette approche quantitative a été complétée par une enquête qualitative (observation



Vanne du réseau d'irrigation sur les prairies de Montana-Village, en Valais (Martin Calianno).

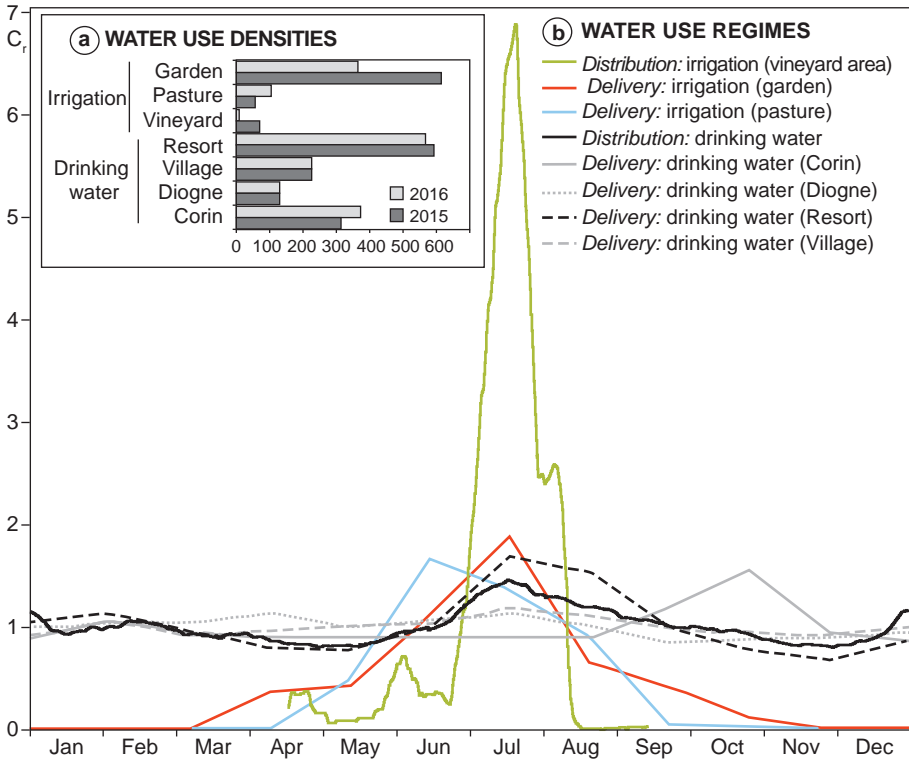
directe sur le terrain et entretiens avec les acteurs usagers de l'eau) approfondissant les connaissances sur les pratiques d'usages et, en particulier, les déterminants de la demande en eau d'irrigation.

Des outils d'analyses ont été développés pour structurer les données d'usage récoltées : «le bassin d'usage» cartographie leur répartition spatiale, «le régime d'usage» formalise leurs dynamiques temporelles via des séries de données standardisées et «la densité d'usage» décrit leur intensité par rapport à leur emprise au sol. J'ai également proposé une méthodologie simplifiée (la *méthode des analogues*) pour modéliser les dynamiques de distribution d'eau potable d'un territoire à partir d'une typologie de régimes d'apports et des caractéristiques de l'habitat (CALIANNO, soumis).

Les résultats principaux de la thèse sont les suivants :

1) Un monitoring des usages de l'eau à haute résolution

Tout d'abord, l'analyse des régimes et bassins d'usage définis à Montana et Megève démontre des différences de saisonnalité à une échelle plus fine que les études précédentes : à l'échelle intracommunale (par bassin d'habitation, par type d'habitat), jusqu'à l'échelle de l'utilisateur. L'importante saisonnalité des usages de l'eau dans la station touristique a ainsi pu être détaillée et quantifiée. L'atout des régimes d'usage est aussi de pouvoir standardiser les valeurs de demande en eau afin



Source : Calianno *et al.* (2018).

Figure 1: Densités (a) et régimes (b) d’usage de l’eau pour l’irrigation et l’eau potable dans la commune de Montana.

de comparer les dynamiques temporelles d’usages différents sur un même graphique (voir fig. 1). Ainsi, il est possible d’identifier les pics d’usage à courte échelle temporelle, qui ne peuvent pas être identifiés avec des méthodes utilisant un pas de temps de mesure plus grossier.

Il est important de détailler ces régimes d’usage car les pénuries se produisant en zone touristique sont générées par des pics d’usage à des échelles de temps très courtes (jour, week-end, semaine). Par ailleurs, le calcul des densités d’usage a mis en évidence l’importante empreinte spatiale de l’arrosage des jardins à Montana.

2) Le constat d’une surestimation de l’irrigation des vignes et des prairies à Montana

En outre, l’étude des pratiques d’irrigation a permis d’identifier les facteurs de décision d’arrosage des acteurs irrigants et leurs modes de fonctionnement. La connaissance de ces pratiques a ensuite servi à affiner les méthodes empiriques d’estimation de l’irrigation. Ainsi, une étude comparative a mis en évidence les

écarts existant entre l'estimation de l'irrigation et l'irrigation effective, observée durant les campagnes de monitoring. Dans le cas de Montana, les méthodes d'estimations utilisées dans les bilans intégrés de l'eau surestiment jusqu'à un facteur 10 les distributions réelles d'irrigation.

3) La formulation de recommandations pour la mesure des usages de l'eau

Enfin, suite à l'expérience acquise lors de la mise en place des campagnes de mesure à Montana et Megève, des recommandations sont formulées pour le monitoring des usages de l'eau en territoire touristique de montagne. Ces recommandations peuvent être résumées en deux points :

- les estimations des usages de l'eau doivent être validées par des observations de terrain ;
- les observations de terrain doivent combiner la récolte de données quantitatives (mesures volumiques, compteurs d'eau) et de données qualitatives (entretiens avec différents acteurs de l'eau et avec les usagers).

Les différents résultats et recommandations issus de cette thèse pourront être utilisés à l'avenir par les communes pour quantifier les usages de l'eau en territoire touristique de montagne.

BIBLIOGRAPHIE

BONRIPOLI Mariano, 2013 : « Analyse systémique et prospective des usages de l'eau dans la région de Crans-Montana-Sierre (Suisse) », thèse de doctorat de l'Université de Lausanne, Institut de géographie et durabilité.

CALIANO Martin (soumis), « The analogous method: reproducing the seasonality of drinking water distribution in mountain tourist resorts », *Revue de géographie alpine*.

CALIANO Martin, MILANO Marianne, REYNARD Emmanuel, 2018 : « Monitoring Water Use Regimes and Density in a Tourist Mountain Territory », *Water Resources Management*, 32, 2783-2799.

CALIANO Martin, REYNARD Emmanuel, MILANO Marianne, BUCHS Arnaud, 2017 : « Quantifier les usages de l'eau : une clarification terminologique et conceptuelle pour lever les confusions », *VertigO*, 17(1).

GROUILLET Benjamin, FABRE Julie, RUELLAND Denis, DEZETTER Alain, 2015 : « Historical reconstruction and 2050 projections of water demand under anthropogenic and climate changes in two contrasted Mediterranean catchments », *Journal of Hydrology*, 522, 684-696.

KLUG Hermann, DABIRI Zahra, HOCHWIMMER Barbara, ZALAVARI Peter, 2012 : « Assessing drinking water consumption by inhabitants and tourists in the Alps using a WebGIS for information distribution », *International Journal of Biodiversity Science, Ecosystem Services and Management*, vol. 8, 1-2, 50-70.

LEROY Ève, 2015: «Proposition d'interface Science-Société pour la gestion intégrée de la ressource en eau dans un contexte de changements climatiques», thèse de doctorat de l'Université de Grenoble.

REYNARD Emmanuel, 2000: «Gestion patrimoniale et intégrée des ressources en eau dans les stations touristiques de montagne, les cas de Crans-Montana-Aminona et Nendaz (Valais)», thèse de doctorat de l'Université de Lausanne, Institut de géographie.

REYNARD Emmanuel, BONRIPOSI Mariano, GRAEFE Olivier, HOMEWOOD Christine *et al.* 2014: «Interdisciplinary assessment of complex regional water systems and their future evolution: how socioeconomic drivers can matter more than climate», *WIREs Water*, vol. 1, 4, 413-426.

IN/FORMAL URBANISM : CASES DRAWN FROM DELHI

NIPESH PALAT NARAYANAN¹ – nipesh.palatnarayanan@unil.ch

Directeur de thèse: Prof. René Véron

Institut de géographie et durabilité, Université de Lausanne

Thèse soutenue le 6 juillet 2018

Cette thèse aborde les processus d'urbanisation d'une manière critique, à travers le prisme de l'informalité (*informality*). L'informalité urbaine est ainsi envisagée comme un concept important, qui définit, décrit et délimite le développement urbain. S'appuyant sur des études de cas de la ville de Delhi, ce travail cherche à éclairer les dynamiques de pouvoir et les dynamiques sociales complexes qui se jouent dans l'informalité. L'analyse, basée sur des documents d'archives et des données qualitatives, montre le rôle de l'informalité dans la production de l'espace et les pratiques politiques quotidiennes (*everyday politics*).

L'informalité est ici théorisée comme un ensemble de pratiques non déclarées auprès de l'État. Cette approche permet de décentrer la conceptualisation de l'informalité en ne la liant pas à des personnes ou à des lieux spécifiques et de la percevoir plutôt comme étant pratiquée par tous. On constate, dans une perspective de *Southern Theory*, que certaines pratiques sont jugées indésirables en raison du parti pris métropolitain de la théorie urbaine. Par conséquent, examiner l'informalité comme une pratique permet de dissocier la notion d'informalité de ses préfixes omniprésents «habitat» ou «quartier» (*settlement*) et de placer l'étude des personnes et de leurs pratiques au centre du débat sur l'urbain. L'informalité urbaine est ainsi utilisée comme un prisme critique permettant de comprendre l'urbanisation en Inde – plutôt que de saisir l'informalité par le biais des processus d'urbanisation. La thèse est divisée en trois parties, chacune offrant une échelle d'analyse différente.

La première partie (Palat Narayanan, *Under Review*), explore la construction discursive des bidonvilles (*slums*) dans les débats parlementaires indiens. Le bidonville, en tant que catégorie d'habitat contestée, fournit une illustration concrète de la notion d'informalité urbaine. Cette section se base ainsi sur une étude des débats

¹ Après avoir obtenu un bachelor en architecture du National Institute of Technology de Calicut et un master en design urbain de la School of Planning and Architecture à New Delhi, l'auteur a d'abord travaillé comme architecte puis comme designer urbain à Delhi et a également enseigné l'architecture, avant d'effectuer son doctorat à l'Université de Lausanne sous la direction du Prof. René Véron. Il est actuellement postdoc à l'Université de Colombo. Ses recherches portent sur la géographie des pratiques informelles en Inde et au Sri Lanka.

portant sur les bidonvilles au sein de la chambre haute (*Rajya Sabha*) du Parlement indien entre 1953 et 2014. Utilisant un cadre théorique foucauldien (FOUCAULT, 1991, 2008) de la gouvernementalité et de la biopolitique, cette partie expose la progression historique des débats, les logiques qui sous-tendent la conceptualisation des bidonvilles et la manière dont ces éléments ont été traduits en actions par le biais de politiques publiques et/ou de législations. Les analyses font état d'une transformation discursive de la notion de bidonville : d'un sujet politique à un objet technique, l'État se rendant, dans ce processus, indispensable pour traiter la question de l'informalité urbaine.

La deuxième partie (PALAT NARAYANAN, VÉRON, 2018) examine le rôle de l'informalité urbaine dans la production de la ville. L'analyse repose ici sur l'étude de la fabrication et de la vente de raviolis (*dumplings/momos*) dans le quartier de Chirag Dilli, à Delhi. S'appuyant sur une conceptualisation lefebvrienne (LEFEBVRE, 1991) de l'espace, cette section explore la manière dont cette industrie domestique (*cottage industry*) informelle contribue à produire la ville, socialement et physiquement. Les résultats dévoilent, d'une part, la manière dont la forme bâtie des territoires investis est coproduite à travers de nouveaux modes d'habitat et de nouvelles typologies de bâtiments. D'autre part, ils attestent de la contribution de l'informalité à la production de la ville, à l'imaginaire urbain et au système de planification, offrant ainsi un récit alternatif à celui présentant l'État, ou le conflit avec l'État, comme le principal facteur de production de la ville.

La troisième partie (PALAT NARAYANAN, 2019) de cette recherche vise à comprendre de quelle manière l'informalité est produite et la raison pour laquelle les mêmes acteurs oscillent entre pratiques formelles et informelles. À cet effet, une étude de la gestion des déchets solides et de l'approvisionnement en eau dans (et autour) du quartier de Jagdamba Camp, à Delhi, est choisie comme étude de cas. Dans cette section, l'informalité est théorisée, suivant Bourdieu (BOURDIEU, 1977, 1990), comme une pratique, et il est démontré, à travers l'étude de cas, que la production de l'informalité est un processus à la fois diversifié et nuancé. L'infrastructure urbaine est utilisée comme médium pour appréhender certains aspects sociaux et politiques de la société. Les résultats montrent que l'informalité, en tant que pratique, ne dépend pas entièrement de l'habitus des acteurs, mais des règles du champ au sein duquel ils évoluent. Cela ouvre la possibilité analytique de comprendre comment et pourquoi les mêmes acteurs pratiquent à la fois la formalité et l'informalité selon le champ dans lequel ils agissent.

Ces trois parties forment les chapitres centraux de cette thèse par articles et, réunis, offrent une compréhension du processus d'urbanisation par le biais de l'informalité. La première partie met en lumière le développement historique de l'informalité et les législations qui en découlent, tandis que les deux parties suivantes décrivent la manière dont les personnes font face, s'adaptent, et influencent ces législations, donnant ainsi lieu à un processus d'urbanisation distinct. En mettant en lien ces trois éléments, ce travail amène également à questionner la position du chercheur. Le fait de définir l'informalité comme pratique non déclarée auprès de l'État permet d'enrichir le débat sur l'informalité urbaine mais met toutefois en évidence la nécessité d'interroger la notion d'État elle-même. Les trois cas étudiés montrent en effet que la notion d'État est fluctuante. Cependant, le chercheur, de par sa position dans le

processus de production de la connaissance, tend à figer cette notion. La thèse se conclut donc sur un triple appel en faveur, d'une part, d'une plus large réflexion sur la posture du chercheur, d'autre part, de nouvelles explorations de la manière de parler des villes sans parti pris métropolitain, et enfin d'innovations méthodologiques permettant de mettre en commun des idées plurielles (à propos) de l'urbain.

BIBLIOGRAPHIE

- BOURDIEU Pierre, 1977 : *Outline of a theory of practice* (réimpression 1995), Cambridge : Cambridge University Press.
- BOURDIEU Pierre, 1990 : *The logic of practice*, (traduction de R. Nice) (réimpression), Stanford, Californie : Stanford University Press.
- FOUCAULT Michel, 1991 : «Governmentality», in BURCHELL G., GORDON C., MILLER P. (éd.), *The Foucault effect: studies in governmentality: with two lectures by and an interview with Michel Foucault*, Chicago : University of Chicago Press.
- FOUCAULT Michel, 2008 : *The birth of biopolitics: lectures at the Collège de France, 1978-79*, SENELLART M., EWALD F., FONTANA A. (éd.), Basingstoke (Angleterre) & New York : Palgrave Macmillan.
- LEFEBVRE Henri, 1991 : *The production of space*, Oxford : Blackwell.
- PALAT NARAYANAN Nipesh, (*Under Review*) : «The making of slums: An analysis of debates in the Indian Parliament, 1953-2014», *Economic and Political Weekly*.
- PALAT NARAYANAN Nipesh, 2019 : «The production of informality and everyday politics: Drinking water and solid waste management in Jagdamba Camp, Delhi», *City* 23(1), 83-96. DOI: 10.1080/13604813.2019.1575118.
- PALAT NARAYANAN Nipesh, VÉRON René, 2018 : «Informal production of the city: Momos, migrants, and an urban village in Delhi», *Environment and Planning D: Society and Space*, <https://doi.org/10.1177/0263775818771695>.

Une copie de la thèse est accessible à l'adresse : https://serval.unil.ch/notice/serval:BIB_7A3BAFB26904



Fabrication de raviolis (dumplings/momos).

**GESTION DES DÉCHETS SOLIDES MUNICIPAUX
À L'ÉPREUVE DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ
À BAFOUSSAM, CAMEROUN : UNE ANALYSE
DES INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES
DANS UNE VILLE MOYENNE D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

ROLANDE CHRISTELLE MAKAMTÉ KAKEU-TARDY – kamlande@yahoo.fr

Directeur de thèse: Prof. René Véron

Institut de géographie et durabilité, Université de Lausanne

Thèse soutenue le 8 octobre 2018

Cette thèse analyse les processus de construction des inégalités environnementales en milieu urbain, autour de la collecte, du transport, et de la mise en décharge des déchets solides municipaux dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Les systèmes de privatisation des déchets urbains se sont multipliés en Afrique vers la fin des années 1980 (AHMED, MANSOOR, 2006), alors que ces villes rencontraient des difficultés de gestion (NGNIKAM, TANAWA, 2006). Dans le même temps, des inégalités sociales face à la gestion de l'environnement urbain ont été de plus en plus marquées (FABUREL, 2008 ; HENRY, 2009 ; SORY, TALLET, 2013). Au Cameroun, le partenariat public-privé s'est ainsi établi au cœur de la filière des déchets solides où le secteur privé collabore avec l'État, mais aussi avec un réseau d'acteurs secondaires opérant à diverses échelles spatiales et temporelles.

Par une analyse des inégalités environnementales identifiées à différentes étapes de la chaîne de gestion, cette thèse étudie le cadre socio-économique, institutionnel et politique dans lequel interviennent les nombreux acteurs des déchets (MAKAMTE, 2018 ; MAKAMTE, VÉRON, à paraître ; MAKAMTE à paraître). Plus précisément, elle examine les causes de l'insuffisance du service de propreté urbaine dans les quartiers planifiés et non planifiés. Cette recherche combine différentes approches théoriques et méthodologiques associées aux questions d'inégalités et de justice environnementale en s'inspirant du champ de réflexion plus large de l'*urban political ecology* (CORNEA *et al.*, 2017 ; HEYNEN, 2014 ; KEIL, 2003). Elle se focalise sur une ville de taille moyenne, Bafoussam, capitale régionale de l'Ouest Cameroun, représentative d'une catégorie de villes encore actuellement sous-documentée dans les Suds (VÉRON, 2010). Traiter de la gestion des déchets urbains dans ces villes implique inévitablement la question des acteurs et de la gouvernance, mais aussi du pouvoir et de la justice. À la suite des travaux de Mpakam *et al.* (2006) sur l'accès à

l'assainissement à Bafoussam, la présente thèse examine les facteurs de production des inégalités environnementales à travers des liens de pouvoir entre institutions et acteurs de déchets.

Les données quantitatives et surtout qualitatives, issues notamment de l'observation participante de la collecte des déchets par les employés de la société privée Hysacam¹, constituent le fruit d'environ huit mois de terrain entre 2014 et 2016. Elles ont permis de dresser un portrait de la société urbaine mais aussi des pouvoirs publics et privés, ainsi que des pratiques quotidiennes d'une multitude d'acteurs des secteurs formels et informels dans leurs itinéraires et espaces urbains respectifs autour d'une ressource à la fois disputée et rejetée.

Les résultats révèlent que le circuit des déchets (du point de production à la mise en décharge, y compris les espaces de collecte et de transport) traduit diverses formes d'inégalités en termes d'accès des ménages à l'assainissement urbain et d'exposition à la pollution pour les habitants proches de la décharge. Relativement au contexte politique local, ces inégalités sont pacifiquement dénoncées et combattues par les associations liées à l'ONG locale et par les habitants du quartier de la décharge : par exemple, à travers des initiatives de traitement de déchets organiques et des lettres de protestation, plutôt que via des « grèves des déchets » comme cela peut se produire ailleurs (MOORE, 2009).

Cette thèse démontre que la gestion des déchets solides municipaux dans le cadre d'un partenariat public-privé dans cette ville intermédiaire est partie intégrante du processus de construction des inégalités environnementales en milieu urbain. Les chapitres de la thèse, y compris les sections présentées sous forme d'articles scientifiques, contribuent ainsi au débat sur la gouvernance des déchets en Afrique subsaharienne et produisent de nouveaux éléments nécessaires au développement du champ théorique de l'*urban political ecology* (UPE) dans une région encore peu défrichée par les tenants de cette approche.

BIBLIOGRAPHIE

- AHMED Shafiul Azam, MANSOOR Ali, 2004: «Partnerships for solid waste management in developing countries: linking theories to realities», *Habitat International*, 28(3), 467-479, [https://doi.org/10.1016/S0197-3975\(03\)00044-4](https://doi.org/10.1016/S0197-3975(03)00044-4).
- CORNEA Natasha, VÉRON René, ZIMMER Anna, 2017: «Clean city politics: An urban political ecology of solid waste in West Bengal, India», *Environment and Planning A*, 49(4), 728-744, <https://doi.org/10.1177/0308518X16682028>.
- FABUREL Guillaume, 2008: «Les inégalités environnementales comme inégalités de moyens des habitants et des acteurs territoriaux», *Espace populations sociétés. Space populations societies*, 1, 111-126. <https://doi.org/10.4000/eps.2430>.

¹ Hygiène et salubrité du Cameroun, principale société privée de gestion des déchets municipaux au Cameroun depuis 1969.

- MPAKAM Hernanie Grelle, KABEYNE Kamgang B.V., KENMOGNE Kouam G.-R., TATIETSE Tamo, EKODECK Georges E., 2006: «L'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les villes des pays en développement: cas de Basoussam (Cameroun)», *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 7, 2, <https://doi.org/10.4000/vertigo.2377>.
- HENRY Amandine, 2009: *Centralisation, décentralisation et accès aux services urbains: le cas de l'enlèvement des ordures ménagères à Abidjan, Belgeo, Revue belge de géographie*, 3-4, 425-438. <https://doi.org/10.4000/belgeo.7333>.
- HEYNEN Nick, 2014: «Urban political ecology I: The urban century», *Progress in Human Geography*, 38, 598-604.
- KEIL Roger, 2003: «Urban Political Ecology1», *Urban Geography*, 24(8), 723-738, <https://doi.org/10.2747/0272-3638.24.8.723>.
- MAKAMTÉ KAKEU-TARDY Rolande Christelle, 2018: «Secteur informel-formel et espace urbain à Bafoussam (Cameroun): la récupération des déchets solides municipaux», *L'Espace géographique*, tome 47(3), 261-281, doi:10.3917/eg.473.0261.
- MAKAMTÉ KAKEU-TARDY Rolande Christelle, VÉRON René (à paraître): «Hunting for tonnage: Waste workers' incentives in a public-private partnership in Bafoussam, Cameroon», *International Journal of Urban Sustainable Development*.
- MAKAMTÉ KAKEU-TARDY Rolande Christelle (à paraître), «L'accès à la collecte des ordures ménagères à Bafoussam. Une analyse des facteurs de production des inégalités», in Ouvrage collectif, *La géographie à l'épreuve des dynamiques socio-environnementales. Bifurcations – Implications*, <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2018-3-page-261.htm>.
- MOORE Sarah A., 2009: «The Excess of Modernity: Garbage Politics in Oaxaca, Mexico», *The Professional Geographer*, <https://doi.org/10.1080/00330120903143375>.
- NGNIKAM Emmanuel, TANAWA Émile, 2006: *Les villes d'Afrique face à leurs déchets*, Belfort: Université de technologie de Belfort-Montbéliard.
- SORY Issa, TALLET Bernard, 2013: «Des choix d'aménagement urbain porteurs d'inégalités sociales et environnementales: la gestion des déchets solides à Ouagadougou (Burkina Faso), Urban planning choices as bearers of social and environmental inequalities: solid waste management in Ouagadougou (Burkina Faso)», *Flux*, 89-90, 79-89.
- VÉRON René, 2010: «Small Cities, Neoliberal Governance and Sustainable Development in the Global South: A Conceptual Framework and Research Agenda», *Sustainability*, 2(9), 2833-2848, <https://doi.org/10.3390/su2092833>.

Thèse disponible en ligne: Open Archive <http://serval.unil.ch>

urn: nbn:ch:serval-BIB_463DAB013E85



Situation de collecte des déchets à Bafoussam : passage d'un camion de l'entreprise privée Hysacam, porte à porte, rue du quartier Banengo (R. Makamté, 2014).

RECENSIONS

**SYLVIE ADAM, MÉLÉTIS MICHALAKIS,
GEORGES NICOLAS, ANNE RADEFF, 2018**
*Centre et hexacentre. Volume 1 : Centralité christallérienne :
géométrie fausse, théorie réfutée,*
Sainte-Croix : Éditions Mon Village, collection «Eratosthène», 451 p.

Sous ce titre un peu énigmatique se cache en réalité une solide et originale production scientifique qui s'attache, depuis près d'un demi-siècle, à décortiquer la théorie des lieux centraux de Walter Christaller (1893-1969). Le géographe allemand part de faits empiriques comme la distribution des marchandises ou la répartition de la population pour ensuite observer et cartographier la répartition spatiale des hommes et des activités. Il en déduit notamment que «*la caractéristique d'une ville [...] est d'être le centre d'une région*» (p. 245) par son activité économique qui la fait rayonner sur un ensemble spatial que le géographe essaie de déceler.

L'ouvrage se divise en deux parties bien distinctes. Dans la première partie, deux des auteurs présentent au travers de quatre textes le point de départ de la recherche, son développement, son actualité, ainsi qu'un bilan rétrospectif. Le texte consacré au groupe de Lausanne (p. 25-65), baptisé ainsi par le philosophe des sciences Juan Ramon Alvarez, a retenu notre attention par sa dimension autobiographique. En effet, le géographe Georges Nicolas raconte son itinéraire scientifique et personnel dans un texte savoureux qui rend compte de sa rencontre avec une jeune géographe trop tôt disparue, Sylvie Adam (1961-1993), aux préoccupations scientifiques identiques. Ce parcours de recherche révèle également quelques pans intéressants de l'histoire récente de la géographie dans les universités de Lausanne et Genève. Les quatre textes permettent aussi une meilleure compréhension du fonctionnement original du groupe de Lausanne. Tout d'abord, cette équipe réunit des scientifiques venus de l'histoire, de la géographie, de la logique et des mathématiques. Ces femmes et ces hommes disposent de compétences linguistiques qui leur ont permis de travailler sur les textes originaux, notamment en allemand, ainsi que des connaissances étendues de statistiques. Dans ces conditions, la géographie se révèle une discipline passionnante et complexe qui traite de l'humain en s'appuyant aussi sur les mathématiques et les statistiques, sans pour autant succomber aux outrances de la géographie quantitative.

La deuxième partie comporte également quatre textes déjà publiés antérieurement, d'où la double numérotation des pages visant à respecter leur parution

originale. Ces différents textes réfutent méthodiquement le modèle du géographe allemand. Les deux premiers montrent les erreurs géométriques du modèle de Christaller (p. 111-152) et qu'il ne permet pas une explication concernant la formation du réseau de bourgs de Suisse occidentale au Moyen Âge (p. 153-219). À quoi donc un modèle peut-il servir « *s'il ne permet pas de retrouver la réalité, soit par le calcul, soit par des manipulations contrôlables* » ? s'interrogent d'ailleurs les auteurs en page 206. Le troisième texte consiste dans la publication intégrale de la thèse de Sylvie Adam consacrée à la théorie des lieux centraux et à son application au cas du réseau urbain vaudois médiéval et à celui de la France (p. 221-426). Dans cette recherche originale et toujours d'actualité, la géographe Sylvie Adam se donne pour objectif « *d'apprécier la valeur heuristique de l'hexagone en tant que grille de lecture de l'organisation urbaine* » (p. 226). En d'autres termes, elle se demande si l'hexagone et la centralité ont constitué des éléments décisifs pour la structure urbaine de la France (p. 227). Si les résultats sont décevants, l'auteure ne se contente pas d'en rester là. Elle suggère d'autres pistes pour dépasser ce modèle faux et inapplicable, pistes que le dernier texte du livre (p. 427-447) reprend dans ce qui constitue à la fois une conclusion forcément provisoire dans ce cas et un énoncé de la suite de la recherche. Les auteurs ne souhaitent pas rejeter totalement la notion d'ordre, qui « *reste un concept opératoire pour l'étude des idéologies, des mentalités et bien entendu des religions* » indiquent-ils en page 447. En revanche, les membres du groupe du Lausanne se proposent de construire un modèle global qui tiendrait compte des deux aspects que sont la centralité et la décentralité. Ce point est fondamental pour deux raisons principales. Tout d'abord, la notion d'ordre se doit d'être manipulée avec précaution, l'ordre des autorités n'étant pas celui des personnes et de leurs pratiques spatiales du commerce. Les exemples sont nombreux qui montrent la faillite, par exemple des économies communistes administrées de façon « centrale », terme qui se confond aisément avec autoritaire. D'autre part, on ne peut pas faire l'économie d'une interrogation concernant l'utilisation politique d'une recherche scientifique, et cela est particulièrement nécessaire pour Walter Christaller. Peut-on séparer les deux, quand on sait que le géographe fut membre du Parti nazi dès 1940 et qu'il a occupé une place de choix dans les milieux scientifiques actifs dans la planification territoriale du III^e Reich ? À cet effet, les auteurs s'appuient sur des recherches connues¹ pour rappeler la participation active de Christaller dans le « Generalplan Ost », en d'autres termes la planification de la colonisation des territoires conquis à l'Est. Dans ce cadre, le géographe allemand propose notamment « *la liquidation préalable des Juifs et d'une grande partie des populations slaves* » (p. 436) et il « *planifie l'organisation spatiale des territoires polonais annexés au troisième Reich* » (p. 437). En bref, une géographie appliquée consciemment qui, 75 ans plus tard, fait froid dans le dos !

Finalement, que peut-on faire de la théorie des lieux centraux de Christaller, sachant que son modèle « *n'est pas empiriquement utilisable mais qu'il est de surcroît mathématiquement faux et idéologiquement potentiellement criminel* » (p. 219) ? Le groupe de Lausanne propose une attitude scientifique constructive : se tenir à jour et actualiser constamment une bibliographie déjà passablement étoffée,

¹ Voir notamment KEGLER Karl R., *Deutsche Raumplanung. Das Modell der "Zentralen Orte" zwischen NS-Staat und Bundesrepublik*, Paderborn : Ferdinand Schöningh GmbH, 2015, 648 p.

traquer les erreurs du modèle qui continuent à être diffusées jusqu'en Chine, mettre à disposition un modèle des «centralités/décentralités» (p. 447). On attend le volume 2 et la direction qu'il prendra avec grand intérêt.

ROLAND CARRUPT

Université de Genève

Unité d'histoire contemporaine

roland.carrupt@bluewin.ch

YANN DUBOIS, 2019

*Frontières et mobilité au quotidien. Modes de vie
dans l'agglomération trinationale de Bâle,*
Éditions Alphil–Presses universitaires suisses, 613 p.

L'ouvrage impressionnant de Yann Dubois traite des aspects de la mobilité dans le contexte des frontières multiples de l'agglomération trinationale de Bâle. L'auteur conçoit les frontières non seulement en tant que limites institutionnelles et juridiques, mais aussi comme facteurs de différenciations sociale, culturelle et économique. Son approche théorique de la mobilité est également très étendue, même si la mobilité n'apparaît dans le titre que sous la forme de la mobilité quotidienne. Non seulement il intègre toutes les formes de mobilité spatiale, mais il évoque également la mobilité sociale. La notion de « motilité » trouve son application en la distinguant en trois composantes : l'accès aux transports, la compétence de s'en servir et la présence de projets individuels pour réaliser cette mobilité.

Le livre de Yann Dubois se base sur sa thèse réalisée sous la direction des professeurs Vincent Kaufmann (EPFL) et Max Bergman (Université de Bâle). Il se présente comme un travail intégrant le savoir de la sociologie urbaine, des sciences des transports et de l'urbanisme.

Cet ouvrage impressionnant excelle par le soin particulier qui a été apporté à son plan méthodologique et par la grande richesse de son analyse scientifique. Les résultats découlent essentiellement de l'exploitation d'un questionnaire. Ce questionnaire est lui-même le fruit d'une enquête qualitative auprès d'une quinzaine d'interviewés. L'auteur décline sa recherche en neuf chapitres, dont les deux premiers sont destinés à la théorie et à la méthodologie et le troisième à l'analyse du contexte bâlois. Un deuxième bloc de quatre chapitres contient les analyses de ces deux enquêtes menées dans l'agglomération. Ces chapitres traitent les ressources et contraintes que cette région offre et impose à ses acteurs (4), les attitudes et réseaux des acteurs (5), l'usage et l'image des modes de transport (6) et finalement les pratiques de mobilité (7). Les deux derniers chapitres mesurent « l'épaisseur sociale de la frontière » à l'aide des composantes de la motilité (8, 9). Ce survol montre la grande richesse en informations que le livre procure au lecteur intéressé par ses 600 pages. La structure rigoureuse du livre et de ses chapitres est appuyée par des introductions et conclusions pertinentes, qui se réfèrent aux approches théoriques et conceptuelles. Une belle conclusion dresse un bilan en élargissant l'optique à la transposition des expériences bâloises à

d'autres espaces transfrontaliers et en proposant quelques recommandations détaillées dans différents champs politiques qui pourraient être débattues concrètement dans les milieux politiques ou administratifs de la région de Bâle.

La combinaison entre les deux thèmes de la mobilité et des frontières se trouve au cœur de la recherche. Le choix de l'agglomération transfrontalière trinationale de Bâle se prête particulièrement bien à un tel questionnement, notamment en considérant qu'elle n'est pas seulement trinationale et bilingue mais aussi dialectale, historiquement traversée par des limites confessionnelles et morcelée politiquement du côté suisse. Le caractère trinational de la région se trouve, certes, au cœur de l'enquête, mais il est surprenant de constater que ce fait n'est pas considéré lui-même comme un agent particulier, bien qu'il transforme l'opposition traditionnelle bipolaire du transfrontalier en une option à trois qui permet des alliances changeantes, des jeux de pressions variables, des alternatives multiples, et ceci même pour les individus. Yann Dubois insiste dans de nombreux passages sur le (relativement) bon fonctionnement et la bonne entente dans l'agglomération, mais il n'en donne pas vraiment la clé de compréhension, peut-être parce qu'il n'amène pas ce phénomène explicitement dans son introduction. Pourtant, en Suisse, un cas similaire se trouverait dans la région du Lac de Constance et ailleurs en Europe autour du Luxembourg, région souvent citée dans la thèse. Est-ce que la trinationalité, au contraire de la binationalité (vécue à Genève et au Tessin), facilite en elle-même des relations moins conflictuelles, puisqu'atténuées par des arbitrages changeants ? Les analyses de Yann Dubois laissent apparaître une intensité de relations entre la partie française et allemande qu'un observateur moins avisé n'aurait pas soupçonnée.

Deuxième spécificité bâloise, pourtant partagée avec la région du Grand Genève, le centre de la métropole se situe sur sol helvétique. Dans la typologie spatiale, la partie allemande de l'agglomération est définie par son caractère essentiellement suburbain (et industriel), la partie française comme périurbaine. Quant à la partie suisse, elle est composée par le centre et les couronnes sub et périurbaines. Dans les analyses de Yann Dubois, l'accent a été porté non seulement sur les différences entre les trois pays mais souvent aussi sur la comparaison des couronnes françaises, allemandes et suisses. Le poids de la ville de Bâle rend l'échantillon suisse plus urbain, plus orienté sur les transports publics, etc., tandis que la saisie des différences entre des espaces similaires permet de montrer les effets du contexte national et ceux de la différenciation spatiale. Cette différenciation aurait mérité de trouver davantage de place dans son interprétation et ses conclusions.

La mobilité se trouve au cœur de cette recherche sur le comportement transfrontalier (ou non) des habitants de la région, sur leur perception de l'espace et sur leurs attitudes ; l'élaboration d'une typologie en cinq classes de comportements semble pertinente, bien que cette classification se distingue passablement des classifications développées par les doctorants prédécesseurs de l'« École du LaSUR ». Si le concept de la mobilité est bien amené, le traitement de sa « petite sœur », la motilité, aurait pu être approfondi en la considérant comme un atout dans un système de différentes formes de mobilités, reliées entre elles, en se renforçant ou en se substituant. Habiter la ville serait ainsi se doter d'un maximum de potentiel de mobilité tout en ne sélectionnant que celles qui apportent le plus de valeur ajoutée, notamment à l'échelle transfrontalière.

Par la force des choses, cette recherche est ancrée dans le présent de l'enquête. Il lui manque ainsi une certaine profondeur historique. La qualité des comparaisons faites par l'auteur avec un grand nombre d'autres ouvrages étudiés aurait permis d'affirmer davantage les tendances observées. Par bonheur, le plaisir d'étudier ce livre est renforcé par l'excellence de son écriture, fluide et compréhensible.

MARTIN SCHULER

École polytechnique fédérale de Lausanne

martin.schuler@epfl.ch

**NICOLAS GINSBURGER, PATRICK LATOUR, MARIE-CLAIRE ROBIC,
YANN SORDET, DENIS WOLFF, 2018**

Un géographe de plein vent. Albert Demangeon (1872-1940),
Paris : Bibliothèque Mazarine & Éditions des Cendres, 158 p.

Ce livre est consacré à l'un des plus fameux élèves de Vidal de la Blache, Albert Demangeon¹, géographe plus tout à fait oublié ou méconnu depuis la biographie intellectuelle que lui a consacrée Denis Wolff². Il part d'un matériau original, à savoir les archives personnelles et familiales déposées en 1979 à la bibliothèque Mazarine à Paris³.

L'ouvrage ainsi livré dispose d'une structure claire et homogène que l'on peut découper en quatre parties. Tout d'abord, Yann Sordet et Patrick Latour évoquent respectivement le géographe et ses archives. Le premier brosse un portrait du géographe d'où ressortent les principales caractéristiques de «l'atelier d'un géographe de plein vent» que l'on retrouvera dans les contributions suivantes. Au passage, le directeur de la Bibliothèque termine la préface (p. 9-14) par sa définition de la géographie inspirée de Demangeon et toujours d'actualité: «*La géographie, en tant qu'intelligence du paysage, des équilibres et des espaces, était à la fois exercice de vigilance et exigence de lucidité dans un monde en mouvement*» (p. 14). Quant à Patrick Latour, conservateur à la Mazarine, son texte détaille avec précision la qualité et l'importance du fonds d'archives déposé à la bibliothèque par le gendre de Demangeon, le géographe Aimé Perpillou (1902-1976). Cette variété dans les archives laisse entrevoir non seulement une grande partie de l'activité scientifique du géographe mais aussi la famille et le réseau, Demangeon ayant épousé en 1904 la petite-fille de l'historien et homme politique Henri-Alexandre Wallon (1812-1904).

¹ Demangeon n'a jamais écrit dans le bulletin de la SNG, mais plusieurs de ses principaux ouvrages ont été recensés. En voici les références: tome XVI, 1905, p. 348-353; tome XVII, 1906, p. 380-382; tome XXXII, 1923, p. 78-79; tome XXXVI, 1927, p. 93-94; tome XXXVII, 1928, p. 73-74.

² WOLFF Denis, *Albert Demangeon (1872-1940). De l'école communale à la chaire en Sorbonne, l'itinéraire d'un géographe moderne*, thèse de doctorat de géographe, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 2005, 4 volumes.

³ Les débuts de la bibliothèque Mazarine, la plus ancienne bibliothèque publique de France, sont liés aux collections personnelles du cardinal Mazarin (1602-1661).

Dans la deuxième partie du livre et sous la forme de trois contributions (p. 29-75), Denis Wolff revient sur la carrière de Demangeon et la science qu'il pratique. Son ascension constitue un modèle de promotion au sein de la Troisième République : l'enfant issu d'un milieu modeste deviendra professeur à la Sorbonne, après avoir intégré l'École normale supérieure de la rue d'Ulm et publié une thèse sur la Picardie qui fera date. Quant à sa géographie, elle est marquée du double sceau de l'engagement et de la polyvalence. Demangeon est d'abord un enseignant qui accorde non seulement le plus grand soin à la préparation de ses cours, mais qui s'occupe également du devenir de ses étudiants. Son investissement est varié, entre les études sur le terrain et le travail d'archives, la rédaction de manuels scolaires et les multiples réflexions sur les pratiques de la géographie. Demangeon a particulièrement soigné ses relations avec les instituteurs sur lesquels il s'appuie notamment pour ses recherches en géographie rurale. Cet investissement auprès des enseignants du primaire et du secondaire constitue certainement une originalité dans la profession.

Dans la troisième partie, l'historien Nicolas Ginsburger nuance ce portrait qui laisse toutefois entrevoir une belle personnalité (p. 7-93 et 109-118). Tout d'abord, Demangeon vit dans le demi-siècle des intellectuels secoués notamment par l'Affaire Dreyfus. Peu concerné par cet épisode douloureux, le géographe semble d'abord croire le capitaine coupable, sans pour autant emboucher les trompettes de l'antidreyfusisme ; son éloignement de Paris a sans doute joué un rôle, tout comme son astreignant début de carrière d'enseignant dans le secondaire ; il est en effet professeur de lycée entre 1896 et 1900 à Saint-Quentin, Reims et Amiens (p. 78-79).

Assez modeste est également sa participation aux travaux du Comité d'études⁴ et son engagement politique en faveur du Cartel des Gauches⁵, qui se solde par l'écriture d'un chapitre consacré à la politique coloniale dans le livre-programme du Cartel *La politique républicaine*. Il semble que Demangeon se soit assez rapidement détourné du monde politique par déception et scepticisme. C'est en tout cas l'explication avancée par Nicolas Ginsburger (p. 85), sur la base d'une correspondance. Le géographe reste pourtant tout au long de sa vie un observateur attentif de l'évolution du monde, comme en témoigne son fameux livre publié en 1920 et intitulé *Le déclin de l'Europe*. C'est un essai retentissant qui dépasse largement les frontières de la géographie et de la France et qui touche le grand public.

D'autre part, un deuxième trait interpelle aussi : Demangeon est relativement peu tourné vers l'étranger ; il n'a d'ailleurs guère voyagé, en dehors de la France et de certains pays proches comme les Îles Britanniques et la Belgique. Cette modestie dans l'investissement à l'étranger, en partie comblée par le rayonnement disciplinaire de la Sorbonne, surprend quand même. En effet, les hommes et les idées circulent beaucoup au tournant du xx^e siècle ; Demangeon se tient à l'écart, même s'il participe notamment à la fameuse excursion transcontinentale organisée en 1912 par l'*American Geographical Society*.

⁴ Structure créée en 1917, le Comité d'études est chargé d'aider les diplomates dans les négociations de paix ; il est composé d'universitaires, essentiellement historiens et géographes.

⁵ Coalition électorale formée notamment par le parti radical et la SFIO en vue des élections législatives de 1924. Après son succès électoral, le maire de Lyon et leader du parti radical, Édouard Herriot (1872-1957), devient président du Conseil.

Marie-Claire Robic signe la quatrième partie dans deux textes tout en nuances (p. 95-108 et 119-130). La géographe restitue dans un premier temps un grand moment de controverses dans les sciences humaines au début du xx^e siècle. Solidement implantée au sein de la Troisième République qu'elle contribue aussi à renforcer, la géographie subit d'abord des attaques de la part des sociologues durkheimiens qui, notamment par l'intermédiaire de François Simiand (1873-1935), critiquent une méthode fondée sur des monographies régionales. Avec Lucien Febvre (1878-1956), qui reconnaît bien volontiers les apports des géographes mais n'hésite pas à égratigner durement certaines productions, plusieurs historiens renchérisent sur la critique de la géographie « à la Demangeon » dans les années 1940-1950. Dans ce contexte de vifs débats, Marie-Claire Robic met en évidence l'attitude originale de Demangeon, qui défend et promeut constamment la géographie vidalienne, tout en collaborant à la revue de Durkheim, *L'Année sociologique*, et à celle des *Annales* de Lucien Febvre.

Cette passionnante recontextualisation offre dans un second temps la possibilité d'une conclusion en forme de bilan contrasté. La géographe rappelle ainsi, en s'appuyant sur les propos des historiens Georges Duby (1919-1996) et Pierre Vilar (1906-2003), que l'École française de géographie fut considérée comme à « l'avant-garde » des sciences humaines (p. 120-121). Demangeon en fut un pilier et un ardent défenseur, ce qui lui a valu, après la Seconde Guerre mondiale, d'être taxé de géographe du passé, en oubliant sa modernité concernant l'analyse de l'actualité politique et économique et l'ouverture à d'autres champs disciplinaires (p. 130).

Fruit d'une étroite collaboration entre la bibliothèque Mazarine et des chercheurs du laboratoire Géographie-cités rattaché au CNRS et aux Universités de Paris 1 et 7, cet ouvrage de fort belle facture est à même d'intéresser plusieurs types de publics. Les passionnés d'histoire découvriront la Troisième République au travers d'une petite partie de sa riche histoire intellectuelle. Les historiens et sociologues reliront avec plaisir ces confrontations au sein des sciences humaines au tournant du xx^e siècle. Les géographes, quant à eux, se réjouissent de la mise en valeur de la personnalité et de l'œuvre d'un géographe qui a joué un rôle essentiel dans le développement de la géographie humaine en France durant la première moitié du xx^e siècle. Ce livre s'insère en effet magistralement dans une série d'ouvrages écrits par des membres du laboratoire Géographie-cités qui traitent aussi bien des pères fondateurs comme Vidal de la Blache que des figures périphériques de la géographie française⁶.

ROLAND CARRUPT

Université de Genève

Unité d'histoire contemporaine

roland.carrupt@bluewin.ch

⁶ ROBIC Marie-Claire (dir.), *Le Tableau de la géographie de la France de Paul Vidal de la Blache. Dans le labyrinthe des formes*, Paris: CTHS, 2000, 302 p.; ROBIC Marie-Claire (coor.), GOSME Cyril, MENDIBIL Didier, ORAIN Olivier, TISSIER Jean-Louis, *Couvrir le monde. Un grand xx^e siècle de géographie française*, Paris: ADPF, ministère des Affaires étrangères, 2006, 232 p.; ROBIC Marie-Claire, TISSIER Jean-Louis (dir.), *Deux siècles de géographie française*, Paris: CTHS, 2011, 560 p.; ROBIC Marie-Claire, CLERC Pascal (dir.), *Des géographes hors-les-murs ? Itinéraires de géographes dans un Monde en mouvement (1900-1940)*, Paris: L'Harmattan, 2015, 400 p.

**BENJAMIN CASTETS-FONTAINE, MAXIME KACI, JÉRÔME LOISEAU,
ALEXANDRE MOINE (dir.), 2019**

*Deux frontières aux destins croisés ? Étude interdisciplinaire et comparative
des délimitations territoriales entre la France et la Suisse, entre la Bourgogne
et la Franche-Comté (xvi^e-xx^e siècle),*

Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, 268 p.

Cet ouvrage, dirigé par B. Castets-Fontaine, M. Kaci, J. Loiseau et A. Moine, a pour ambition d'analyser le rôle de la frontière et ses effets sur les territoires qu'elle délimite. Les quatorze contributions étudient, sous des angles différents, les limites de la Franche-Comté, qu'il s'agisse de sa frontière avec la Bourgogne ou avec la Suisse.

Dans la première partie, l'attention se porte tout d'abord sur les premiers pas des frontières franc-comtoises. L. Dauphant se penche ainsi sur ses limites territoriales en mouvement, pas nécessairement établies ni reconnues par tous. Cette contribution, comme celle de J. Loiseau, introduit une des fonctions-clés des frontières, à savoir sa fonction fiscale et juridique. La troisième contribution, celle de M. Kaci, en s'intéressant à la Révolution française, met particulièrement en lumière les évolutions que connaissent les frontières à travers le temps, qu'il s'agisse de leur tracé, ou des fonctions qui y sont associées : fonction militaire ou de soutien à la construction d'une identité, point de rencontre et de passage. Si certaines idées, techniques et savoir-faire traversent les frontières, le chapitre de D. Jacques-Jouvenot montre que les pratiques diffèrent largement dans la filière laitière, entre agriculteurs vaudois et francs-comtois, tant dans l'organisation de celle-ci que dans le statut conféré à la vache de race montbéliarde. L. Tissot questionne, lui, les crispations autour de la frontière à une époque plus contemporaine et s'interroge sur les possibilités de coopération et de création d'une identité commune par-delà les frontières étatiques. Loin des épisodes guerriers relatés dans d'autres contributions, il rappelle que les territoires frontaliers restent des territoires particuliers et à risques.

Si la première partie de l'ouvrage montre les territoires frontaliers comme des espaces à risques ou coupés par la frontière, la deuxième tend davantage à considérer cette dernière comme un pont, vectrice d'opportunités. Sous l'angle des différences confessionnelles, B. Forclaz montre que si la période de la guerre de Trente Ans voit un renforcement des frontières autour des identités religieuses, les échanges économiques et religieux existent néanmoins par-delà des frontières. L'importance

que peut revêtir la frontière dans la construction des identités et des territoires est au cœur du chapitre de R. Chapuis à travers l'exemple de la Franche-Comté qui s'est longtemps battue pour être reconnue comme une région à part entière. Les deux contributions suivantes mettent en lumière le rôle de pont de la frontière. F. Knittel s'intéresse aux réseaux agronomiques et à la circulation des savoirs entre Franche-Comté et Suisse. J. Chevillard, quant à lui, se penche sur la question des travailleurs frontaliers, l'une des caractéristiques les plus marquantes des échanges transfrontaliers actuels entre ces deux régions.

La dernière partie de l'ouvrage s'interroge sur les outils mis en place pour gérer les territoires transfrontaliers et les flux qui les traversent. La contribution de M. Bubenicek explore les contours de l'économie du sel et les logiques de construction territoriale et d'affirmation du pouvoir qui se jouent autour de la réglementation et l'organisation de ce commerce. S. Kronenberger s'intéresse quant à lui à deux fonctions classiques de la frontière nationale, à savoir la fonction protectrice et le contrôle des flux autour de la période 1871-1918, montrant que les échanges transfrontaliers restent vivaces, bien que davantage compliqués par les mesures réglementaires mises en place par les gouvernements dans le contexte tendu de cette période: la frontière totalement hermétique reste ici, comme ailleurs, un vœu pieux. D. Andolfatto analyse la place du syndicalisme à l'échelle transfrontalière: il observe deux conceptions radicalement différentes dans le rôle conféré aux syndicats en Suisse et en France d'une part, et d'autre part les intérêts largement différenciés des travailleurs – suisses et frontaliers – qui rendent leur défense et leur regroupement autour d'une cause commune difficiles. Le chapitre d'A. Bléton-Ruget se penche sur le rôle des frontières infranationales dans la (difficile) construction des «pays» ou des périmètres d'aménagement du territoire, où, souvent, les limites administratives ne correspondent pas entièrement aux territoires fonctionnels ou perçus. Finalement, A. Moine offre une préconclusion à l'ouvrage en analysant les différents effets des frontières et en les contextualisant dans le contexte franco-suisse de l'Arc jurassien. Il termine en soulignant la difficile gouvernance des territoires transfrontaliers, en raison des intérêts souvent divergents des différents acteurs présents autour d'une frontière, mais aussi en raison du manque d'outils pour aménager et accompagner ces territoires particuliers.

En conclusion, si à première vue les différents chapitres abordent des thématiques très diverses et s'éloignent de celles traitées habituellement dans les *Border studies*, l'ensemble permet d'avoir un très bon aperçu des différents mécanismes présents dans les régions. Cet ouvrage montre ainsi la complexité de la frontière et les répercussions sur les territoires qu'elles bordent. De plus, à travers l'angle historique développé par plusieurs auteurs, l'évolution constante des frontières, de leurs fonctions et par conséquent de leurs effets est particulièrement bien mise en lumière. Vouloir aborder la frontière de manière multithématique, à différentes périodes de l'histoire et en se penchant à la fois sur des frontières nationales, régionales ou d'autres limites administratives, est ambitieux. Toutefois, il faut reconnaître que cette multitude d'approches rend l'ensemble plutôt difficile d'accès et la mise en relation et la comparaison des différents effets frontières observés s'en voient compliquées.

YANN DUBOIS

École polytechnique fédérale de Lausanne

Yann.dubois@epfl.ch

JULIE POLLARD, 2018

L'État, le promoteur et le maire : la fabrication des politiques du logement,
Paris : Presses de Sciences Po, 216 p.

L'ouvrage de Julie Pollard propose une recherche riche et stimulante des politiques de logement en France à travers l'essor des promoteurs immobiliers. Dans un contexte de mal logement et d'incitatifs fiscaux à investir dans le domaine immobilier, ce livre offre un aperçu fort intéressant des acteurs mal connus qui dirigent la construction de la ville. Le parti pris de l'auteure est de passer par l'étude des promoteurs pour saisir les recompositions qui ont lieu dans le domaine des politiques du logement à l'aide d'une féconde approche qualitative (approche historique et usage d'entretiens semi-directifs) menée dans les villes de Saint-Denis et d'Issy-Les-Moulineaux à la frontière de Paris. L'auteure réussit ainsi brillamment à montrer le rôle de plus en plus central de ces acteurs permis par l'intervention et le financement étatique menant à un modèle de régulation par délégation. Pour rendre compte de ces logiques, l'auteure propose un ouvrage structuré en six chapitres.

Le premier chapitre pose la question de qui sont les promoteurs immobiliers, quels sont leur profil et leur champ d'activité. Elle les définit comme des intermédiaires économiques et juridiques qui assurent un rôle de transformateur d'un capital monétaire en logements, et de coordinateur (p. 29). Ils assurent ainsi la production et la vente de logements à des particuliers ou à des investisseurs. L'essentiel des sociétés actives dans le domaine appartient à de grands groupes cotés en Bourse et très actifs sur le terrain national comme le groupe Bouygues ou issus du secteur financier comme le groupe BPCE.

Le deuxième chapitre retrace historiquement l'émergence des promoteurs immobiliers privés et comment ils sont devenus des acteurs clés en montrant que leur essor a fortement été tributaire de l'institutionnalisation des politiques de logement. En ce sens, les années 1970 constituent un tournant où les aides publiques deviennent indirectes. Les années 1980-1990 vont être un nouveau moteur par « *un empilement de lois et de dispositifs* » (p. 75) d'incitation à l'investissement locatif.

Le troisième chapitre se penche sur l'encadrement juridique de la profession elle-même. Il en ressort que bien qu'il existe un encadrement des activités de promotion immobilière, les règles qui relèvent du métier de promoteur sont faibles. Aucune protection corporatiste n'est accordée à ce secteur. Le processus de professionnalisation n'est pas abouti. Cependant, à défaut d'un encadrement spécifique de

la profession, il existe des règles de constructions précises qui posent des contraintes et donnent des incitatifs – essentiellement fiscaux – à l’investissement locatif. En effet, comme le souligne l’auteure, «*l’État contraint les comportements des entreprises, mais intervient aussi dans une logique de soutien à ces acteurs*» (p. 103). Ce qui l’amène à chercher quelles sont les relations de ces acteurs privés dans l’élaboration de ce soutien au marché.

Dans le quatrième chapitre, l’auteure justifie les raisons qui poussent les gouvernements successifs à utiliser la défiscalisation depuis une vingtaine d’années. Quatre raisons principales sont données (p. 133) : premièrement, pour les élus, les politiques fiscales sont plus faciles à introduire que les politiques budgétaires. Deuxièmement, elles sont rapides à mettre en place. Troisièmement, elles permettent de coaliser plus facilement les acteurs antagonistes. Et finalement, elles offrent une marge de manœuvre quand les dépenses budgétaires doivent être particulièrement respectées. Ainsi, ces politiques sont une solution peu coûteuse.

Le cinquième chapitre porte sur les rapports qu’entretiennent les élus locaux vis-à-vis des promoteurs. L’auteure tient, au vu de ses résultats, à nuancer les études qui verraient un rôle prédominant des promoteurs immobiliers et plus généralement des groupes d’intérêts dans le développement des villes. Julie Pollard préfère raisonner en termes de «*rapports d’échanges*» (p. 166) en soulignant l’interdépendance qui lie les promoteurs et les élus. Ces derniers tiennent entre autres le levier non négligeable de la délivrance du permis de construire. Le promoteur, lui, peut en échange garantir une offre de logement constructible correspondant à l’électorat – ou au contribuable – ciblé par l’ élu.

Le dernier chapitre montre le caractère paradoxal de l’action publique liée au logement en ce sens qu’elle confère une forte marge de manœuvre aux élus nationaux dans son élaboration, mais la restreint fortement dans sa mise en œuvre (p. 184-185) qui est fortement dépendante des promoteurs. Par ailleurs pour les autorités politiques, leur capacité de contrôle de la mise en œuvre reste faible et c’est là l’une des principales limites de l’instrument fiscal.

Bien que l’ensemble des chapitres soient convaincants dans leur articulation, la critique principale qui peut être adressée à cet ouvrage relève de la généralisation des résultats obtenus. Travaillant sur la France, un État unitaire, dans quelle mesure les mêmes logiques entre le national et le local se retrouveraient-elles dans un État fédéral ? Creuser cette piste permettrait de distinguer ce qui peut relever des particularités des politiques de logement en France, et les dynamiques historiques et macroéconomiques plus générales à l’œuvre, comme celle liée au mouvement des villes keynésiennes vers des villes néolibérales, ou encore à la financiarisation du secteur immobilier.

En conclusion, on ne peut que recommander la lecture de cette recherche qui fournit une riche et documentée entrée dans le champ complexe des politiques de logement à quiconque souhaite comprendre les logiques d’action et de développement des acteurs qui construisent la ville. Elle donne également un excellent exemple des logiques sous-jacentes à la délégation des politiques publiques au secteur privé.

KARIM LASSEB

Université de Lausanne
Institut d’études politiques
Karim.lasseb@unil.ch

TABLE DES MATIÈRES

Mathis STOCK, Patrick RÉRAT et Jean RUEGG <i>Éditorial: La multirésidentialité en questions</i>	5
Jean RUEGG <i>20% de résidences secondaires en Suisse ? Le chant des sirènes de la quantification de l'action publique</i>	17
Fabienne CAVAILLÉ <i>Avoir deux maisons dans la littérature de jeunesse Aspects de l'habiter des enfants de parents séparés</i>	37
David FRATI <i>La socialisation des retraités mobiles dans le désert d'Arizona : une critique de la vie urbaine</i>	55
Clémence LÉOBAL <i>Vivre ensemble: solidarités et conflits dans des « configurations de maisons » populaires bushinenguées</i>	73
CONTRIBUTION HORS THÈME	91
Emmanuel RAVALET, Dimitri MARINCEK et Patrick RÉRAT <i>Les vélos à assistance électrique: entre vélos conventionnels et deux-roues motorisés ?</i>	93
PRÉSENTATIONS DE THÈSES	113
Basile GROSS <i>Agroécologie du développement maraîcher au Burkina Faso Réorganisations spatiales, transformations socio-économiques et enjeux de développement</i>	115
Martin CALIANNO <i>Quantifier les usages de l'eau en territoire touristique de montagne</i>	119
Nipesh PALAT NARAYANAN <i>Informal urbanism: Cases drawn from Delhi</i>	125
Rolande Christelle MAKAMTÉ KAKEU-TARDY <i>Gestion des déchets solides municipaux à l'épreuve du partenariat public-privé à Bafoussam, Cameroun: une analyse des inégalités environnementales dans une ville moyenne d'Afrique subsaharienne</i>	129

RECENSIONS	133
<i>Sylvie Adam, Mélétis Michalakis, Georges Nicolas, Anne Radeff, 2018. Centre et hexacentre. Volume 1 : Centralité christallérienne : géométrie fausse, théorie réfutée</i> (par Roland CARRUPT)	135
<i>Yann Dubois, 2019. Frontières et mobilité au quotidien. Modes de vie dans l'agglomération trinationale de Bâle</i> (par Martin SCHULER).....	139
<i>Nicolas Ginsburger, Patrick Latour, Marie-Claire Robic, Yann Sordet, Denis Wolff, 2018. Un géographe de plein vent. Albert Demangeon (1872-1940)</i> (par Roland CARRUPT)	143
<i>Benjamin Castets-Fontaine, Maxime Kaci, Jérôme Loiseau, Alexandre Moine (dir.), 2019. Deux frontières aux destins croisés ? Étude interdisciplinaire et comparative des délimitations territoriales entre la France et la Suisse, entre la Bourgogne et la Franche-Comté (xv^e-xx^e siècle)</i> (par Yann DUBOIS).....	147
<i>Julie Pollard, 2018. L'État, le promoteur et le maire : la fabrication des politiques du logement</i> (par Karim LASSEB)	149

Jean Ruegg

20% de résidences secondaires en Suisse?
Le chant des sirènes de la quantification de l'action publique 17

Fabienne Cavallé

Avoir deux maisons dans la littérature de jeunesse
Aspects de l'habiter des enfants de parents séparés 37

David Frati

La socialisation des retraités mobiles dans le désert d'Arizona:
une critique de la vie urbaine 55

Clémence Léobal

Vivre ensemble: solidarités et conflits dans des « configurations de maisons »
populaires bushinenguées 73

CONTRIBUTION HORS THÈME 91

Emmanuel Ravalet, Dimitri Marincek et Patrick Rérat

Les vélos à assistance électrique: entre vélos conventionnels et deux-roues motorisés? 93

PRÉSENTATIONS DE THÈSES 113

Basile Gross

Agroécologie du développement maraîcher au Burkina Faso
Réorganisations spatiales, transformations socio-économiques et enjeux de développement ... 115

Martin Calianno

Quantifier les usages de l'eau en territoire touristique de montagne..... 119

Nipesh Palat Narayanan

In/formal urbanism: Cases drawn from Delhi 125

Rolande Christelle Makamté Kakeu-Tardy

Gestion des déchets solides municipaux à l'épreuve du partenariat
public-privé à Bafoussam, Cameroun: une analyse
des inégalités environnementales dans une ville moyenne d'Afrique subsaharienne..... 129

RECENSIONS 133

Sylvie Adam, Méléti Michalakakis, Georges Nicolas, Anne Radeff, 2018.
Centre et hexacentre. Volume 1: Centralité cristallérienne:
géométrie fautive, théorie réfutée (par Roland Carrupt)..... 135

Yann Dubois, 2019. Frontières et mobilité au quotidien.
Modes de vie dans l'agglomération trinationale de Bâle (par Martin Schuler)..... 139

Nicolas Ginsburger, Patrick Latour, Marie-Claire Robic, Yann Sordet,
Denis Wolff, 2018. Un géographe de plein vent.
Albert Demangeon (1872-1940) (par Roland Carrupt) 143

Benjamin Castets-Fontaine, Maxime Kaci, Jérôme Loiseau,
Alexandre Moine (dir.), 2019. Deux frontières aux destins croisés?
Étude interdisciplinaire et comparative des délimitations territoriales
entre la France et la Suisse, entre la Bourgogne
et la Franche-Comté (xvi^e-xxi^e siècle) (par Yann Dubois)..... 147

Julie Pollard, 2018. L'État, le promoteur et le maire:
la fabrication des politiques du logement (par Karim Lasseb) 149

